Atelier d'Aménagement - Master 2 Géographie et Aménagement de la Montagne

Année Universitaire 2025- 2026- Promotion Les Saisies

Requalifier le Col du Corbier (Le Biot) dans une perspective de transition post-ski

VOLUME II : FICHES ACTIONS

CHIOTTI Emmy
GAUDRON Julianne
VIGLIONE Laurent



Commanditaires :

Communauté de Communes du Haut-Chablais

Stéphane **CHAREYRON**, Directrice du Service Urbanisme

Arnaud **FRADET**, Chargé d'études d'urbanisme, Service Urbanisme

Référent :

Lionel **LASLAZ**, Maître de conférence HDR en géographie à l'Université Savoie Mont-Blanc

Photographie : Le Col du Corbier, prise de vue drone, Sources : GCV, Septembre 2025

ATELIER D'AMENAGEMENT

Master 2 Géographie & Aménagement de la Montagne GAM

Promotion Les Saisies 2025 – 2026

Requalifier le Col du Corbier (Le Biot) dans une perspective de transition post-ski

CHIOTTI Emmy, GAUDRON Julianne, VIGLIONE Laurent

VOLUME II : FICHES ACTIONS

Référent :
Lionel **LASLAZ**, MAÎTRE de conférences HDR en Géographie à l'Université Savoie Mont-Blanc, responsable du M2 GAM

Commanditaire :
Communauté de Communes du Haut-Chablais CCHC

Représenté par :
Stéphane **CHAREYRON** : Directrice à l'urbanisme CCHC
Arnaud **FRADET** : Chargé de mission à l'urbanisme CCHC

EXPLICATION DU FORMAT UTILISÉ

Dans ce second volume, le choix est fait de présenter l'ensemble des actions préconisées sous forme de fiches synthétiques. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de rendre le travail le plus opérationnel possible. Sur chaque fiche sont mentionnés le nom de l'action, son numéro, le périmètre dans lequel elle s'inscrit, à quelle orientation et quel axe elle appartient ; ainsi que les contraintes et attentes citoyennes plus ou moins fortes. Le porteur de l'action, les objectifs généraux, les objectifs du PADD du PLUi-H de la CCHC auxquels l'action correspond (si c'est le cas) ainsi que les différents scénarios ou la description de l'action sont ensuite détaillés. Enfin, les partenaires pressentis pour chaque action ainsi qu'une estimation des coûts, souvent dans une fourchette haute, sont renseignés. Ces coûts sont le fruit de calculs et d'estimations réalisés à partir de devis, de guides techniques, de catalogues d'entreprises et d'entretiens.

L'ensemble des actions se divise selon les trois grandes orientations détaillées dès le volume I du diagnostic. Ces axes et orientations ne visent pas à restreindre les actions dans des catégories contraintes mais cherchent au contraire à les faire converger vers un objectif commun: la requalification du Col du Corbier. Cette vision d'ensemble sera présentée page 7 par un plan synthétique. Toutefois, sur les modélisations des aménagements, le choix a été fait de ne représenter que l'action décrite même si l'on pouvait apercevoir un autre espace traité par une autre fiche. Le but est ici, à l'inverse, de ne pas décourager le lancement d'une action au prétexte qu'elle s'inscrit à côté d'une autre plus difficilement réalisable. Les actions sont, certes, pensées dans leur ensemble, mais peuvent également être mises en place indépendamment les unes des autres.

Cette étude, commanditée par la Communauté de Communes du Haut Chablais a pour vocation d'accompagner la commune du Biot dans la requalification du Col du Corbier. C'est pourquoi la très grande majorité des actions envisagées devront être portées par la commune. Dans leur conception et leur réalisation, la commune pourra être accompagnée par différents partenaires. Considérant la CCHC comme un partenaire incontournable de la commune et commanditaire de l'étude, le choix a été fait de ne pas mentionner la CCHC dans les partenaires pressentis pour chaque action.

LECTURE D'UNE FICHE ACTION

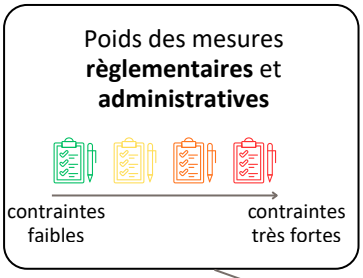

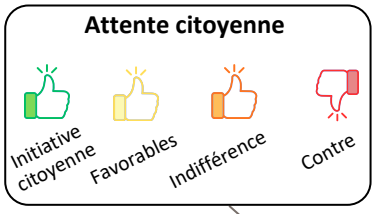

Les différents périmètres (issus du diagnostic) :

- **périmètre 1** : Espace restreint autour du Col
- **périmètre 2** : Emprise de l'ancien domaine skiable
- **périmètre 3** : Espace liaison entre les vallées

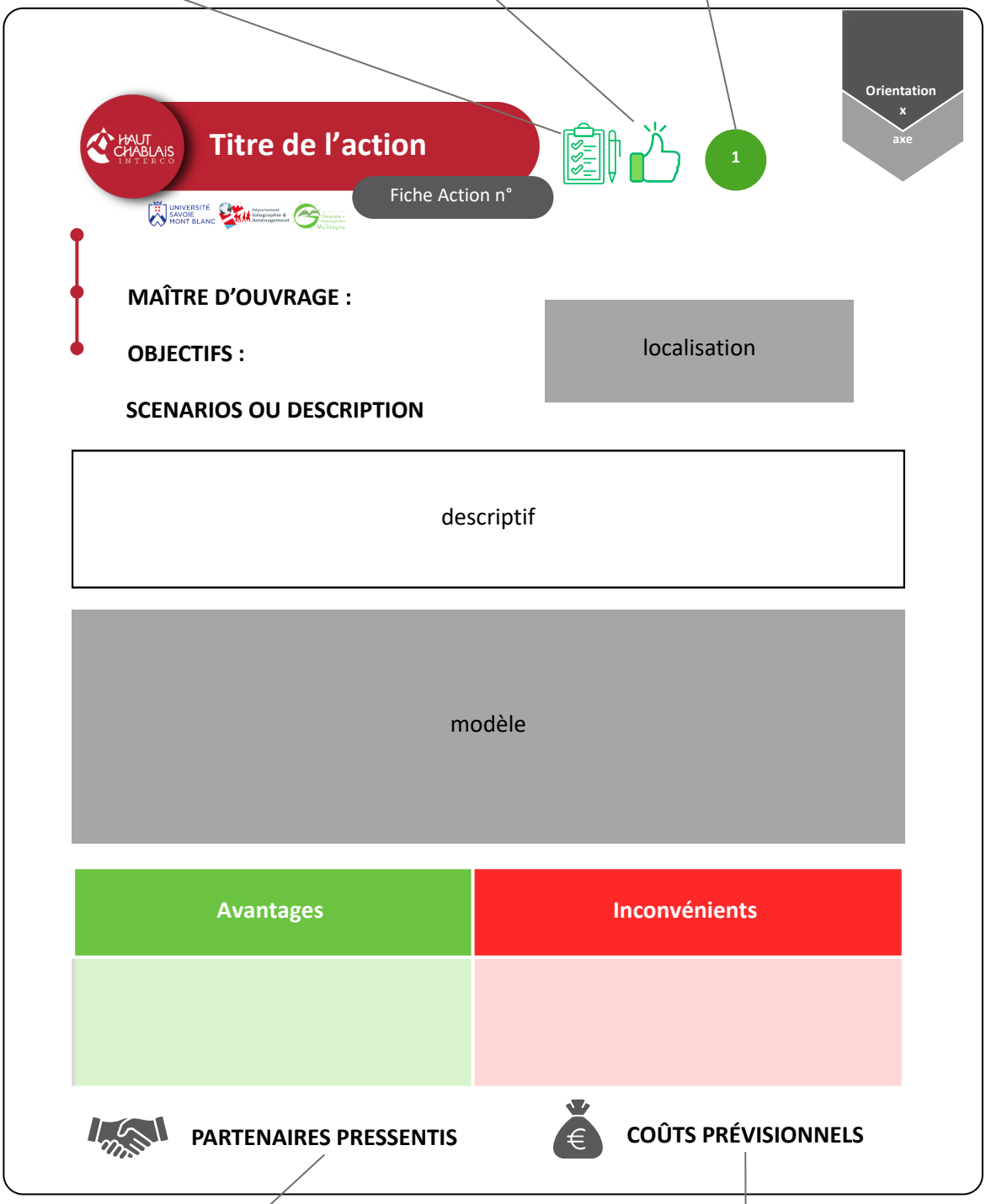

Liste des partenaires qui peuvent accompagner **financièrement** ou **techniquement** l'action (ne comprend pas la maîtrise d'œuvre).

Estimation des coûts du projet proposé (fourchette)

SOMMAIRE DU VOLUME II - TABLEAU DES ACTIONS

Axe	n° Action	Nom d'actions	n° Périmètre	Coût estimé (fourchettes les plus hautes)	Contraintes administratives et règlementaires	Attentes citoyennes	n° page
ACTION PRIORITAIRE		Modifier le zonage du PLUIH	1	/	/	/	9
Orientation 1 : Rendre le Col du Corbier identifiable comme lieu d'étape							
Sécuriser l'axe principal	E1	Construire des Totem d'entrée de Col	1	1 156,78 € UHT			13
	E2	Réaménager la traversée du Col	1	12 240 € TTC			14
	E3	Réaménager le cheminement piéton et l'adapter aux PMR accompagnés	1	198 200 € (pose comprise)			18
Faire du Col un espace de halte identifié	E4	Construire un lieu central convivial au Col	1	54 150 € à 233 650 € (pose comprise)	*Dépend des scénarios*		20
	E5	Repenser les infrastructures récréatives au Col	1	602 100 €			24
	E6	Installer des poubelles de proximité	1	400 € l'unité			26
Repenser l'offre de stationnement	E7	Aménager une aire de camping-car	1	30 000 - 180 000 €	*Dépend des scénarios*		28
	E8	Optimiser le stationnement dans une logique de désimpermabilisation et végétalisation	1	328 470 €			32
	E9	Mettre en place un système de modulation de l'offre de stationnement	1	158 047 €			34
Orientation 2 : Repenser une offre touristique et de loisir post-ski diversifiée s'inscrivant dans une stratégie de *Montagne Douce*							
Diversifier les activités au Col dans une logique "*montagne douce*"	D1	Créer un itinéraire pour une montée sèche	1	/			39
	D2	Installer une station accueil de vélos et vtt	1	9 500 €			40
	D3	Promouvoir l'offre de ski de randonnée existante	2	/			42
	D4	Renforcer l'identification du Col par les cyclistes	2	2 400 € (les bornes)			43
	D5	Créer un "Espace vtt débutant" mobile	1	2 000 €			44
	D6	Repenser une offre d'itinéraires multi-usages	3	20 000 € - 35 000 € TTC / km			46
	D7	Installer des stations de lecture le long des sentiers	2	4 800 €			48
	D8	Penser un évènement en fin d'été	3	/		*Dépend des scénarios*	50
	D9	Installer une zone de pique-nique, table d'orientation et d'une zone de bivouac "Sur Gémet"	2	8 300€			54
	D10	Installer des aires de bivouac sur la Montagne de Drouzin	2	50 000€			56
	D11	Créer un sentier thématique sur le thème du partage de la montagne	2	8 000 €			58
	D12	Penser à un évènement musical, dans l'ensemble de la vallée	3	/			60
	D13	Créer un parcours de "*Roule ma Boule*"	1	60 000 € HT (200 m)			62
Informer clairement les usagers	D14	Sensibiliser les pratiquants d'APN à la conciliation avec l'élevage	2	2 500 €			63
	D15	Construire une cabane d'accueil plus grande	1	64 000 € - 80 000 €			64
	D16	Poser des totems d'informations au départ des randonnées des deux versants	1	1180,13 € U HT			66
Mettre en valeur la qualité paysagère et patrimoniale du site	D17	Créer des panneaux photographiques diachroniques	2	500 - 1000 €			68
	D18	Déployer un réseau de terrasses panoramiques	2	/			70
	D19	Végétaliser la retenue d'altitude et ses abords	1	14 207€			72
	D20	Renaturer la zone humide et réorganiser le système de drains	1	/			74
Orientation 3 : Maintenir et favoriser l'installation d'habitants permanents							
S'engager vers une mixité fonctionnelle du parc de logement	H1	Lancement d'une proposition d'amendement de la loi sur la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires	1	/			77
	H2	Développer une méthodologie de comptage des lits froids	1	/			78
	H3	Mettre en place un dispositif de soutien en faveur de la transformation des studios cabines en logements permanents	1	/			80
Favoriser l'implantation de services de proximité au col	H4	Développer une stratégie d'acquisition foncière	1	/			82
	H5	Imaginer le devenir de l'emplacement réservé	1	1 684 150 € démolition et bâtiment			84
	H6	Construire une centralité sportive en amont de la retenue d'altitude	1	149 490 € (pose comprise) et 7 780 € / abris			86
	H7	Développer au fur et à mesure une offre de services de proximité	1	31 338 €	*Dépend des scénarios*		88
Améliorer la mobilité et l'accessibilité	H8	Création d'une liaison piétonne entre le Biot et le Col	3	35 000 € / km			91
	H9	Créer une halle couverte	2	190 500 €			92
	H10	Lier les deux vallées par la création d'une offre de transports en commun	1	106 000 € (+ 3-5 € / km)			94
	H11	Créer un cheminement piéton entre les ensembles bâtis	1	/			96

Tableau 1 : Ensemble des fiches actions organisées ainsi que leurs informations principales, Sources : GCV

Modifier le zonage du PLUiH

1

ACTION PRIORITAIRE

PORTEUR DE L'ACTION

Commune Le Biot

OBJECTIFS :

- Adapter le zonage du PLUi-H aux usages existants et envisagés
- Eclairer la décision politique

DESCRIPTION DE L'ÉTAT ACTUEL DU ZONAGE

Le Col du Corbier est soumis à un zonage réglementaire défini par le PLUi-H, qu'il convient de prendre en compte à la fois pour l'analyse de cet espace et pour la proposition d'actions compatibles avec ce cadre réglementaire.
Actuellement, le zonage du PLUi-H se présente comme suit (*cf*. carte 1 ci-dessous) : l'intégralité du secteur situé le long de la route départementale D32, côté montagne de Drouzin, est classée en zone naturelle (zone N). Ce zonage mérite d'être interrogé au regard des usages existants et des projets envisagés.
La modification en cours du PLUi-H offre aux élus la possibilité d'ajouter ou d'ajuster certaines dispositions réglementaires s'ils le souhaitent, cette démarche pouvant être mise en œuvre relativement rapidement dans ce cadre. La majorité des actions proposées dans ce livrable sont ainsi conditionnées à une adaptation préalable du zonage.

Le périmètre actuel de la zone N suit les limites de l'unité foncière communale. Toutefois, une partie de cette zone N n'est pas cohérente avec la réalité du site, plusieurs parcelles correspondant à l'emprise de parkings et d'un restaurant. Le zonage doit donc être rectifié en zone U afin de permettre des aménagements sur un secteur déjà urbanisé, sans générer de blocage réglementaire.

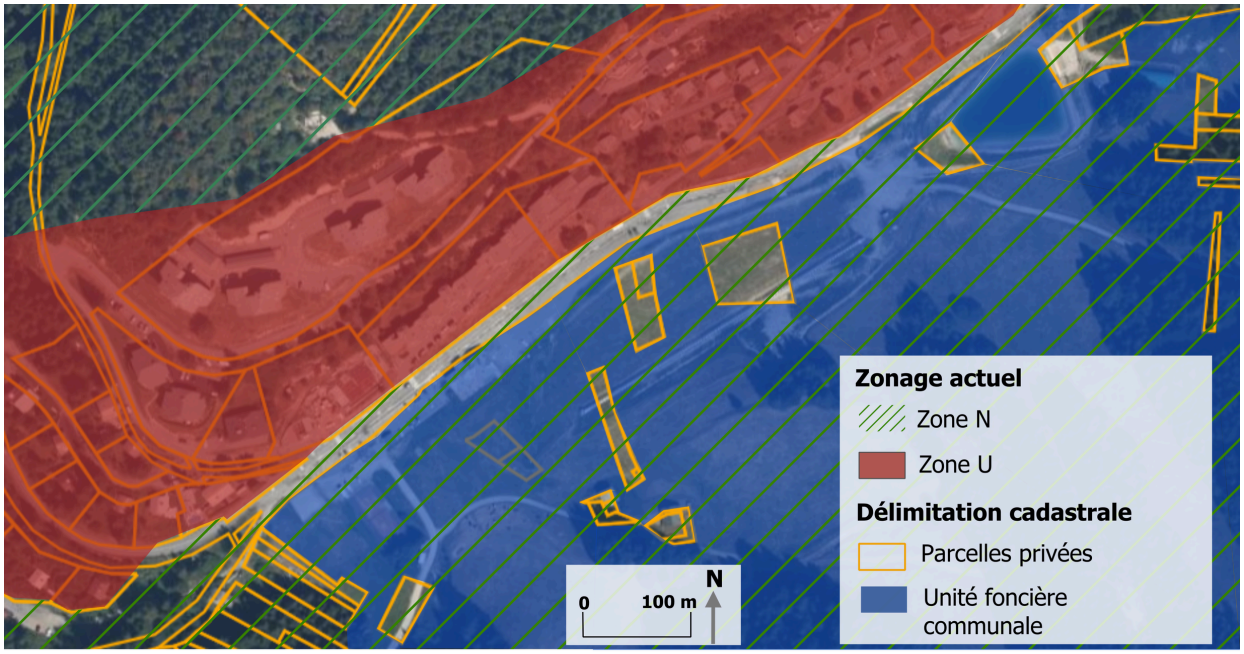

Carte 1 : Zonage réglementaire et parcellement cadastral actuel, Sources : *Urban Simul*, Conception et réalisation : GCV

PRÉCONISATIONS *(si pas d'indication, les parcelles sont propriété communale)*

Les parcelles A2104, A2101, A2103, A984, A983, A2095, A2105, A2099, A811 ont été classées en zone N alors qu'elles sont urbanisées. La rectification de ce classement en zone U est essentielle pour permettre tout aménagement sur ces zones.
Les parcelles A988, A989 (propriétaire privé), A990 (propriétaire privé), A2096, A2158, A1908, A965, (propriétaire privé), A963, A969, A 979, (propriétaire privé), A977, A976 (propriétaire privé), A972, (propriétaire privé), A1811, A2100, A974, A973, A954, A955, A952, A951, A948, A947, A940, A981 sont classées en zone N et doivent être classées en **zone Ne** (Zone naturelle dédiée aux équipements légers de tourisme et de loisirs d'intérêt public et/ou général) afin de permettre la mise en place des aménagements légers proposés.

La parcelle A1062 est actuellement classée en zone N. Au regard de son caractère en partie urbanisée, elle doit être reclassée en **zone Ue** (zone dédiée aux équipements publics et/ou d'intérêt collectif), afin de permettre l'implantation d'équipements légers d'intérêt collectif, tels qu'une aire de jeux pour enfants.

De cette manière, un zonage tel que celui proposé ci-dessous peut être envisagé :

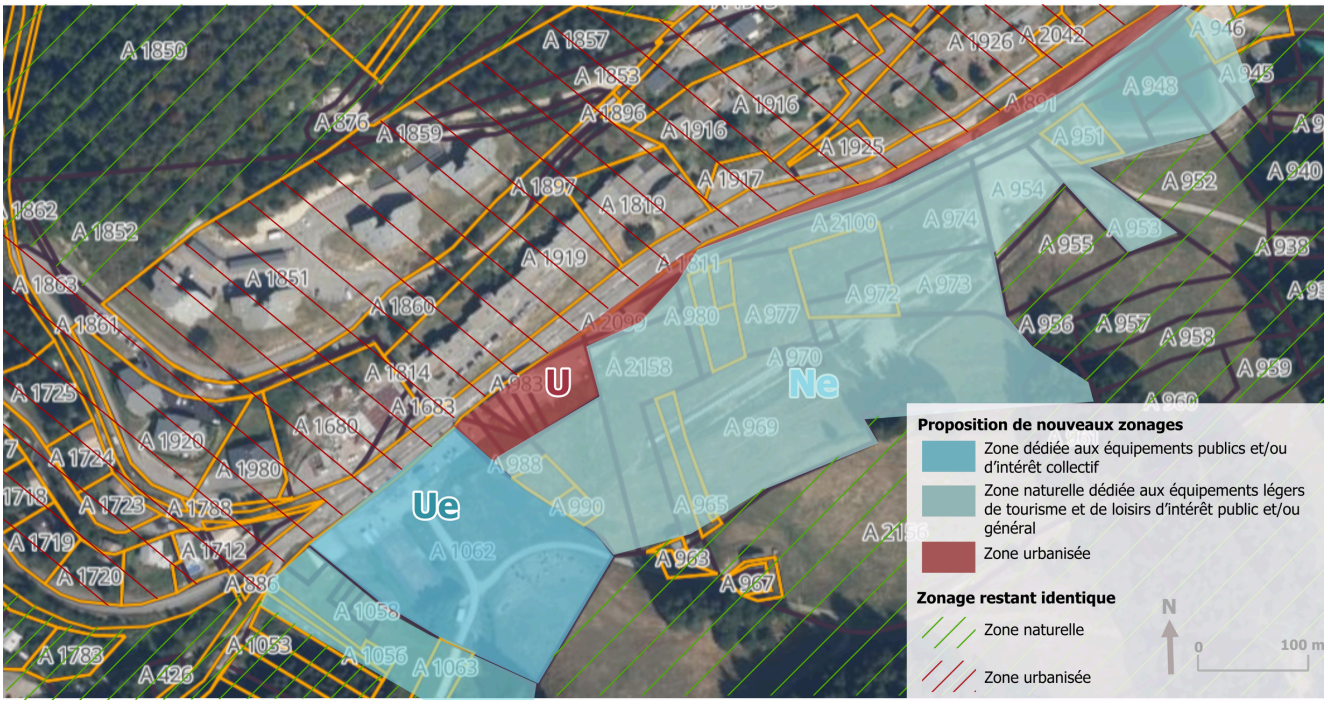

Carte 2 : Proposition de zonage réglementaire pour se conformer aux usages exitsants et envisagés, Sources : Urban Simul et réglement du PLUi-H, Conception et réalisation : GCV

PROCÉDURE DE MODIFICATION DU PLU

Mettre en œuvre une modification du PLUi-H pour changer le zonage.



Figure 1 : Schéma de la procédure de modification de PLU, Sources : Village Justice, Conception et réalisation : GCV

A noter que la loi Huwart de 2025 définit des cas de dispense **d'évaluation environnementale** pour les ajustements mineurs, c'est-à-dire lorsque la modification a pour seul objet une correction d'erreur matérielle (cas de la zone N qui est urbanisée)

ORIENTATION 1

Rendre le Col du Corbier identifiable comme lieu de halte

Construire des totems d'entrée de Col

1

Fiche Action n° **E1**

MAÎTRE D'OUVRAGE :

Commune Le Biot

OBJECTIFS :

- Valoriser les entrées du Col **(Objectif n°30 du PLUi-H)**
- Redonner au Col une identité affirmée



Figure 1 : Localisation des totems, Sources, Conception et réalisation : GCV

DESCRIPTION :

La mise en place de totems aux entrées du Col permet de lui donner une identité affirmée et une clarté de lecture du paysage. Il s'agit de totem en bois, sur lesquels sont inscrits le nom du lieu, l'altitude, avec également les mentions 'bienvenue" et "à bientôt". Cela rendrait plus chaleureuses, dans un esprit village, les entrées du Col. Cette proposition s'inscrit parallèlement dans une volonté de mieux identifier les entrées de col pour un apaisement de la circulation, à l'instar d'une entrée en agglomération.

COÛTS PRÉVISIONNELS

- 1 156 € U HT (Devis *PicBois cf*. annexe n°1)

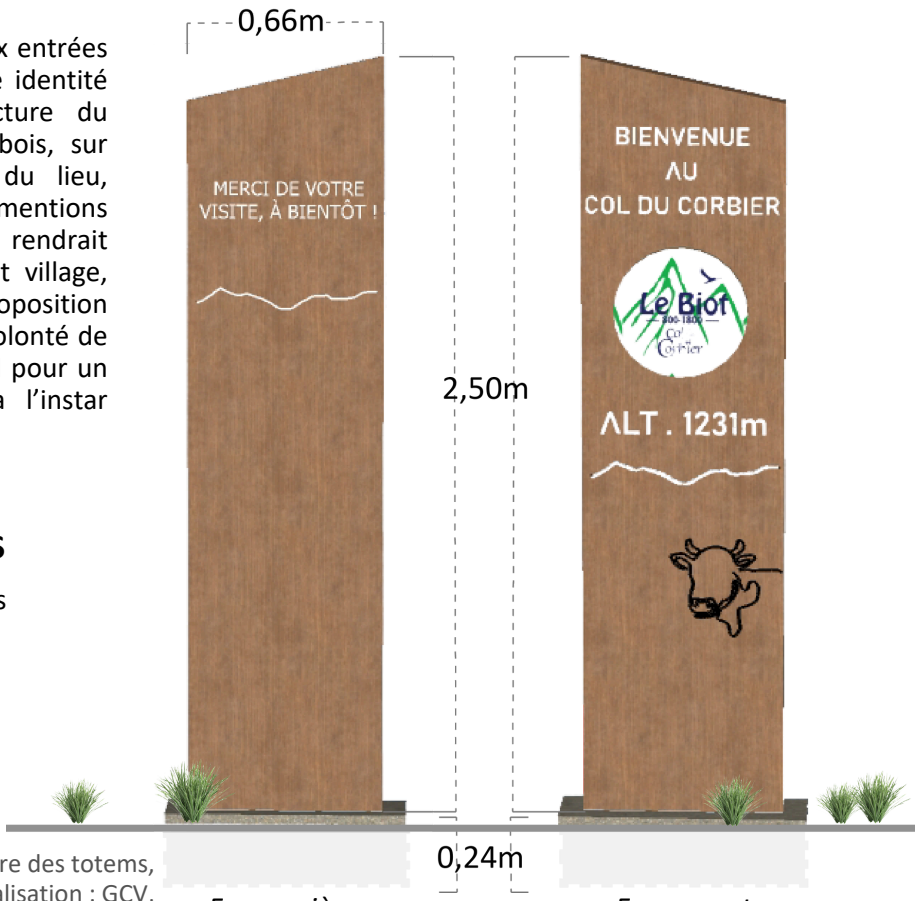

Modélisation 1 : Les faces avant et arrière des totems, Sources, conception et réalisation : GCV,



Modélisation 2 : Insertion paysagère d'un totem à l'entrée du Col depuis le Biot, Sources, conception et réalisation : GCV, octobre octobre 2025

Réaménager la traversée du Col

1

Fiche action n° **E2**

MAÎTRE D'OUVRAGE / PORTEUR DE L'ACTION :

Commune du Biot

OBJECTIFS :

- Sécuriser l'axe routier en incitant les usagers de la route à respecter les limitations de vitesse en vigueur **(Objectif n°28 du PLUi-H)**
- Accorder davantage de place aux modes actifs (cyclistes, piétons...) **(Objectif n°28 du PLUi-H)**
- Favoriser l'arrêt des usagers de la route au Col **(Objectif n°29 du PLUi-H)**

SCENARIO :

Face aux différentes contraintes qui pèsent sur la RD32 (déneigement, passage du rallye du Mont-Blanc, passage occasionnel du Tour de France), il peut paraître judicieux de préconiser des dispositifs physiques mobiles afin de repenser l'espace de circulation pour faire ralentir les usagers. Toutefois, des dispositifs mobiles ne sont pas aux normes de sécurité. La **seule implantation de dispositifs physiques ne peut être pleinement satisfaisante** pour faire ralentir les automobilistes et garantir un espace de qualité aux différents modes de déplacements actifs. **Le but est alors de donner l'impression aux usagers de la route d'entrer dans un milieu différent** de ceux qui précèdent, c'est-à-dire une route départementale dans un contexte rural. Cela peut se matérialiser par la réalisation d'une **Chaussée à Voie Centrale Banalisée (CVCB)**, la **désinstallation des glissières en bois,** la réalisation d'un **enrobé particulier au niveau de la centralité** (*cf*. action E4), la **transformation du ralentisseur type dos d'âne du côté du Biot en un plateau traversant** de la longueur de la centralité et par la création d'un effet de porte aux deux entrées grâce à la réalisation de murets permettant une légère réduction de la largeur de la chaussée.

	Avantages	Inconvénients
Effet entrée de porte avec des murets	• Ne constitue par un obstacle aux évènements et au déneigement • Marque le début de la zone classée en agglomération • Effet de resserrement de la chaussée	• Doit être installé à l'intérieur du périmètre de l'agglomération
Démontage des glissières bois	• Faire disparaître un type d'objet renvoyant une image de route départementale hors agglomération • Réduire l'effet "d'imperméabilité" entre la route et ses abords (renforce l'impression du conducteur de pouvoir accélérer) • Rendre plus sûr le cheminement des modes actifs en bord de route (actuellement placé entre glissière et route) • Limite l'impact visuel	• Coût du démontage après leur récente installation

Enrobé particulier et plateau traversant au niveau de la centralité	• Inciter les automobilistes à ralentir dans l'espace où ils sont le plus susceptibles de rencontrer d'autres types d'usagers • Sécurisation de l'intersection avec le *Chemin de la Reblais* • Renforce l'impression de l'automobiliste de traverser un espace différent que la RD	• Coût relativement important • Limitation règlementaire de la longueur du plateau
CVCB Chaussée à Voie Centrale Banalisée	• Poursuivre l'effet visuel de réduction de la largeur de la chaussée pour les automobilistes et renforcer l'impression de l'automobiliste de rentrer dans une agglomération • Garantir une largeur de voies satisfaisante pour les évènements sportifs • Garantir un espace de qualité pour les cyclistes • Espace de transition entre un espace dédié à la circulation automobile et aux espaces piétons ou mixtes	• Nécessite une adaptation des conducteurs dans les premiers temps de sa mise en place (limitation de cet effet par l'installation de panneaux temporaires avertissant les automobilistes du changement de modalités de circulation)
Création d'écluses via des dispositifs physiques mobiles (ex: jardinière sur roulette)	• Forcer l'automobiliste à ralentir • Rappeler à l'automobiliste que la chaussée sur laquelle il doit circuler se trouve entre les deux marquages de rive et que le reste n'est qu'un accotement • Ne coupe pas la bande cyclable de la CVCB • Possibilité de la retirer lors du passage d'un évènement sportif par un seul personnel sans moyens motorisés • Ne nuit pas à la qualité du déneigement (nécessité de prévenir les équipes techniques chargées de la tâche)	• Importance de limiter leur hauteur pour garantir une bonne visibilité • Risque de ne pas être aux normes de sécurité (risque en cas de litiges)
Création d'écluses via des dispositifs physiques immobiles (Option conseillée)	• Forcer l'automobiliste à ralentir • Rappeler à l'automobiliste que la chaussée sur laquelle il doit circuler se trouve entre les deux marquages de rive et que le reste n'est que un accotement • Ne coupe pas la bande cyclable de la CVCB • Ne nuit pas à la qualité du déneigement (nécessité de prévenir les équipes techniques chargées de la tâche)	• Plus de possibilité d'être aux normes • Obligation de limiter leur taille pour garantir la sécurité d'usagers vulnérables comme les enfants

Tableau 1 : Avantages et inconvénients

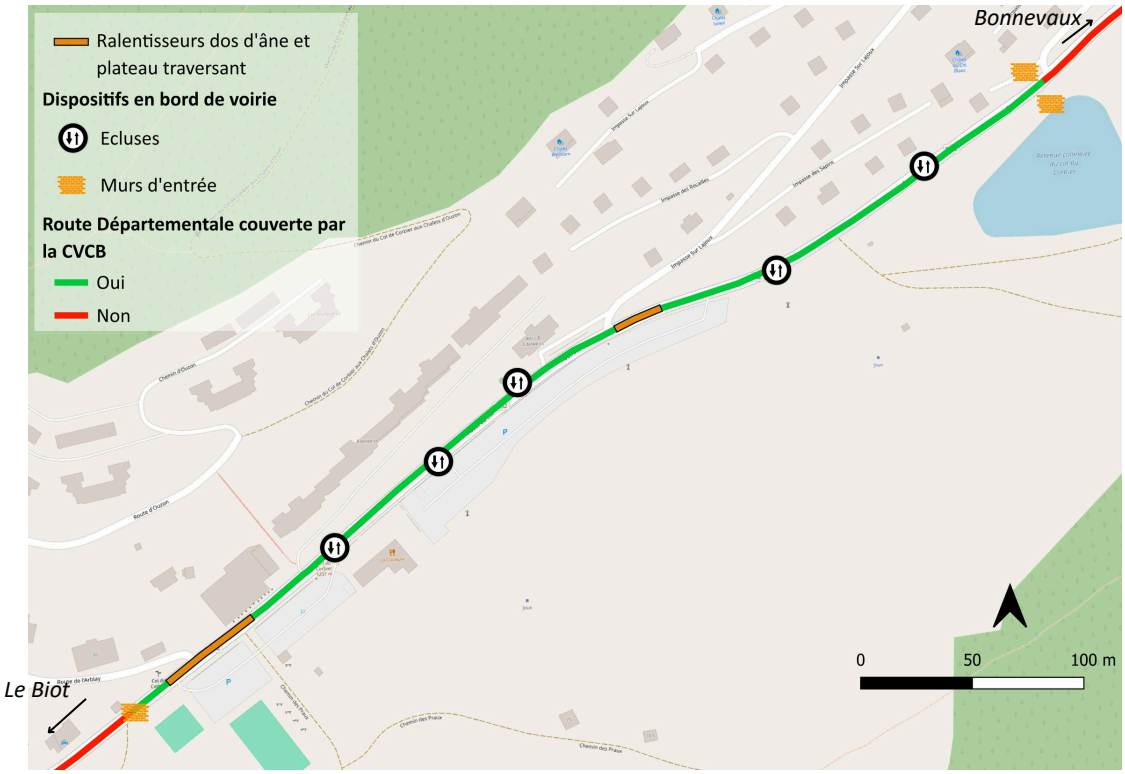

Carte 1 : Ensemble des mesures préconisées afin de sécuriser la traversée du Col,
Sources: OSM, IGN BD TOPO , Conception et réalisation : GCV



Modélisations 1 et 2 : Comparaison des impacts visuels des différents dispositifs pour former une écluse,
Sources, conception et réalisation: GCV

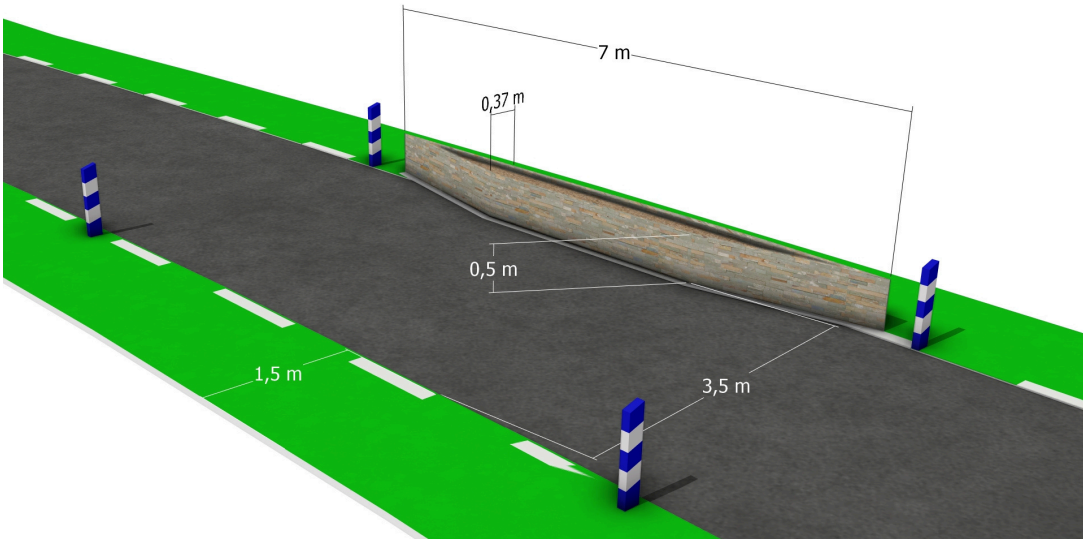

Modélisation 3 : Cotations du système d'écluse, Conception et réalisation : GCV

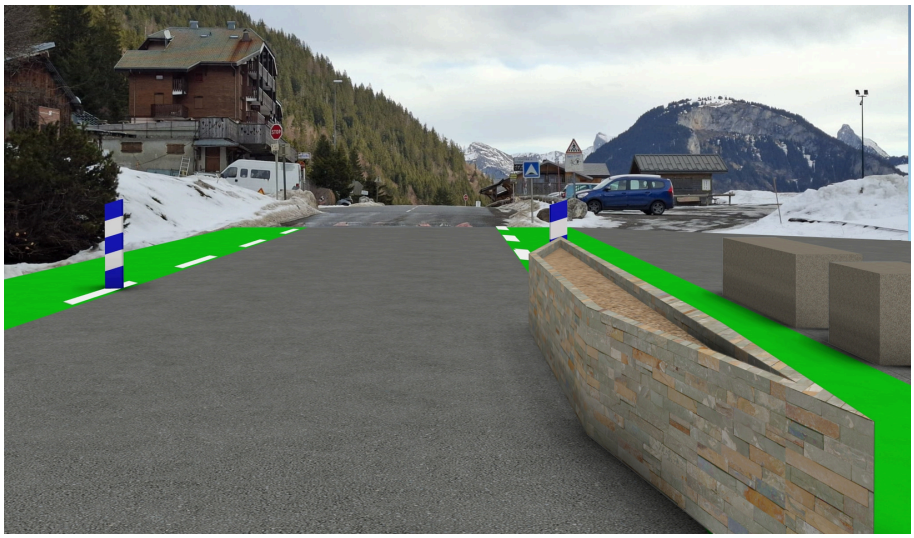

Modélisation 4 et 5 : Exemple de la mise en oeuvre de ces dispositifs aux entrées du Col,
Sources, conception et réalisation : GCV, décembre 2025



PARTENAIRES PRESSENTIS

- **Département** : Aide au titre de la répartition du produit des amendes relatives à la circulation routière
- ***Banque des Territoires*** (Investissement dans les infrastructures de transport durable)

COÛTS PRÉVISIONNELS

- Peinture bande cyclable (si entièrement peinte en verte) : 3 200 € - 6 000 € TTC
- 8 murets : 6 240 € TTC
- 4 Jardinières bois à roulettes- *Hortalia Contract* 3 146,50 € TTC (744,31 € TTC / unité)

Réaménager le cheminement piéton et l'adapter aux PMR accompagnés

Fiche Action n° **E3**

1

Orientation 1

Sécuriser l'axe principal

MAÎTRE D'OUVRAGE :

La Commune du Biot

OBJECTIFS :

- Rendre plus attractif le site même du Col
- Adapter l'offre de balade aux PMR accompagnés
- Offrir au public et habitants la possibilité de déambuler
- Préserver la zone humide des piétinements

DESCRIPTION :

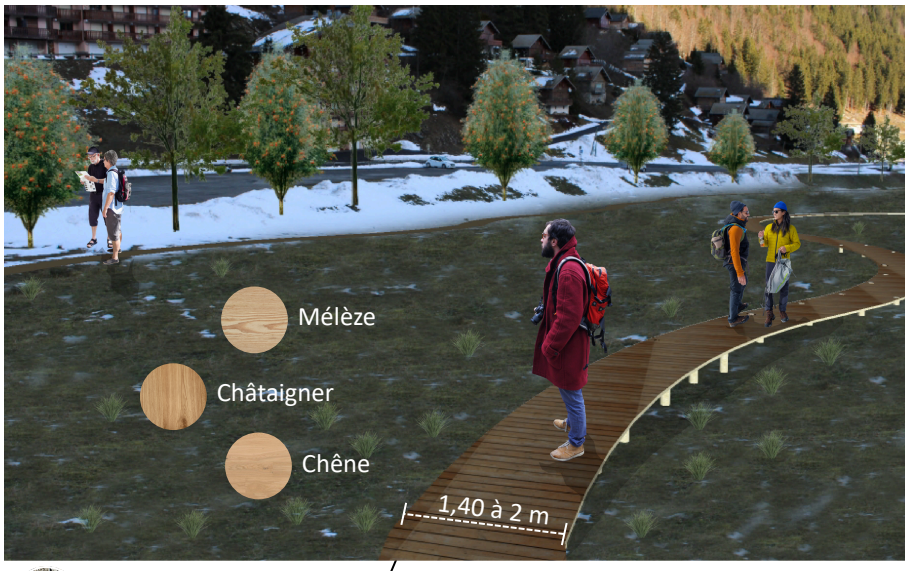

La marche est un élément central dans l'attractivité d'un lieu, c'est pourquoi le cheminement piéton au Col du Corbier est repensé afin de proposer une expérience pour ces usagers. Il s'agit d'une boucle de 1,06 km qui descend vers la retenue d'altitude, en fait le tour, et remonte par la zone humide alors préservée des piétinements par un cheminement en caillebotis, en direction de l'actuelle cabane d'accueil à l'entrée du Col. Matérialisée par du gravier stabilisé, c'est une balade accessible aux PMR accompagnés (cf annexe 2) qui offre une déambulation tout en profitant des paysages du Col.

Modélisation 1 : Insertion paysagère d'une partie du cheminement en caillebotis, Sources, conception et réalisation : GCV



Figure 1 : Plan d'ensemble du cheminement avec les différents types de sentiers, Sources, conception et réalisation : GCV

Avantages	Inconvénients
• Rend plus attractif le Col et pour un large public • Permet de faire une halte ressourçante au Col • Valorise les paysages et atouts du Col	• Une petite boucle destinée uniquement aux piétons et PMR (pas de ski de randonnée, VTT, ...) • Peu accessible en cas de chutes de neige • Des coûts importants notamment pour le platelage de bois



PARTENAIRES PRESSENTIS

- CEN74
- FNE (France Nature Environnement)
- Agence de l'eau
- Département et Région



COÛTS PRÉVISIONNELS

- Platelage bois : 125 550 à 167 400 € (270 à 360 € le m²)
- Gravier stabilisé : 30 800 € (36 à 90 € / m² pose comprise)

Construire un lieu central convivial au Col

1

Orientation 1

Faire un espace de halte identifié

Fiche Action n° **E4**

MAÎTRE D'OUVRAGE :

Commune Le Biot

OBJECTIFS :

- Créer un lieu de vie au Col **(Objectif n°40 du PLUi-H)**
- Rendre le Col plus attractif
- Valoriser l'entrée de Col **(Objectif n°32 du PLUi-H)**

SCENARIOS :



Fig 1 : Plan de localisation du projet, source : GCV

Scénario 1 : Acquisition foncière des parcelles en entrée de Col depuis Le Biot

En considérant la possible acquisition foncière par la commune (cf. fiche action n°**H4)** des parcelles A1980; A1981 ; A1680 ; A1682 et A1684, la commune peut prétendre à leur mise en valeur par l'aménagement d'une place centrale. Le but serait de créer un lieu de vie central au Col à l'image d'une centralité de village. La possibilité de réutiliser les parcelles citées permettrait de créer un grand espace matérialisant l'entrée de Col et incitant les automobilistes à ralentir tout en liant davantage les deux versants du Col.

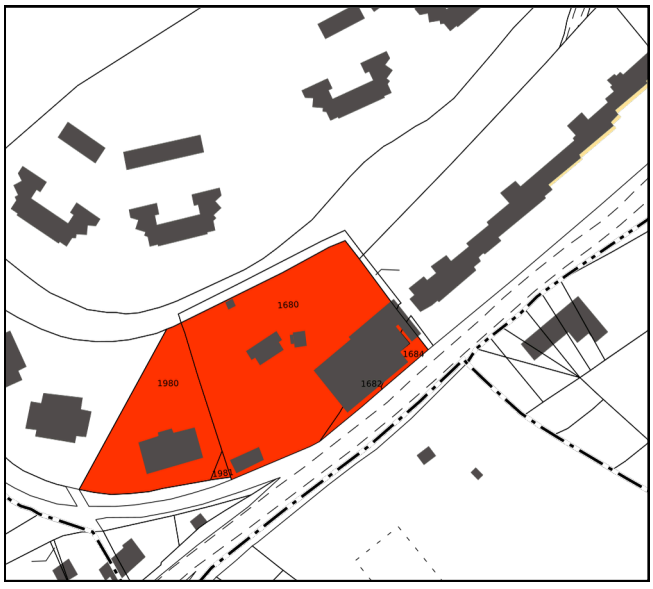

Figure 2 : Plan des parcelles concernées, Sources : cadastre.gouv

COÛTS PRÉVISIONNELS

- Pavés en béton classique (pose comprise) : 75 - 155 € / m²
- Pavés en pierre : 85 - 200 € / m²
- Enrobé corail : 45 - 75€ / m²

PARTENAIRES PRESSENTIS

- Préfecture de région : **DSIL**
- Préfecture de département : **DETR**
- Banque postale **: prêt social**

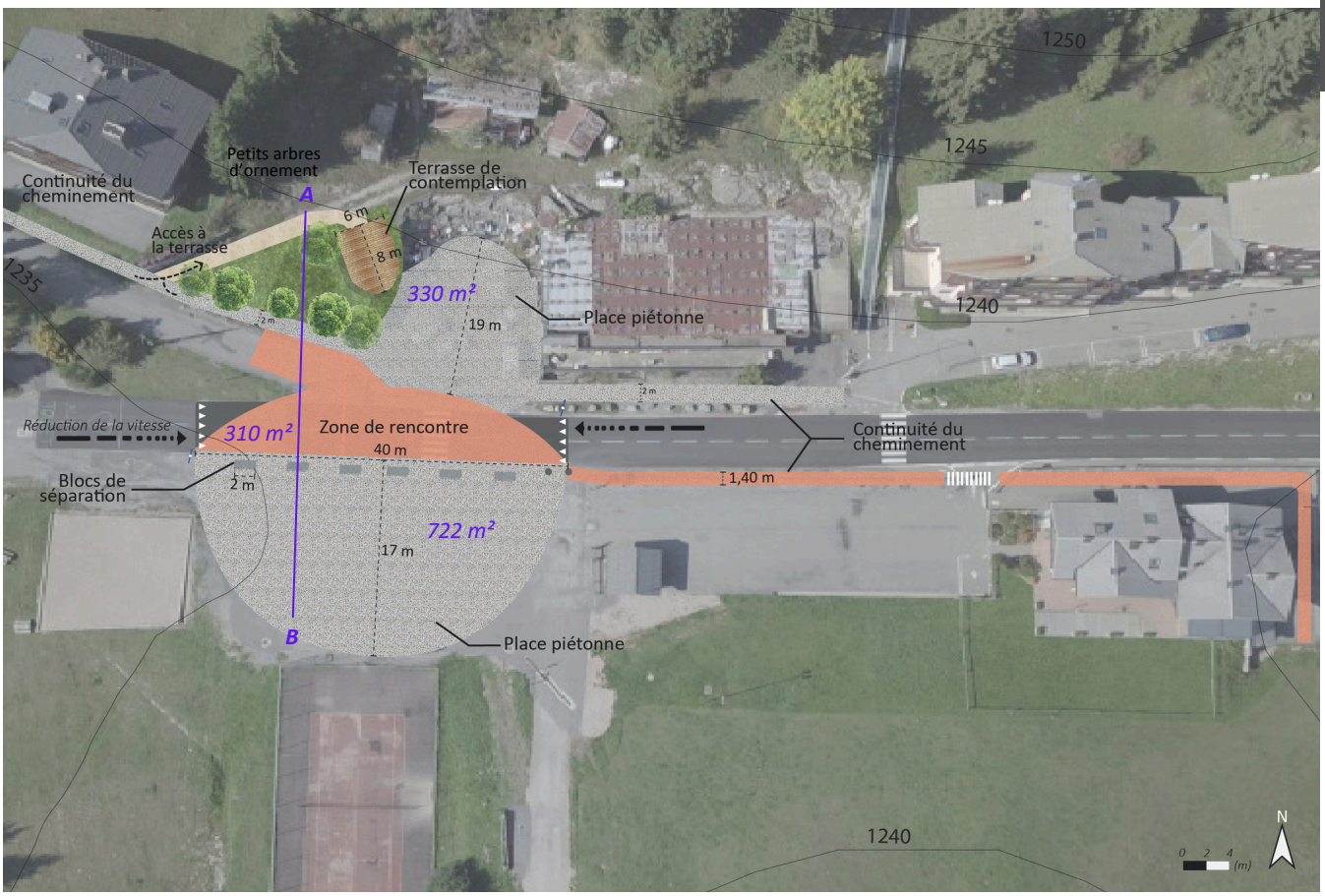

Figure 3 : Plan masse du projet selon le scénario 1, Sources, Conception et réalisation : GCV, cotobre 2025

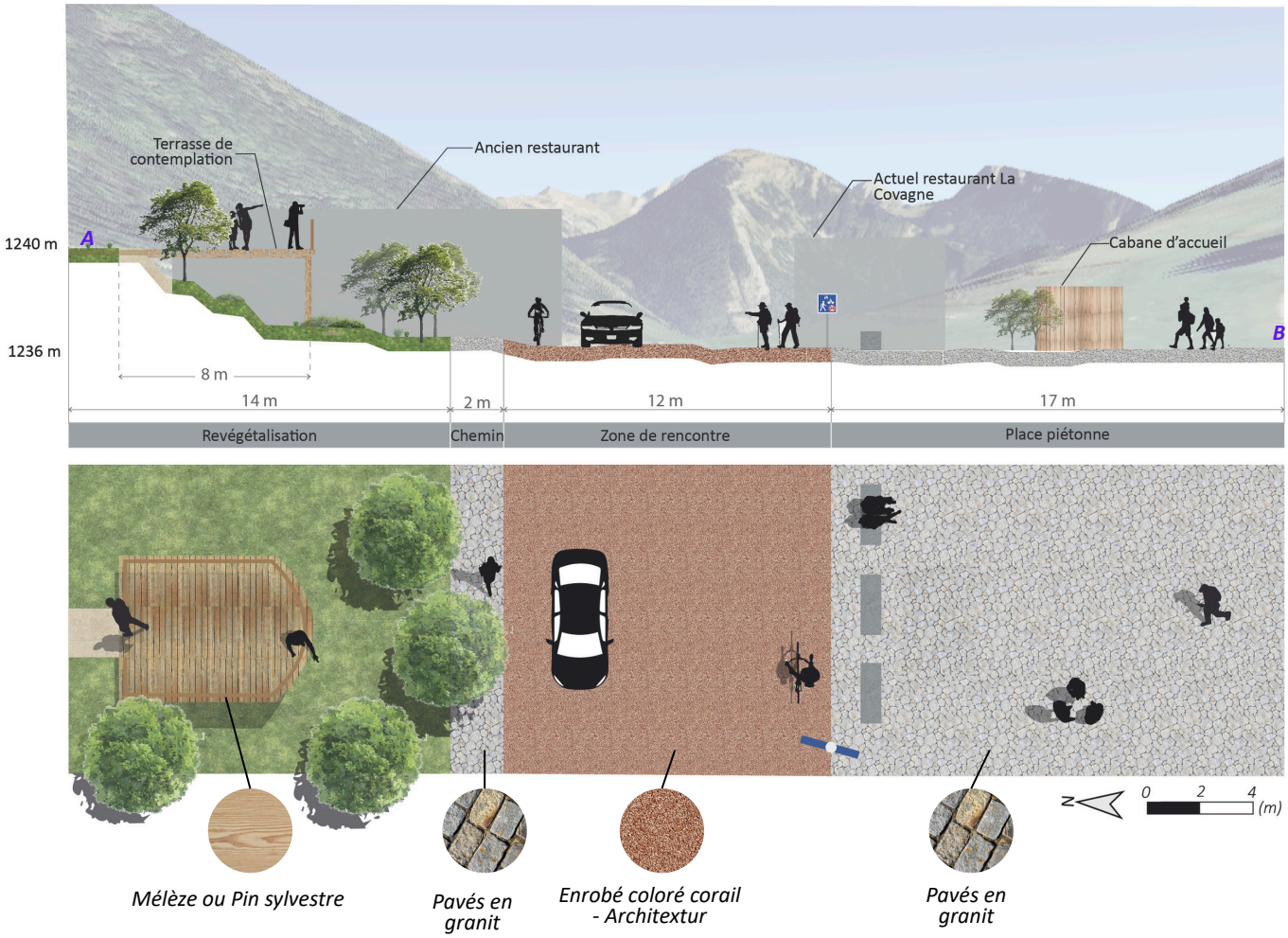

Figure 4 : Coupe transversale du projet selon le scénario 1, Sources : Géoportail, Google Earth, Conception et réalisation : GCV

Scénario 2 : Les parcelles privées ne peuvent pas être acquises

Dans le cas où la commune ne peut pas acquérir les parcelles précédentes, la création d'une place piétonne se ferait uniquement sur du foncier communal, à savoir au niveau de l'actuel parking à l'entrée du Biot. Cela limiterait l'impact visuel du projet. La zone de rencontre est cependant maintenue afin de favoriser le ralentissement des véhicules et l'effet d'entrée en agglomération.

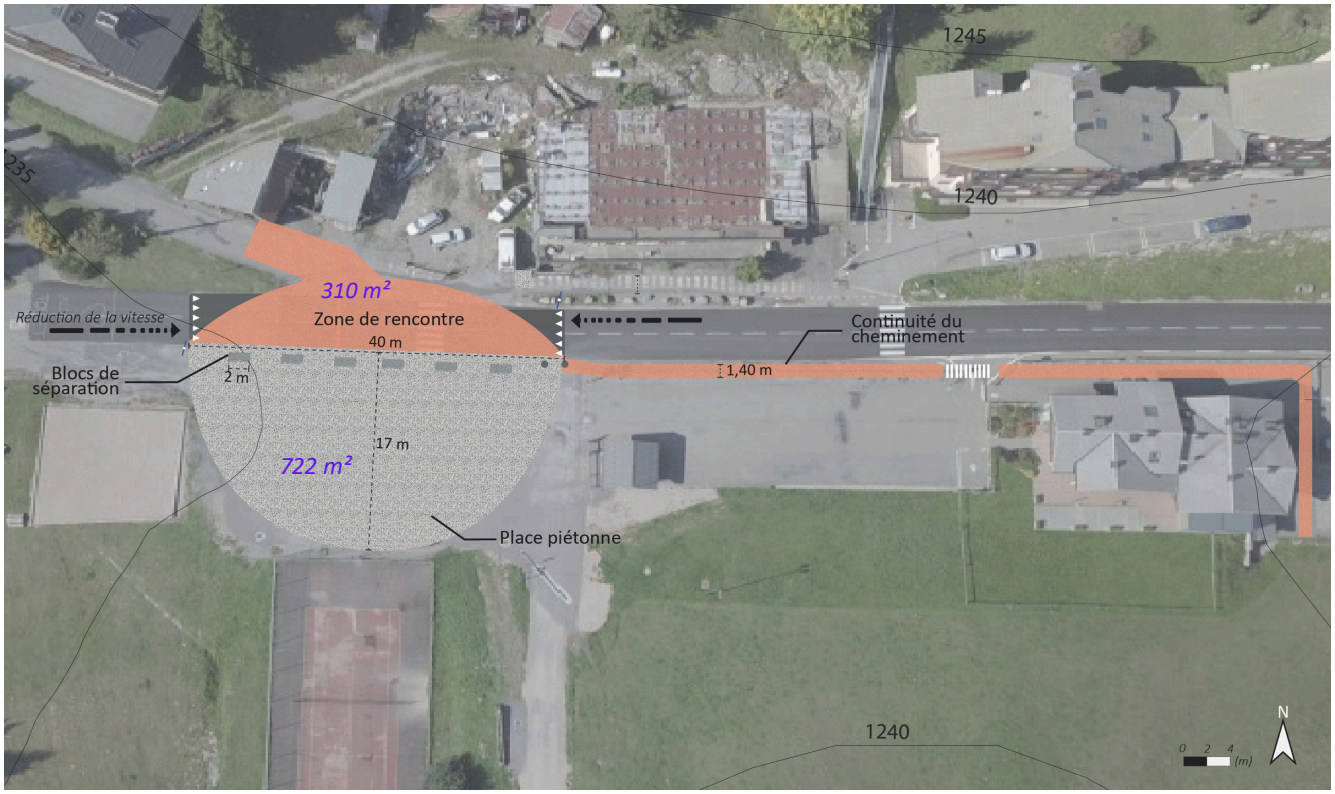

Figure 5 : Plan masse du projet selon le scénario 2, Sources, Conception et réalisation : GCV, octobre 2025

Scénario 3 : Création d'une demi-place piétonne ne faisant pas ralentir les automobilistes

La construction d'une demi-place piétonne seulement est envisageable pour réduire les coûts du projet. Cela n'aurait pas d'incidence sur la route. Pour autant, ce scénario n'incite pas les automobilistes à ralentir lors de l'entrée au Col, et les piétons restent dans une position dangereuse pour traverser la route.

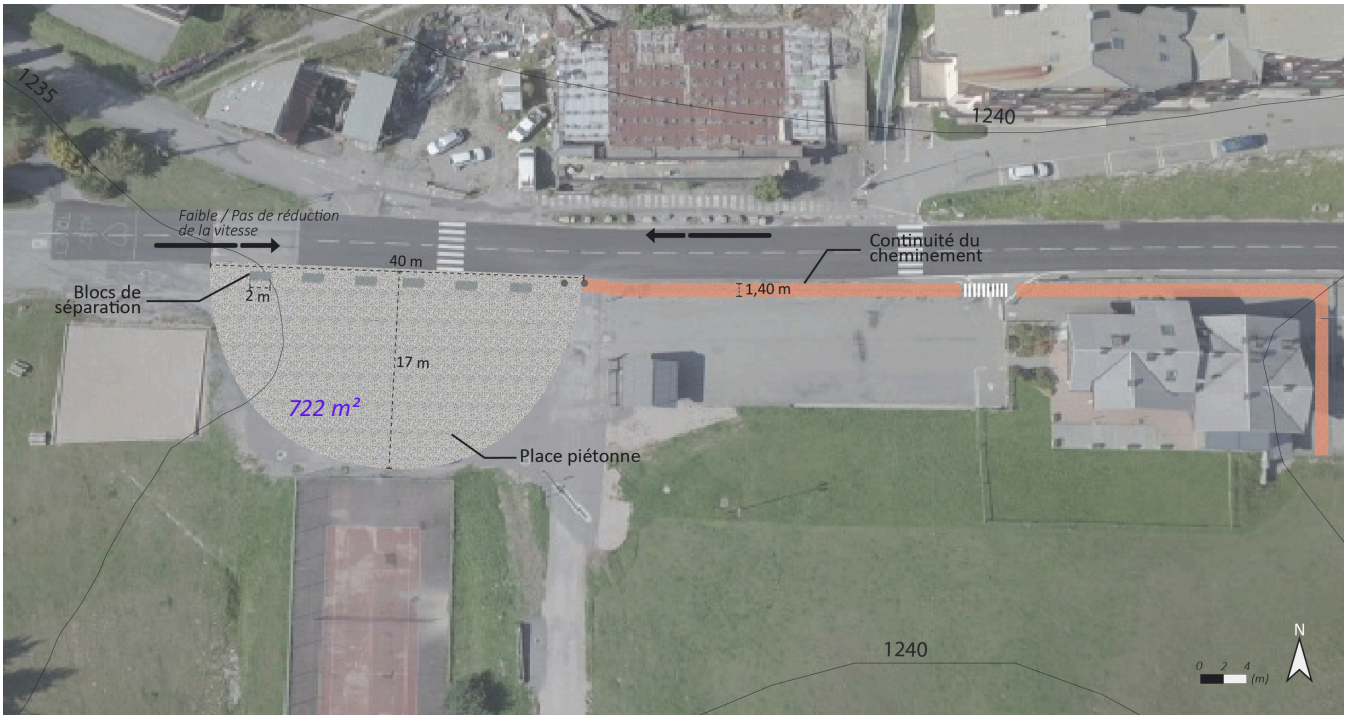

Figure 6 : Plan masse du projet selon le scénario 3, Sources, conception et réalisation : GCV, octobre 2025

	Avantages	Inconvénients	Coûts prévisionnels
Scénario 1 	• **Grand espace central** • Entraîne le **ralentissement** des automobilistes à l'entrée • Revalorise un espace en friche • Réelle identification de l'entrée du col	• Nécessite une **procédure d'acquisition** des parcelles • Entraîne des **coûts plus importants** • Enrobé coloré plus salissant	• **pavés granit :** 89 420 € - 210 400 € • **pavés béton** : 78 900 € - 163 060 € • **enrobé corail** : 13 950 € - 23 250 €
Scénario 2 	• **Réduit les coûts de construction** • Réalisable sur du **foncier uniquement communal** • **Entraîne** le **ralentissement des véhicules**	• **Moins d'effet de "place centrale"** • Enrobé coloré plus salissant	• **pavés granit** : 61 370 €- 144 400 € • **pavés béton** : 54 150 € - 111 910 € • **enrobé corail** : 13 950 € - 23 250 €
Scénario 3 	• Scénario le **moins coûteux** • Permet de créer une **demi-place** piétonne • Evite de réaménager la route	• N'incite **pas** les automobilistes à **ralentir** • La traversée de la route par les piétons reste **dangereuse** • **Moins** de **place disponible** lors d'évènements	• **pavés granit :** 61 370 €- 144 400 € • **pavés béton :** 54 150 € - 111 910 €

MAÎTRE D'OUVRAGE :

Commune du Biot

OBJECTIFS:

- Faire du Col un espace ludique clairement identifié par les familles
- Inciter les familles à faire halte **(Objectif n°30 du PLUi-H)**
- Offre de loisirs pour les enfants habitant à l'année dans la commune **(Objectif n°22 du PLUi-H)**

DESCRIPTION :

Une aire de jeux à la place du tennis

L'état du terrain de tennis, son impraticabilité lors des périodes d'enneigement et le caractère relativement sélectif de cette pratique (capacités physiques et techniques + possession du matériel adéquat) poussent en faveur d'une réutilisation de l'espace pour d'autres activités. L'implantation d'une **aire de jeu** à destination des enfants et des familles se fondant sur une thématique précise peut alors être imaginée en lieu et place du terrain de tennis. Les différents modules de jeux en bois pourront profiter de la déclivité présente à droite du chemin ainsi que de celle du bosquet pour créer un "coin de jeux". En considérant le fait que les usagers de l'espace n'ont pas forcément le matériel à disposition, des ***lockers*** peuvent être envisagés pour louer ce matériel.
Afin de maintenir un équipement sportif, la construction d'un ***city-stade*** est plus appropriée. Plus intégratrice, cette infrastructure est implantée à côté de l'aire de jeux et du boulodrome. Pour les besoins de la fiche action H8, le **boulodrome doit être rapproché** de l'emplacement actuel du terrain de tennis.



Modélisation 1 : Plan de l'aire de jeux avec le *city-stade* et le boulodrome, Sources, conception et réalisation : GCV, octobre 2025



Modélisation 2 : Aire de jeu. Profiter de la déclivité pour y amarrer un module en bois, Sources, conception et réalisation : GCV, décembre 2025

Photographie 1 : Aire de jeu sur le thème du Gypaète au Mont Saxonnex, Sources : GCV, novembre 2025





Photographie 2 : Tyrolienne pour enfants au Mont-Saxonnex sur la même aire de jeu, Sources : GCV, novembre 2025

Avantages	Inconvénients
• Une offre d'équipements ludiques multi-générationnelle • Concentration en un seul point et proximité avec le restaurant • Proximité avec la pente utilisée pour la luge en hiver • Répondre à l'une des attentes les plus fortes chez les habitants et résidents	• Destruction du terrain de tennis • Coût relativement important

PARTENAIRES PRESSENTIS

Si la thématique de l'aire de jeux porte sur la préservation de l'environnement, plus grande facilité d'obtention de subvention :

- **Département**
- **Région**
- **Union Européenne**: programme LEADER
- **ANDES** (aide constitution dossier de demande)
- **Agence nationale du Sport**

COÛTS PRÉVISIONNELS

- *City-stade* : 30 000 - 84 000 € TTC
- Aire de jeux : 150 000 - 400 000 TTC (pose comprise)
- Démolition terrain de tennis : 63 700 - 99 600 € TTC
- Copeaux amortissants : 10 500 € TTC (57m²)
- Boulodrome : 8 000 € TTC
- *Locker* : 13 500 HT (devis *RacketLocker* initié par la commune)

Installer des poubelles de proximité

1

Fiche Action n° **E6**

MAÎTRE D'OUVRAGE :

Commune du Biot

OBJECTIFS :

- Limiter les déchets sauvages **(Objectif n°22 du PLUi-H)**
- Rendre pratique l'arrêt au col

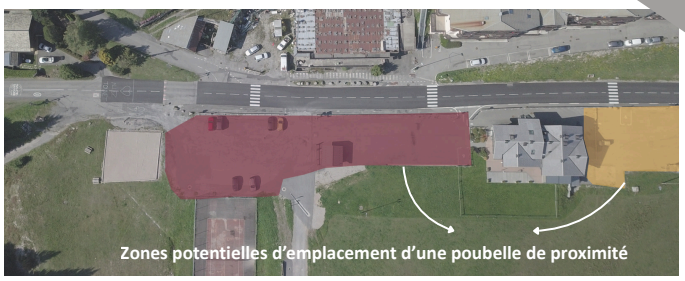

Figure 1 : Plan des zones potentielles d'implantation des poubelles, Sources, conception et réalisation : GCV

DESCRIPTION

Des poubelles de type conteneurs semi-enterrés sont implantées à 250 mètres dans le village du Col du Corbier mais ne sont pas visibles depuis les parkings. Deux zones ont ainsi été identifiées pour l'implantation de poubelles de proximité : elles correspondent aux deux zones de parking qui permettent l'arrêt des voitures et le départ des randonnées. Une poubelle (ou 3 poubelles pour le tri) peut être installée sur chacune des zones. Deux matériaux sont intéressants pour permettre la résistance aux intempéries et pour assurer une insertion paysagère douce : le bois et l'acier galvanisé.

Poubelle unique ou poubelles de tri

	Avantages	Inconvénients
Poubelle unique	• **Simplicité d'usage** : plus intuitif pour les visiteurs • **Peu encombrant**	• **Pas de tri** : tous les déchets sont mélangés • **Volume limité** : peut se remplir rapidement en saison
Trois poubelles de tri	• **Tri à la source** : taux de recyclage beaucoup plus élevé. • **Image positive** : valorise la démarche environnementale du site • **Réduction des volumes d'ordures résiduelles** : moins coûteux pour la commune sur le long terme.	• **Entretien plus complexe** : plus de bacs à vider, à nettoyer et à entretenir • **Encombrement visuel**

EXEMPLES



Photographie 1 : Poubelles de tri à Aillons Margériaz, Sources : GCV novembre 2025



Photographie 2 : Poubelle unique à Châtel, Sources : GCV, novembre 2025

Matériau utilisé

	Avantages	Inconvénients
Bois	• **Bonne insertion paysagère** : aspect naturel et chaleureux • Faisable manuellement (moindres coûts)	• **S'abîme rapidement avec l'humidité** : demande de l'entretien (lasure, traitement)
Acier galvanisé	• Très ré**sistant aux conditions de météo extrêmes** • Longue durée de vie	• Mobilier plus urbain



Photographie 3 : Poubelles en acier galvanisé au Mont-Saxonnex, Sources : GCV, novembre 2025



Photographie 4 : Poubelles en bois à Aussois, Sources : GCV, novembre 2025

COÛTS PRÉVISIONNELS
Entre 200 € et 400 € l'unité

Aménager une aire de camping-cars

1

Fiche action n° **E7**

MAÎTRE D'OUVRAGE / PORTEUR DE L'ACTION:

Commune du Biot

OBJECTIFS:

- Proposer un espace clairement identifié pour l'accueil des camping-cars et vans aménagés
- Eviter l'usage informel des zones de stationnement et des pistes agricoles et forestières **(Objectif n°7 du PLUi-H)**
- Attirer des touristes "itinérants"

SCENARIOS :

Scénario 1: Aire de camping-car au Plan de la Joux

L'aire de camping-cars se situe à cheval sur les parcelles A901, A902, A903, A1613, A1811 en amont de la chapelle Notre Dame des Sept Douleurs et peut accueillir environ 12 emplacements de camping-cars espacés les uns des autres et un local sanitaires / eau potable. Pour limiter les travaux de terrassement, seuls la voie de circulation et les emplacements pourraient être terrassés.

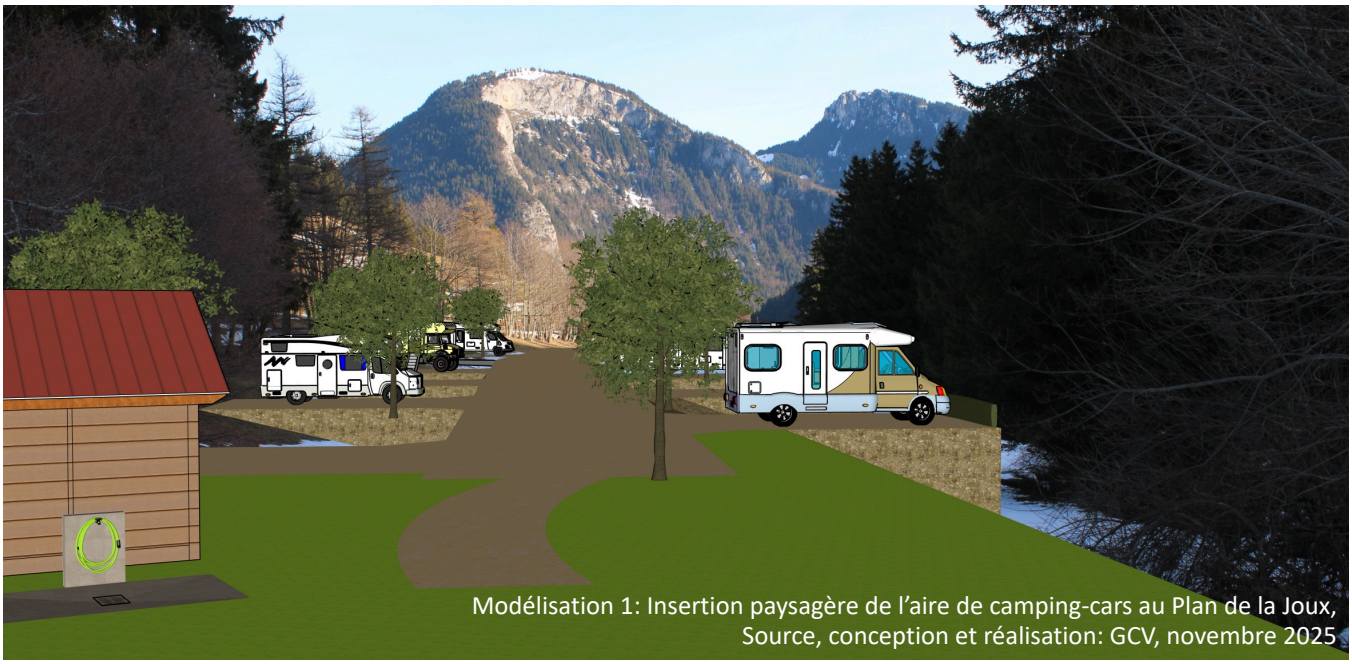

Modélisation 1: Insertion paysagère de l'aire de camping-cars au Plan de la Joux, Source, conception et réalisation: GCV, novembre 2025

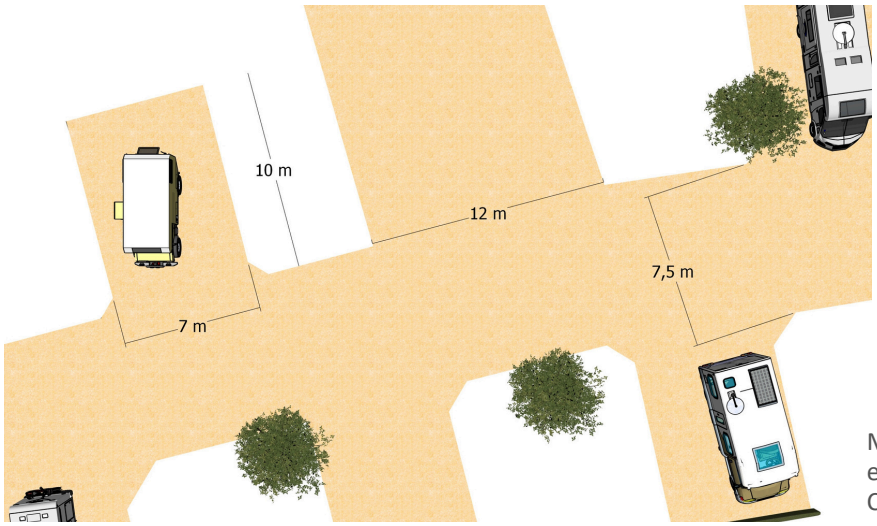

Modélisation 2 : Plan côté d'un emplacement pour le scenario 1, Conception et réalisation : GCV



Modélisation 3 : Plan général de l'aire de camping-cars scenario 1,
Sources : Google Satellite, Conception et réalisation : GCV

Avantages	Inconvénients
• Plus grande capacité d'accueil • Espace dédié à chaque emplacement plus important • Cadre plus "naturel" • Impact visuel des camping-cars faible	• Relativement excentré par rapport au centre du Col pour les camping caristes • Investissements lourds (terrassement, remblais, etc.) • Impact environnemental potentiellement fort

PARTENAIRES PRESSENTIS

- Département
- Région

COÛTS PRÉVISIONNELS

150 000 - 380 000 €
(sans achat des terrains)

Scénario 2: Aire de camping-car au-dessus de la retenue d'altitude

L'aire de camping-cars se situe en bord de route sur le promontoire au-dessus de la retenue d'altitude. D'une surface de 444 mètres carrés, elle peut accueillir 4 emplacements maximum. Il faut aussi implanter un local dédié à la vidange des eaux usées. Le ravitaillement en eau potable et le branchage électrique peuvent être payants. Il doit également s'accompagner un effort de végétalisation des abords.



Modélisation 4 : Insersation paysagère de l'aire de camping-cars scenario 2,
Sources : Google Maps, conception et réalisation : GCV

Modélisation 5 : Plan côté de l'aire de camping-cars scenario 2, Conception et réalisation : GCV

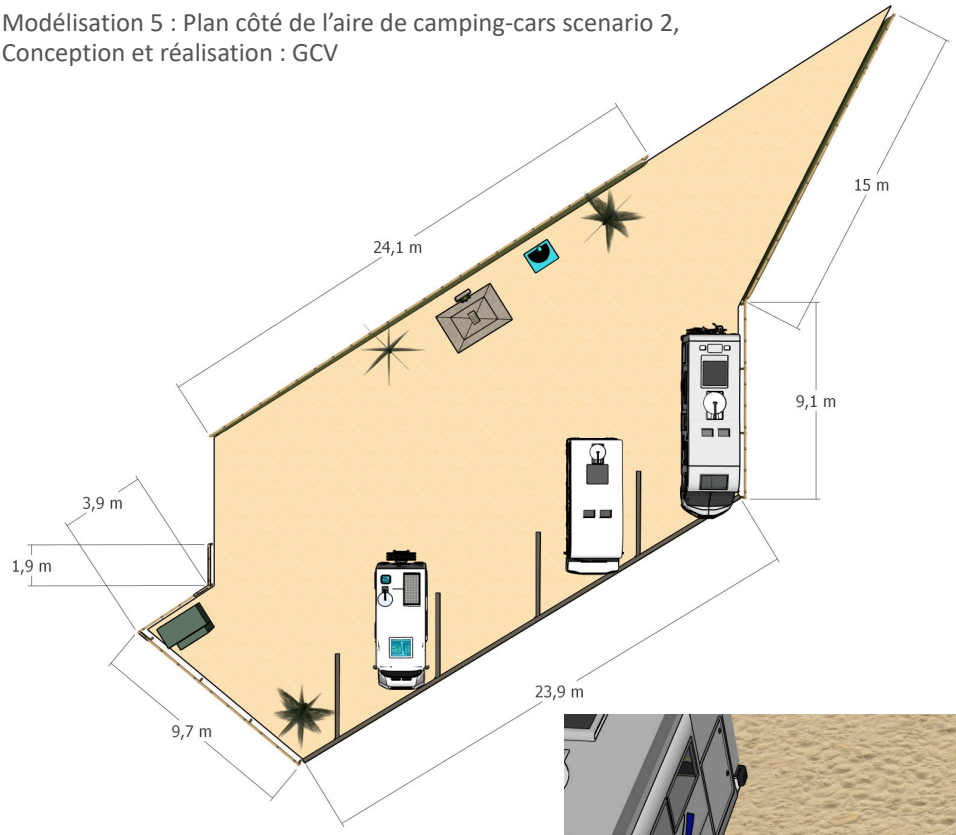

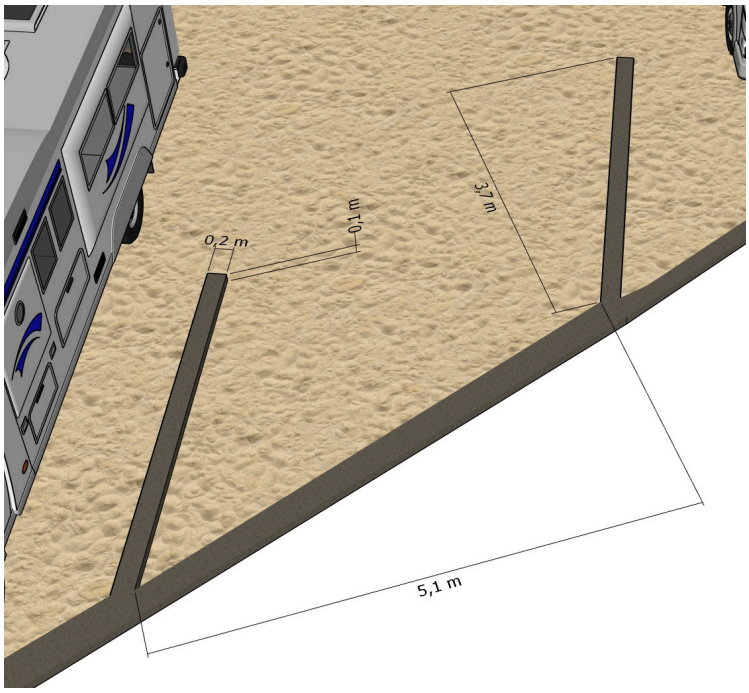

Modélisation 6 : Plan côté d'un emplacement pour les scenarios 2 et 3, Conception et réalisation : GCV

Avantages	Inconvénients
• Proximité des camping-caristes à la centralité du Col • Coût plus faible (travail de terrassement faible)	• Impact visuel des camping-cars • Des emplacements plus restreints

PARTENAIRES PRESSENTIS

- Département
- Région

COÛTS PRÉVISIONNELS

30 000€ - 90 000 €
(sans achat des terrains)

Scénario 3: Aire de camping-cars au-dessus de l'ancienne piste débutante

L'aire de camping-cars se situe en bord de route sur la parcelle 0891 et 1811. D'une surface de 747 mètres carrés, elle peut accueillir une dizaine d'emplacements de 70 mètres carré. Il faut aussi implanter un local dédié à la vidange des eaux usées. Le ravitaillement en eau potable et le branchage électrique peuvent être payants. Il doit aussi s'accompagner d'un effort de végétalisation des abords.



Modélisation 7: Insertion paysagère de l'aire de camping-cars du scénario 3, Sources : Google Maps, Conception et réalisation : GCV

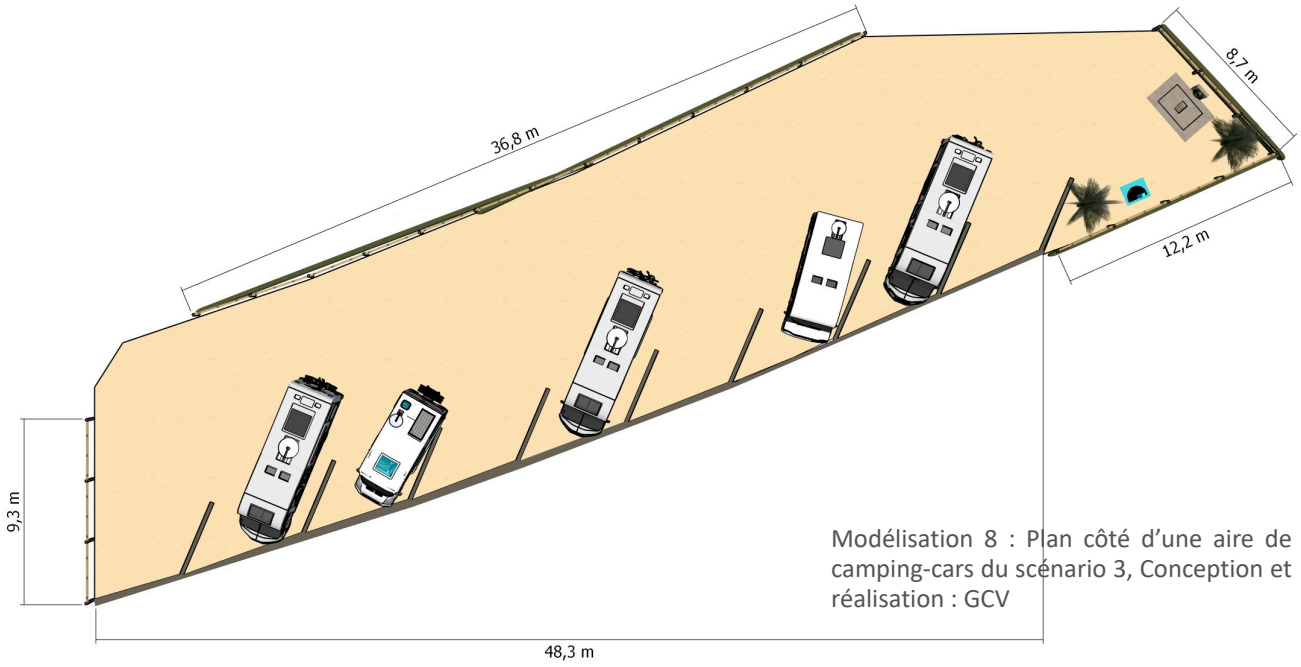

Modélisation 8 : Plan côté d'une aire de camping-cars du scénario 3, Conception et réalisation : GCV

Avantages	Inconvénients
• Proximité des camping-caristes à la centralité du Col • Coût plus faible (travail de terrassement faible) • Nombre et taille des emplacements plus importants	• Impact visuel des camping-cars

PARTENAIRES PRESSENTIS

- Département
- Région

COÛTS PRÉVISIONNELS

50 000 - 180 000 €
(sans achat des terrains)

Optimiser le stationnement dans une logique de désimpermabilisation et de végétalisation de l'existant

Fiche action n° **E8**

1

MAÎTRE D'OUVRAGE / PORTEUR DE L'ACTION :

Commune du Biot

OBJECTIFS:

- Limiter l'effet couloir des parkings afin de favoriser l'intégration paysagère des parkings **(Objectif n°32 du PLUi-H)**
- Diminuer la surface bitumée existante du parking constituant ue zone de chaleur
- Repenser l'organisation des places pour conserver un service de stationnement adapté aux besoins **(Objectif n°29 du PLUi-H)**

DESCRIPTION

Le parking en-dessous du restaurant La Covagne a une surface totale de 2240 m² : le nombre de places est difficilement quantifiable en raison de l'absence de marquage au sol, entraînant un espace confus en termes d'organisation (où se garer, où entrer sur le parking).
Cette action s'opère sur la partie haute du parking, d'une superficie de 1711 m². Elle a vocation a être couplée à la fiche n° E9.

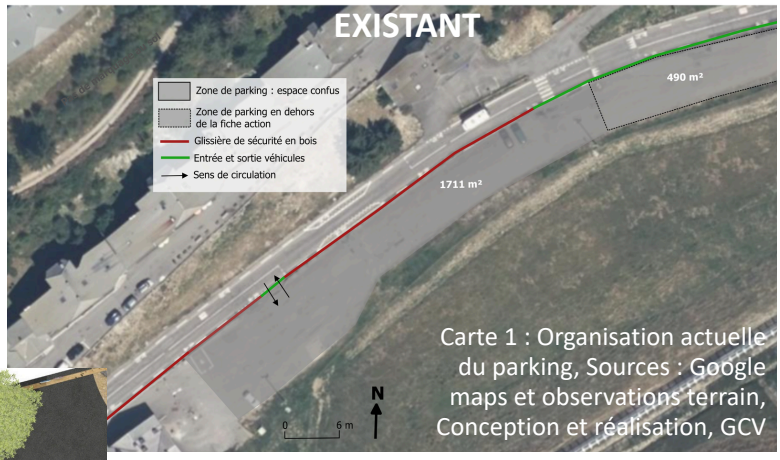

Carte 1 : Organisation actuelle du parking, Sources : Google maps et observations terrain, Conception et réalisation, GCV

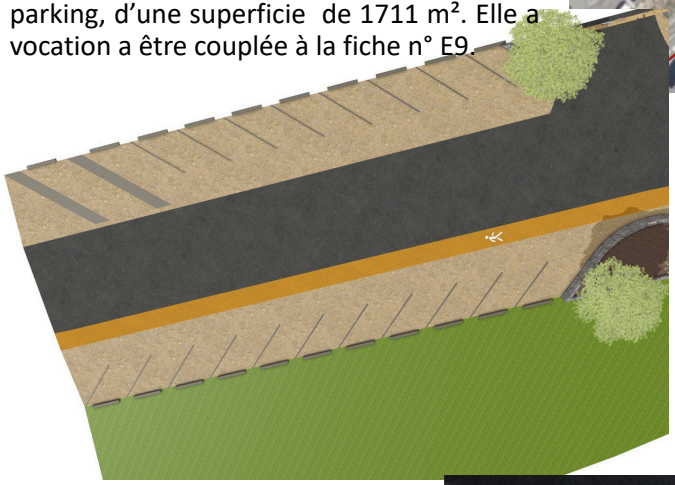

Les places sont organisées en épis avant pour optimiser le nombre de places : 94 places sont ainsi matérialisées dont deux places handicapé au plus proche du restaurant (les premières places sont réservées au restaurant) et des toilettes. Les places handicapé sont aux normes PMR, de longueur 5 mètres et de largeur 3,30 m en comptant la bordure de 80 cm qui permet la sortie du véhicule. Les autres places ont également une longueur de 5 mètres et une largeur de 2,30 m. Chaque place est séparée par une butée surélevée de 10 cm de largeur.

Modélisation 1 : Zoom sur les places de parking handicapé et autres, Sources : Google maps, Conception et réalisation, GCV



Modélisation 2 : Insertion paysagère du parking désimperméabilisé et ré-organisé, Sources : Google maps, Conception et réalisation : GCV

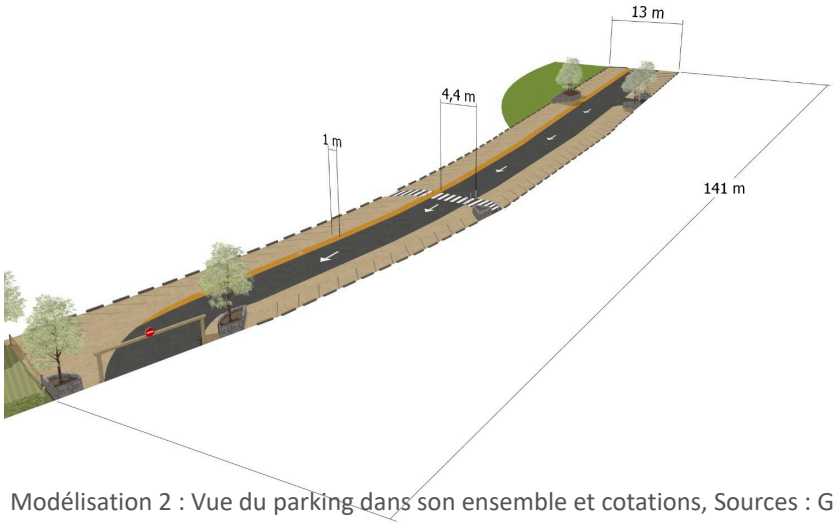

Le goudron est retiré et remplacé par du gravier stabilisé, sur les extrémités du parking, à l'emplacement des places (en beige sur la modélisation ci-contre) sur une surface de 921 m². L'utilisation de gravier stabilisé permet le déneigement tout en désartificialisant le sol.
Une bande piétonne est matérialisée au sol par des peintures et du gravier stabilisé plus sombre sur le long du côté gauche du parking (en descendant sur Bonnevaux) sur une surface de 128 m², dans le cas où l'action E9 n'est pas mise en place.

Modélisation 2 : Vue du parking dans son ensemble et cotations, Sources : Google maps, Conception et réalisation : GCV

Au centre du parking, la circulation des véhicules se fait sur le goudron existant dans un objectif de limiter la diffusion de poussière ; la surface laissée en l'état est de 662 m².
L'organisation du stationnement est repensée afin d'optimiser le nombre de places : le marquage au sol est matérialisé par des butées de roues légèrement surélevées en béton préfabriqué.



Modélisation 3 : Arche d'entrée du parking en-dessous de La Covagne (sens unique), Sources : Google maps, Conception et réalisation : GCV

L'entrée de parking se fait en haut du parking, proche du restaurant La Covagne en sens unique. La sortie s'opère plus bas, côté Bonnevaux, en sens unique également, facilitant l'insertion dans les épis. L'entrée est matérialisée par un arche en bois (mélèze ou châtaignier) , avec une hauteur de 2,10 m afin d'empêcher l'installation de campings cars (si action **n° E7** réalisée). Dans le cas contraire, les arches seront plus élevées afin de permettre aux campings cars de se garer. Un des pans de l'arche est modulable pour le passage de la déneigeuse. Des murets en pierre sont installés afin de permettre le ralentissement des automobilistes et donner un esprit village à la traversée du Col.

Avantages	Inconvénients
• Désimperméabilisation d'un espace fortement bitumé • Facilite la lisibilité des parkings • Améliore la qualité paysagère de la traversée de Col	• Entretien régulier recommandé (remise de gravier, balayage) • Moins durable dans le temps que du goudron (ravinement en cas de pluie accentué par la pente)

PARTENAIRES PRESSENTIS

- CEREMA
- Fond Vert (actuellement gelé), Fonds européens
- Agence de l'Eau

COÛTS PRÉVISIONNELS

- Coût moyen de désimperméabilisation : 60 à 270 €/m² (selon le rapport de 2019 de *France Stratégie*, annexe 3) soit entre 62 940 € et 282 420 € pour les 1 049 m²
- Coût gravier stabilisé : 50 €/m² soit 46 050 € pour les 921 m²

Mettre en place un système de modulation de l'offre de stationnement

Fiche action n°**E9**

1

MAÎTRE D'OUVRAGE / PORTEUR DE L'ACTION:

Commune du Biot

OBJECTIFS:

- Offrir la possibilité de moduler la capacité de stationnement lors d'évènements au besoin (Reines du Corbier, Rallye du Mont-Blanc, etc...) **(Objectif n°29 du PLUi-H)**
- Désimperméabiliser et végétaliser une partie des parkings existants
- Améliorer le paysage très anthropisé du Col du Corbier **(Objectif n°32 du PLUi-H)**

DESCRIPTION

Le parking en-dessous du restaurant La Covagne, le long de la départementale D 32, a une longueur totale de 175 mètres et couvre 2 300 m². Ce parking accentue l'effet couloir du Col du Corbier et n'est que très peu utilisé dans toute sa capacité, hormis lors d'événements ponctuels. L'installation d'un système modulant la capacité du parking sous forme de barrières en bois au niveau de l'extrémité du parking côté Bonnevaux, permet d'ouvrir au besoin des places pour stationner des véhicules. Cette zone de 45 mètres de long et de 490 m² serait désartificialisée et végétalisée avec de la pelouse. Ce système permet de réduire l'effet couloir et de revégétaliser une partie du Col tout en gardant la capacité de stationnement actuelle.

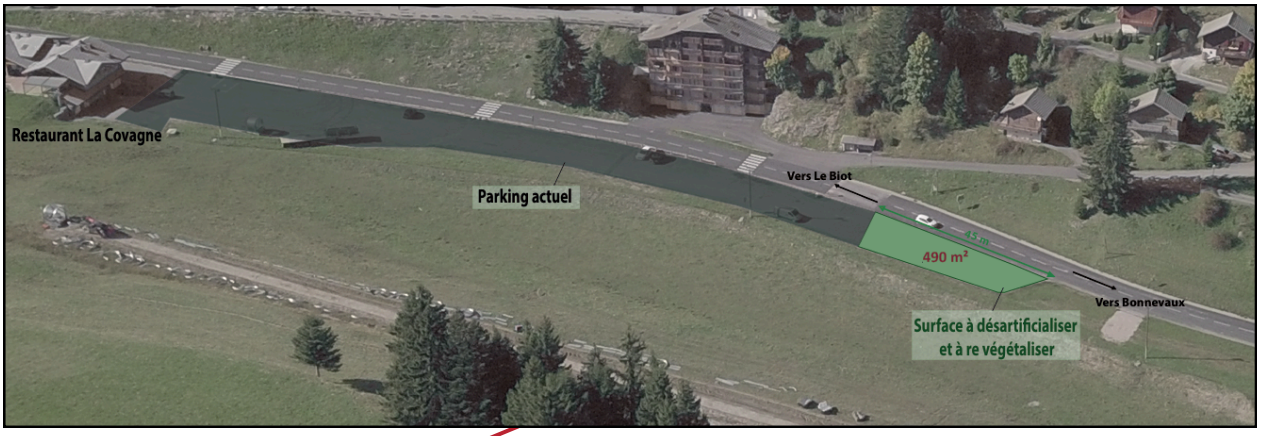

Figure 1 : Plan de localisation de l'action, Sources, conception et réalisation : GCV, octobre 2025

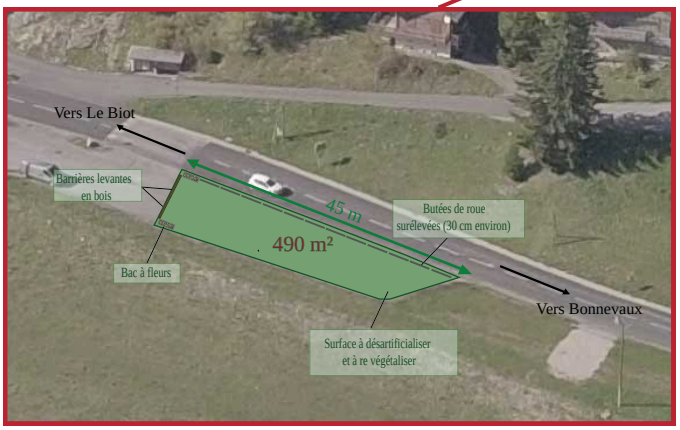

Figure 2 : Détail du projet de modulation de l'offre de stationnement de localisation de l'action, Sources, conception et réalisation : GCV, octobre 2025

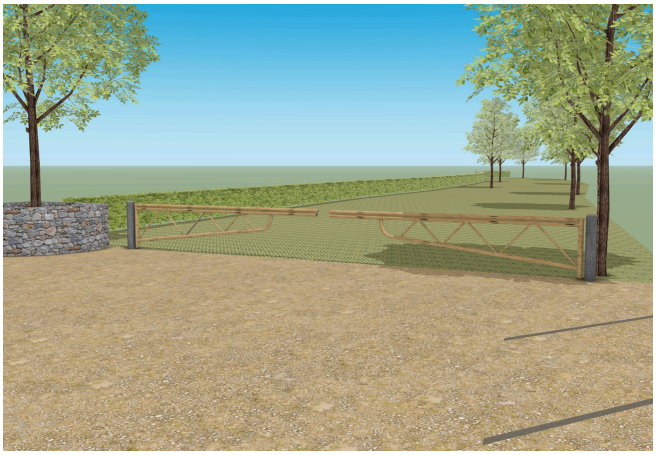

Modélisation 1 : Vue du système de modulation, Conception et réalisation : GCV

Avantages	Inconvénients
• Maintien de la capacité de stationnement lors des pics de fréquentation • Réduction de l'effet couloir en limitant visuellement l'emprise minérale du parking • Dispositif peu coûteux	• Gestion nécessaire (ouverture et fermeture de la barrière en cas de besoin) • Entretien régulier requis pour la zone végétalisée (risque d'érosion)

Barrière en bois

L'installation est constituée de deux barrières levantes en bois en face à face, de 4 mètres de long chacune. Un contre-poids de 35 kg est attaché à l'extrémité de la barrière. Elle peut être verrouillée avec un simple système de cadenas. Afin qu'elle soit bien implantée, il est conseillé de fixer les points d'ancrage grâce à des scellements en béton. L'installation est simple et peut être assurée par des agents communaux.



Photographie 1 : Exemple barrière en bois, Sources : *Techni Contact*

COÛTS PRÉVISIONNELS

- Montant total T.T.C. 3017.96€ (devis *Techni Contact*, cf. annexe 4)
- Moins de 100 € pour le scellement béton

Butées de roues surélevées

Ces dispositifs permettent de canaliser les usages, en matérialisant clairement les limites de stationnement sans créer de fermeture totale de l'espace. Les butées peuvent être réalisées en béton préfabriqué et sont fixées au sol par des scellements légers en béton, garantissant leur stabilité tout en restant réversibles. L'installation est simple et peut être assurée par des agents communaux, avec une intervention limitée et peu intrusive sur le site.

Désartificialisation et revégétalisation d'une surface 490 m²

La désartificialisation d'une partie du parking actuellement en goudron comprend le rabotage de l'enrobé, l'évacuation des matériaux, puis la remise en état du sol par un apport de terre végétale et un reprofilage permettant de retrouver une surface perméable.
La zone traitée est ensuite revégétalisée par un engazonnement, à l'aide d'un mélange de graminées adaptées au contexte montagnard. Cette revégétalisation permet de limiter le ruissellement et de favoriser une meilleure intégration paysagère du site.

PARTENAIRES PRESSENTIS

- CEREMA
- Fond Vert (actuellement gelé), Fonds européens
- Agence de l'Eau

COÛTS PRÉVISIONNELS

- Coût moyen de désimperméabilisation : 60 à 270 €/m² soit entre 29 400 € et 132 000 € pour les 490 m²
- Coût moyen de reconstitution du sol : 20 à 40 €/m² soit entre 9 800 € et 19 600 € pour les 490 m²
- Coût moyen de revégétalisation : 3 à 7 €/m² soit entre 1 470 € et 3 430 € pour les 490 m²

ORIENTATION 2

Repenser une offre touristique et de loisir post-ski diversifiée s'inscrivant dans une stratégie de Montagne Douce

Créer un itinéraire pour une montée sèche

1

Fiche Action n° **D1**

MAÎTRE D'OUVRAGE :

Commune du Biot

OBJECTIFS :

- Valoriser le tracé de l'ancienne piste de ski du "lièvre"
- Créer une activité alternative et participative **(Objectif n°4 du PLUi-H)**
- Créer un équipement simple et peu coûteux

DESCRIPTION

La création d'un itinéraire de montée sèche se matérialise par deux petits arches indicatifs au début et à la fin de la montée. L'itinéraire choisi correspond à longer la lisière de la forêt afin de limiter l'impact sur le pâturage de l'éleveur ovin, et reprend le tracé de l'ancienne piste de ski du Lièvre. L'itinéraire fait 140 mètres de dénivelé pour 390 mètres de distance. Le passage régulier de pratiquants suffit à tracer le sentier mais des bornes doivent être installées pour limiter la divagation. La redescente est faite par la piste que rejoint la montée sèche et arrive à la cabane d'accueil (*cf*. fiche action D8, scénario 5). Il sera possible aux pratiquants de l'activité d'inscrire leurs temps de montée sur une ardoise disposée sur la cabane d'accueil, afin de renforcer le challenge.

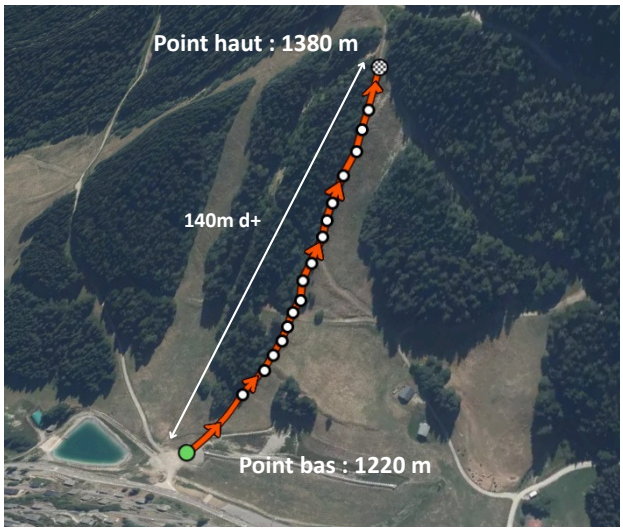

Carte 1 : Itinéraire pressenti de la montée sèche, Sources : Strava, Conception et réalisation : GCV

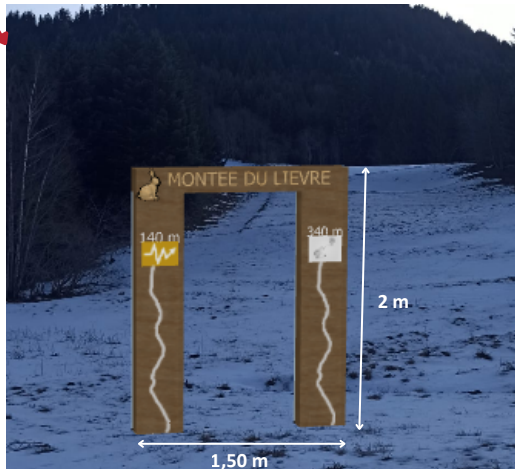

Modélisation 1 : Insertion de l'arche de départ, Sources, conception et réalisation : GCV, décembre 2025

EXEMPLE

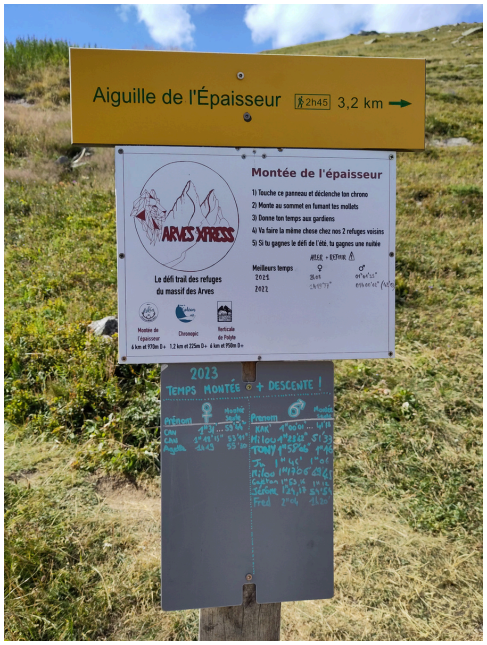

Photographie 1 : Ardoise des temps du défi de l'Aiguille de l'Epaisseur (Valloire) , Sources : GCV, juillet 2025

Avantages	Inconvénients
• Activité alternative et challengeante • Réutilisation d'une piste de ski	• Risques de divaguation • Risques d'érosion par piétinements

PARTENAIRES PRESSENTIS

Travail d'inventaire des possibles clubs (ils n'ont pas été contactés)

- Evian Off Course
- AC Evian
- Thonon Athletic Club
- Faucigny Athletic Club
- Cluses Athlétisme

Installer une station accueil vélo et VTT

1

Fiche action n° **D2**

MAÎTRE D'OUVRAGE / PORTEUR DE L'ACTION:

Commune du Biot

OBJECTIFS:

- Rendre le col attractif pour les cyclistes et VVTistes en leur proposant des services de base **(Objectif n°4 du PLUi-H)**
- Initier un positionnement de valorisation de la pratique VTT sur le Col du Corbier (action n° D6)

DESCRIPTION

Grâce à ces installations, qui peuvent être labellisées, les cyclistes et les VTTistes peuvent nettoyer, réparer ou regonfler leur vélo. Cela incite les sportifs notamment locaux mais aussi les touristes qui reviennent d'une année sur l'autre à revenir plus régulièrement au Col en raison de ces équipements.

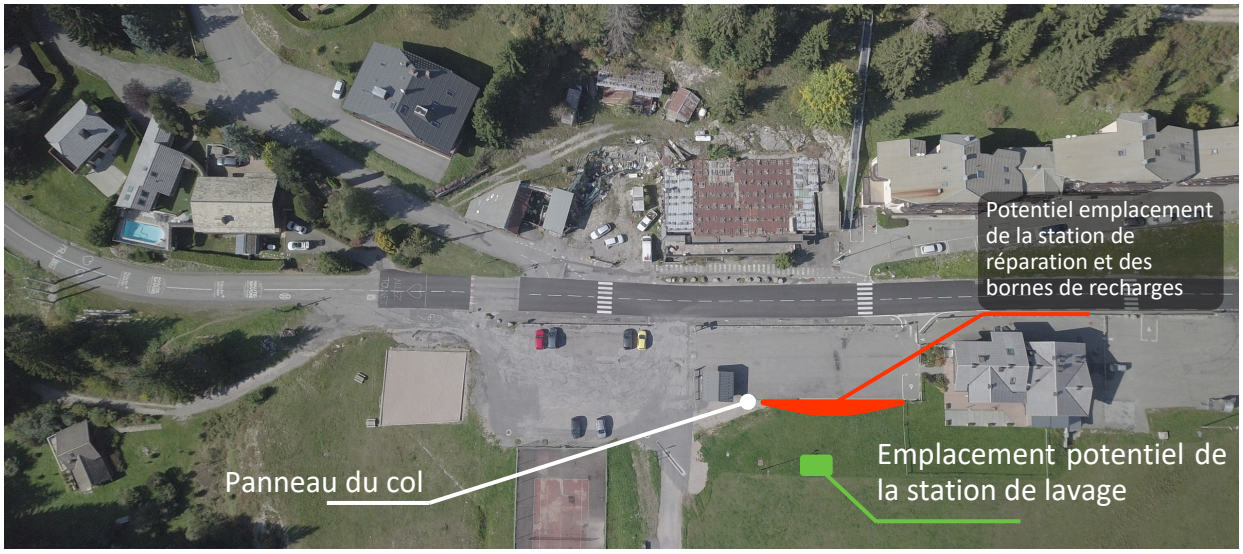

Carte 1 : Emplacement potentiel des infrastructures d'accueil vélo,
Sources : Conception et réalisation : GCV, octobre 2025



Modélisation 1 : Aire d'accueil vélo au pied du panneau de Col,
Sources : *Google Maps*, Conception et réalisation : GCV



Photographie 1 : Station d'entretien et de réparation de vélo
Sources : *Mobilier Collectivités*



Photographie 2 : Exemple de borne de recharge de vélos électriques
Sources : *DecathlonPro*



Photographie 3 : Station de lavage fixe
Sources : *A l'eau Lavage*



Photographie 4: Arceau cycles avec signalétique
Sources : *Adzeo*

Avantages	Inconvénients
• Ne nécessite pas d'employés dédiés • Fonctionnement continu • Incite à l'arrêt et identifie le col comme un espace de pratique	• Impact paysager, mais léger

PARTENAIRES PRESSENTIS

- Département
- Région

COÛTS PRÉVISIONNELS

Coût unitaire

- Station d'entretien : 2189 € HT
- Borne de recharge : 569,99 € TTC
- Station de lavage : 4500 € TTC
- Arceau cycles : 74 € HT

Promouvoir l'offre de ski de randonnée existante

2

Orientation 2

Diversifier les actvités

Fiche Action n° **D3**

MAÎTRE D'OUVRAGE :

Commune du Biot

OBJECTIFS :

- Renforcer la visibilité et la communication sur l'offre de ski de randonnée existante **(Objectif n°4 du PLUi-H)**
- Profiter du potentiel paysager et skiable du versant Drôline **(Objectif n°32 du PLUi-H)**
- Attirer une clientèle à la recherche de paysages sans remontées mécaniques

DESCRIPTION

La pratique du ski de randonnée depuis le Col du Corbier en direction du col de Drôline est aujourd'hui bien implantée et connaît une fréquentation importante. Elle s'explique notamment par la présence de pentes douces, peu exposées aux risques d'avalanches, rendant ce secteur particulièrement accessible à un public débutant. Afin d'accompagner cette fréquentation, la commune a mis en place une signalétique spécifique destinée à orienter les skieurs de randonnée et les pratiquants de raquettes à neige. L'enjeu ne réside donc pas dans la création de nouveaux itinéraires que dans la valorisation et la mise en lisibilité de l'offre existante.

Le renforcement de la communication autour de cette pratique (supports d'information, communication auprès de clubs comme le CAF (Club Alpin Français), organisation d'évènements ponctuels) permettrait de consolider l'image du Col du Corbier comme site adapté aux pratiques de pleine nature accessibles, sécurisées et dans un cadre agréable sans remontées mécaniques.

EXEMPLE

Balisage

La mise en place d'un balisage clair et lisible le long des itinéraires existants permet de canaliser les pratiquants. La descente peut être balisée sur la piste de la Joux Verte (en accord avec Bonnevaux) et sur celle du Lièvre, ce qui est attractif pour des skieurs de randonnée qui peuvent s'offrir une descente sécurisée.



Photographie 1 : Panneau de l'itinéraire de ski de randonnée, avec la sensibilisation aux "bonnes pratiques" avant de faire une sortie hivernale en montagne à Aussois, Sources, GCV, décembre 2025



Photograpie 2 : Panneaux de balisage tous les 100 m de dénivelé à Aussois, Sources : GCV, décembre 2025

Communication

La mise en relation avec des clubs comme le Club Alpin Français peut permettre de donner de la visibilité au potentiel de ski de randonnée au Col du Corbier.

Les cartes des activités de pleine nature hivernales des Portes du Soleil peuvent intégrer le Col du Corbier comme site satellite aux Portes du Soleil permettant une alternative plus douce.

Evénements

Des montées sèches en nocturne peuvent être organisées tous les premiers samedis de la saison d'hiver afin de créer un événement convivial autour de l'activité de ski de randonnée. Ces montées sèches sont organisées par une association ou un club de sport, la participation est payante pour bénéficier du repas à la Covagne après la montée.

PARTENAIRES PRESSENTIS

- Club de sport (CAF par exemple) pour l'organisation d'évènements
- Portes du Soleil (pour la communication)
- Offices de tourisme (pour la communication)

Renforcer l'identification du Col par les cyclistes

2

Fiche action n° **D4**

PORTEUR DE L'ACTION:

Commune du Biot

OBJECTIFS:

- Inciter davantage de cyclistes à emprunter le Col **(Objectif n°4 du PLUi-H)**
- Identifier clairement le sommet du Col afin d'y faire une pause
- Complémentarité avec la fiche action n°D2

SCENARIO

Le renforcement de l'identification du col se matérialise la numérotation des virages pour accéder au col, la mise en place d'un système de chronométrage permanent et par l'installation d'une statue accolée au panneau au sommet. L'ensemble de ces aménagements vise à inciter les cyclistes à s'engager dans le col et à s'arrêter à son sommet. La statue permettrait de mettre en avant un élément de l'identité locale et de se distinguer des autres cols à proximité. Cette installation, contrairement aux deux autres, vise aussi à inciter à l'arrêt les motards et les automobilistes.



Photographie 1 : Système de chronométrage fixe de l'entreprise *Timtoo timing*, installé entre autres au col de Soulor dans les Pyrénées ou au col de Bassachaux à Châtel, Sources : B. Auzou



Photographie 2 : Numérotation des virages comme ici au Col du Mollard à Albiez-Montrond. Reprise du symbole de l'*Opinel* qui s'explique par le passage du Col devant la première fabrique d'atelier du couteau Sources : GCV, 2025

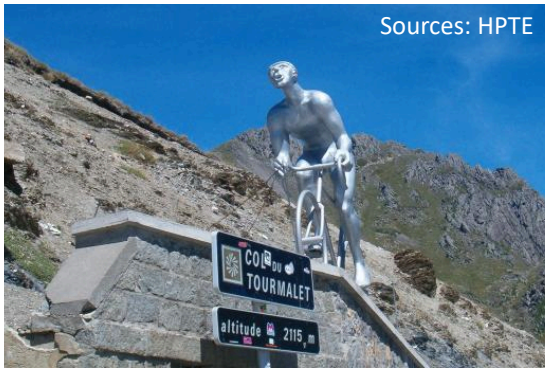

Photographies 3, 4 et 5 : Exemple de statues et de monuments aux sommets des cols, comme ici au Tourmalet, au Télégraphe ou à la Bonette

COÛTS PRÉVISIONNELS

- Borne de virage : 200 - 300 €
- *Le coût de sculpture dépend de la taille, le transport, les fixations au sol*





Créer un espace débutant VTT mobile

Fiche action n° **D5**

1

Orientation 2

Diversifier les activités

MAÎTRE D'OUVRAGE / PORTEUR DE L'ACTION:

Commune du Biot

OBJECTIFS:

- Créer un espace où les enfants peuvent s'initier à la pratique du VTT **(Objectif n°4 du PLUi-H)**
- Conserver un esprit "Montagne Douce"
- Se distinguer des pump track en béton

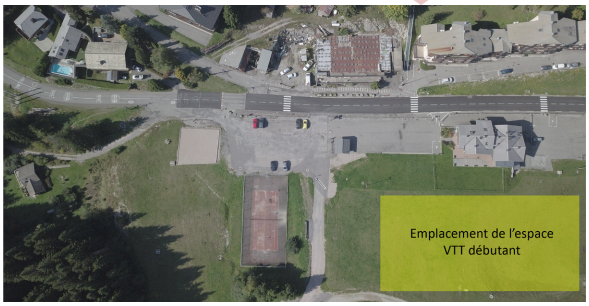

Figure 1 : Plan de l'emplacement proposé pour l'espace débutant VTT mobile, Sources, conception et réalisation : GCV

SCENARIO

La création d'un espace débutant VTT se traduit par la mise en place d'un sentier VTT à proximité du Col. Ce sentier doit réaliser une boucle courte (≈ 400 m) et doit être ponctué de modules (en bois) qui demandent des compétences techniques élémentaires. Ce tracé utilise aussi à son avantage les différentes déclivités pour faire des virages relevés. En concertation avec les habitants et l'agriculteur, l'emplacement le plus adéquat semble être les parcelles à proximité du restaurant, permettant aux parents de surveiller leurs enfants depuis la terrasse ou depuis la centralité imaginée à la place du parking devant le tennis











Photographies 1 à 5: Exemples de modules en bois qui pourraient être réalisés et disposés le long du tracé, Sources : J. Fournier, novembre 2025

Avantages	Inconvénients
• Entretien léger • Capacité de la commune de réaliser les modules en interne • Possibilité de les stocker en hiver pour qu'ils se dégradent moins vite et rendre l'espace pour la piste de luge • Visible depuis la route - incitation à l'arrêt - sans pour autant avoir un impact visuel fort	• Demande une installation et une désinstallation annuelle

COÛTS PRÉVISIONNELS

Dans le cas où ces modules peuvent être réalisés en interne par la commune ou l'intercommunalité, ici n'est indiqué que le coût des matériaux :
150 - 400 € / module



Carte 1 : Emplacement pressenti du tracé de parcours débutant de VTT, Sources : *Google satellite*, Réalisation, conception : GCV

Repenser une offre d'itinéraires multi-usages

3

Orientation 2

Diversifier les activités

Fiche Action n° **D6**

MAÎTRE D'OUVRAGE :

Commune du Biot et CCHC

OBJECTIFS :

- Encadrer et canaliser les pratiques informelles de VTT et VTTae afin d'éviter les dégradations dans les alpages et les sous-bois **(Objectif n°17 du PLUi-H)**
- Mettre en avant la qualité paysagère des différents sites en rendant plus agréable leur accès **(Objectif n°32 du PLUi-H)**
- Proposer une offre de randonnée et de VTT alternative et complémentaire à celle des grandes stations, basée sur la contemplation **(Objectif n°4 du PLUi-H)**

DESCRIPTION

Dans un contexte où les stations voisines ont développé une pratique du VTT tournée vers la performance et la vitesse et où la pratique informelle du VTT "freeride" prend de l'ampleur, le Col du Corbier peut proposer une réelle alternative en promouvant une pratique plus contemplative, adaptée à un large public. Une pratique moins axée sur la vitesse permet aussi une coprésence d'usages diversifiés sur les mêmes sentiers. C'est notamment le cas des deux itinéraires qui descendent vers le Biot (n°3 sur la carte ci-dessous) qui reprennent le tracé de passages informels de VTT afin de les canaliser et d'enrichir l'offre d'itinéraires de randonnée. C'est aussi le cas pour le tronçon n°4 qui permet de faire une boucle autour de la Pointe de la Croix et assurer une liaison vers la vallée d'Abondance dès le col de Drôline.
L'objectif est aussi d'augmenter le linéaire de sentiers et de réduire le linéaire de pistes agricoles et forestières pour les départs de randonnée depuis le Col. C'est notamment le cas du secteur n°1 où un sentier en forêt peut être une alternative à une piste peu ombragée. Dans la poursuite de ce même but, la piste du secteur n°2 peut devenir un sentier en ne privilégiant l'entretien que d'un côté et l'enfrichement de l'autre.
L'emprise spatiale des différents itinéraires suggère une coopération entre la commune du Biot et de Bonnevaux et la CCHC et la CCPEVA.

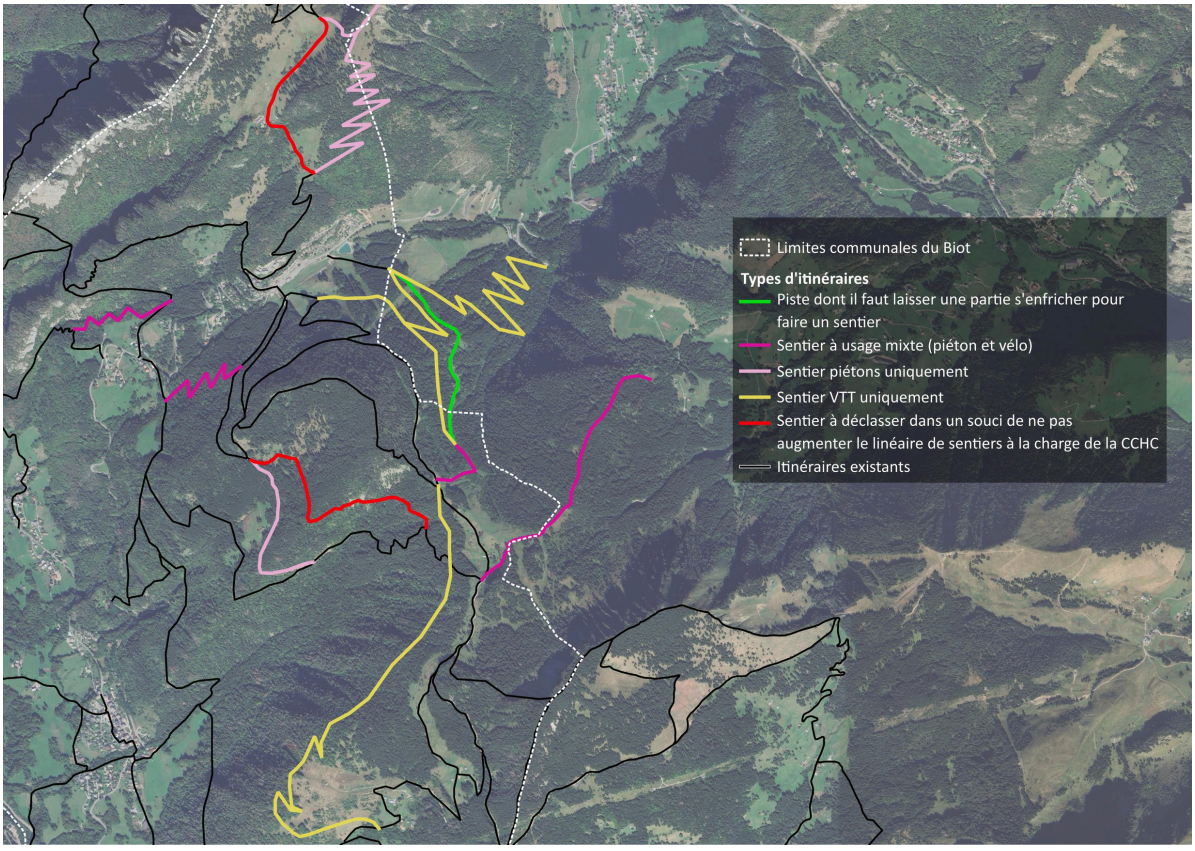

Carte 1 : Repenser une offre de sentier multi-usages afin de proposer une offre d'itinéraires diverisifiée, Sources : *Google Satellite*, CCHC 2025, BD TOPO IGN 2025, Conception et réalisation : GCV

Parmi les sentiers désignés, certains sont à créer alors que d'autres nécessitent seulement une réouverture. La portion signalée en sentier pédestre et celle dont peut se décharger la CCHC entre le Col du Corbier et le Biot vise à rationnaliser le linéaire de sentiers pris en charge par la CCHC dans ce secteur afin de réorienter son action vers d'autres secteurs comme le n° 1 ou 3.

L'ensemble des tracés proposés sont dans le sens de la descente pour deux raisons :

- Les VTTistes montent par les pistes agricoles et forestières
- Les pratiques de *freeride* sont constatées durant les descentes

Afin d'inciter les VTTistes à utiliser les sentiers qui leur sont dédiés et éviter le freeride, les différents itinéraires peuvent être ponctués de petits virages relevés et de modules en bois (Cf. photographies ci-dessous) qui ne dénaturent pas le paysage. Dans le cadre du développement d'un réseau de sentier, faire appel à une association ou un club pour participer à la création et à l'entretien de ces sentiers peut être pertinent.



Photographie 1 : Exemple sur la commune d'Albiez-le-Jeune avec un sentier VTT d'une largeur similaire à ceux de randonnée, ponctué de petits modules en bois et de petits virages relevés, Sources : GCV, décembre 2025

PARTENAIRES PRESSENTIS

- CCPEVA
- Bonnevaux
- *Banque des Territoires (Avenir Montagne)*

COÛTS PRÉVISIONNELS

Création de sentiers : 20 000 - 35 000 € / km

Installer des stations de lecture le long du sentier

Fiche action n° **D7**

2

Orientation 2

Diversifier les activités

MAÎTRE D'OUVRAGE :

Commune du Biot

OBJECTIFS:

- Renforcer l'attractivité des balades au Col
- Améliorer l'expérience de déambulation
- Créer du lien entre les habitants **(Objectif n°28 du PLUi-H)**

DESCRIPTION

Il s'agit de disposer des stations de lectures abritées le long du sentier de déambulation du Col du Corbier (cf. action n°E3) afin d'offrir aux promeneurs la possibilité de faire une pause lecture et de créer du lien social. Elles sont accompagnées de mobilier pour s'asseoir et se reposer. L'idée se base sur celle des "Boîtes à livres" disposées dans les chefs-lieux de communes ou stations qui rencontrent un certain succès. L'objectif est de poser des ouvrages non utilisés et/ou d'en récupérer d'autres ; ou simplement de lire le temps d'une pause et reposer le livre ensuite. Cela se fonde donc sur le respect collectif de ce service. L'intercommunalité dispose d'un réseau de 40 à 60 bénévoles dans les bibliothèques, un poste de bibliothécaire itinérant(e) est en train d'être créé à la CCHC. Ce projet permet de saisir cette opportunité afin de faire vivre ces stations de lecture, et faire bouger les livres entre les villages de l'intercommunalité.

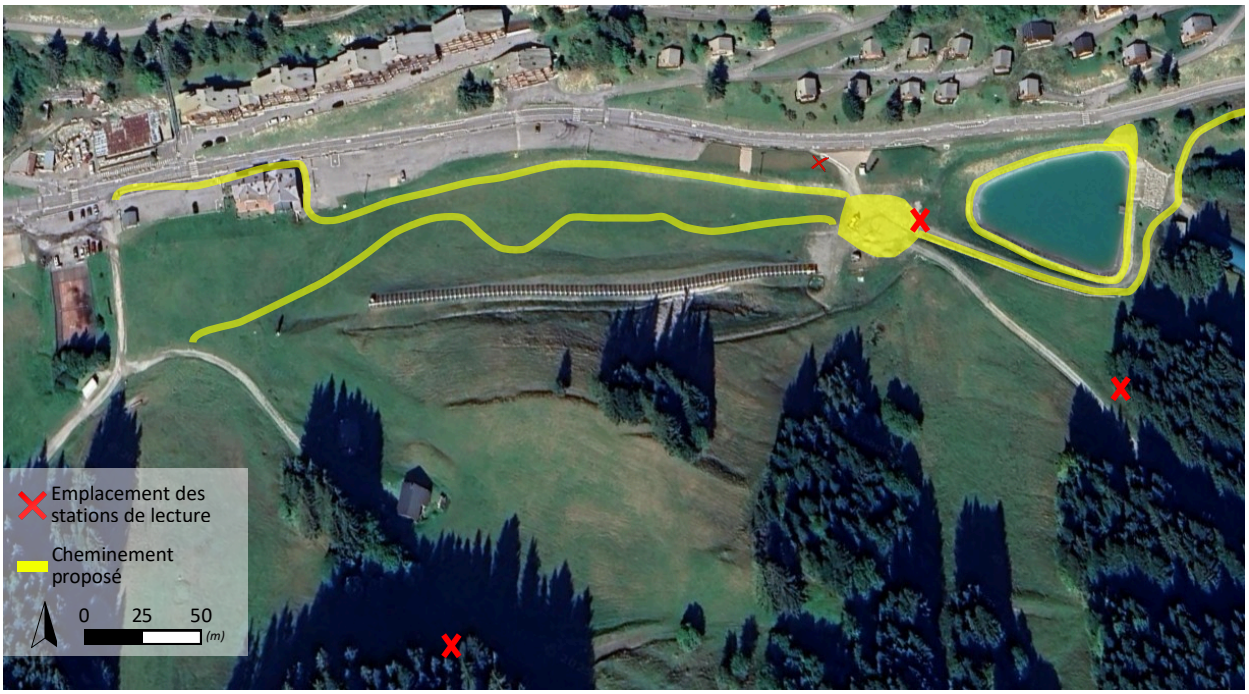

Figure 1 : Plan de localisation des différentes stations de lecture le long du cheminement piéton,
Sources : *Google Maps*, Conception et réalisation : GCV

Avantages	Inconvénients
• Création de lien entre les habitants et pratiquants du Col • Permet une halte reposante au Col • Améliore l'expérience de déambulation • Renvoie une image positive du Col à l'ère du réemploi d'objets	• Implique la construction de petits abris pour protéger de la pluie (ou le réemploi de cabines) • Demande un léger entretien pour la veille de la bonne tenue de l'ensemble

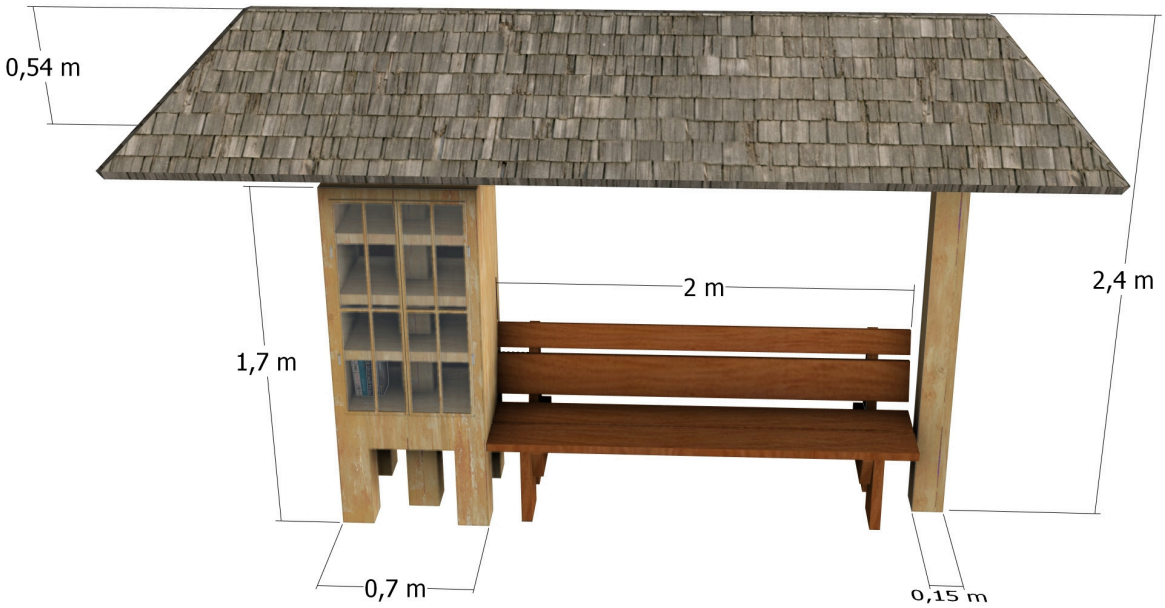

Modélisation 1 : Structure de la station de lecture vue de face, Conception et réalisation : GCV



Modélisation 2 : Insertion paysagère de la station de lecture, Source, conception et réalisation : GCV, octobre 2025

PARTENAIRES PRESSENTIS

- Réseau de bénévoles des bibliothèques de l'intercommunalité
- Association d'habitants (entretien des structures)

COÛTS PRÉVISIONNELS

Coût unitaire (sans pose): 1 200 € TTC

EXEMPLE



Photographie 1 : Boîte à livres à Notre-Dame du Pré en libre service, Sources : GCV, novembre 2025

Penser un évènement en fin d'été

Fiche action n° **D8**

3

Orientation 2

Diversifier les activités

MAÎTRE D'OUVRAGE / PORTEUR DE L'ACTION:

Commune du Biot et clubs sportifs ou associations partenaires

OBJECTIFS:

- Proposer un pendant aux "Combat des Reines" qui ouvre la saison estivale
- Promotion d'autres activités que l'agriculture au Col
- Capter un public complémentaire à celui du "Combat des Reines"
- Favoriser la création d'une centralité par l'accueil d'évènements récurrents **(Objectif n°40 du PLUi-H)**
- Inciter des producteurs locaux à installer un stand durant ces manifestations afin qu'ils identifient le Col comme un espace attractif

Plusieurs de ces évènements peuvent être choisis. L'ensemble de ces évènements peuvent se conjuguer à un évènement déjà existant.

SCENARIOS :

Scénario 1: Grimpée vélo de route en relais

Les participants constituent des équipes de deux. Chaque membre de l'équipe se rend dans un chef-lieu différent, soit le Biot soit Bonnevaux. Un premier départ est donné à Bonnevaux avec le relayeur n°1. L'arrivée du relayeur n°1 donne le droit au relayeur n°2 au Biot de prendre le départ. Possibilité de se distinguer d'autres évènements en le faisant en nocturne, en plus de permettre la limitation des nuisances à la circulation.

Avantages	Inconvénients
• Esprit convivial qui se distingue des autres évènements de ce type • Mise en valeur des deux pans du col • Peut être mis en place rapidement • Installation de stand de producteurs locaux ou d'entreprises dédiées à la pratique sportive concernée	• Organisation relativement lourde avec des équipes de bénévoles dans les deux chefs-lieux et au Col • En fin d'été, de nombreuses grimpées cyclistes sont déjà organisées à proximité • Nuisance à la circulation automobile

PARTENAIRES PRESSENTIS

- Département de Haute-Savoie

Travail d'inventaire des possibles clubs, ils n'ont pas été contactés

- *Chablais Leman Sport Organisation*
- *Evian Velo*
- *UC Thononaise*

Scénario 2: Randonnée VTT

Les participants partent et arrivent au Col pour une course qui se déroule sur le versant Drouzin avec la possibilité de passer au chef-lieu du Biot et même à Saint-Jean-d'Aulps ou à Abondance. Le parcours est à définir avec le club qui portera l'évènement. La création du parcours peut profiter du réseau de pistes forestières et agricoles existantes de qualité, mais il faudra qu'elle soit aussi accompagnée par la création de sentiers VTT ludiques.

Avantages	Inconvénients
• Mise en avant des paysages et des portions du territoire de la commune peu fréquentées • Absence de nuisance à la circulation • Capacité à attirer au Col un public qui ne serait pas venu, grâce son passage à St Jean d'Aulps ou Abondance • Promotion d'une destination VTT alternative aux grandes stations • Installation de stand de producteurs locaux ou d'entreprises dédiées à la pratique sportive concernée	• Pour être pleinement pertinent, l'évènement doit être mis en place après la structuration d'une offre de sentier de VTT ludiques • Autorisation et organisation avec d'autres communes • Capacité variable de l'évènement à se distinguer d'autres manifestations de VTT en fonction de ce qui est organisé dans les grandes stations

PARTENAIRES PRESSENTIS

- Département de Haute-Savoie

Travail d'inventaire des possibles clubs, ils n'ont pas été contactés

- *VTT Léman*
- *VTT Pays de Gavot*
- *Chablais Leman Sport Organisation*

Scénario 3: Le Trail du Col du Corbier

Les participants partent et arrivent au col pour un trail qui peut se dérouler sur les deux versants, que ce soit du côté Ouzon ou Drouzin ou les deux. Cette activité permet de proposer facilement plusieurs parcours aux niveaux de difficulté diversifiés, l'évènement s'étalant ainsi sur une journée. Un évènement trail peut permettre aussi de réinvestir les anciennes pistes de ski de manière récréative. La réutilisation de ces pistes devra se faire en concertation avec l'éleveur qui fait pâturer ses troupeaux.

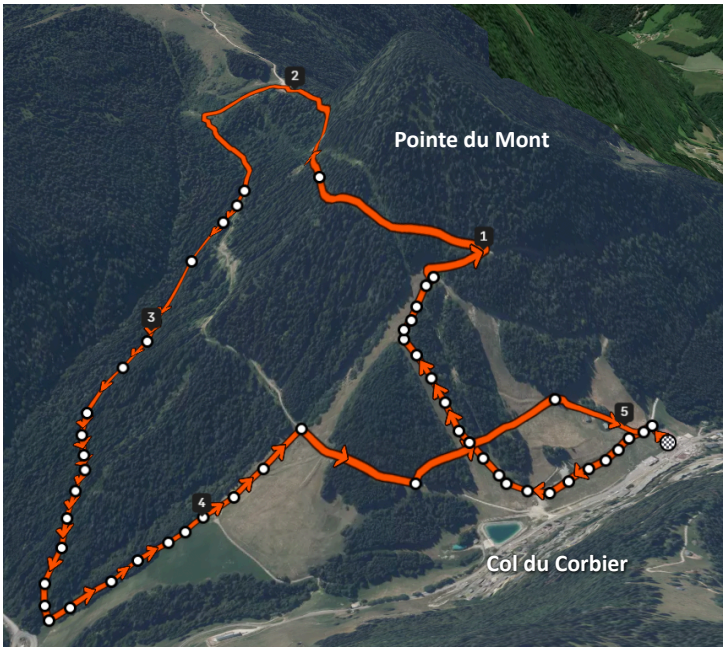

Carte 1 : Exemple d'un tracé "Facile" de 5 km qui reprend le tracé des pistes, Sources : *Strava*, Conception et réalisation : GCV

Avantages	Inconvénients
• Possibilité de faire plusieurs courses (parcours enfants) et de les étaler sur la journée • Réutilisation du tracé des anciennes pistes • Promotion du Col comme destination de trail • Installation de stands de producteurs locaux ou d'entreprises dédiées à la pratique sportive concernée	• Faire attention à la potentielle dégradation des zones pâturées • Evènement qui risque d'être complètement éclipsé en fin d'été par l'UTMB à proximité

PARTENAIRES PRESSENTIS

- Département de Haute-Savoie

Travail d'inventaire des possibles clubs (ils n'ont pas été contactés)

- *Evian Off Course*
- *AC Evian*
- *Thonon Athletic Club*
- *Faucigny Athletic Club*
- *Cluses Athlétisme*
- *Arve Athlétisme Bonneville Pays Rochois*

Scénario 4: Course de caisses à savon

Les participants partent depuis le Col en direction du Hameau du Corbier dans des véhicules sans moteurs plus ou moins atypiques. Les manches peuvent être chronométrées et donner lieu à une compétition. La route est complètement fermée à la circulation durant le déroulement des manches (possibilité d'ouverture entre les manches).

Avantages	Inconvénients
• Possibilité de faire plusieurs manches au cours d'une journée • Ambiance festive rattachée à ce type d'évènement • Installation de stands de producteurs locaux • Renforcement des liens entre le Col et le Hameau du Corbier	• Fermeture de la route par intermittence • Le public est réparti le long du Col mais pas directement sur le Col • Questionnement sur le nombre de participants potentiels (notamment les premières années)

PARTENAIRES PRESSENTIS

- Office du Tourisme de la Vallée d'Aulps

Scénario 5 : Montée sèche sur l'ancienne piste du lièvre

L'ancienne piste de ski du "lièvre" peut faire l'objet d'un itinéraire de montée sèche pour une course à destination des locaux. La montée fait 140 mètres de dénivelé pour 390 mètres de distance (*cf*. fiche action D1). Sur la base de l'idée de *l'Everesting 29029* (cf. photo 1), les participants doivent faire le plus de montées et de descentes, pour atteindre le dénivelé qui correspond à l'altitude de sommets et lieux locaux. Ils peuvent choisir le dénivelé qu'ils souhaitent atteindre et le classement est déterminé en fonction de ce critère.

EXEMPLE



Photographie 1 : Tableau de comptage des montées à *l'Everesting 29029* au Mont-Tremblant, Québec, Sources : *Everesting 209029*, juin 2025

Les dénivelés équivalents à atteindre peuvent être, dans l'ordre croissant :

- Thonon-Les-Bains = 3 montées (450 m)
- Le Biot = 6 montées (830 m)
- Le Col du Corbier = 9 montées (1260 m)
- Col de Drôline = 11 montées (1460 m)
- Mont-Ouzon = 14 montées (1880 m)

PARTENAIRES PRESSENTIS

- Office du Tourisme de la Vallée d'Aulps
- Département de Haute-Savoie

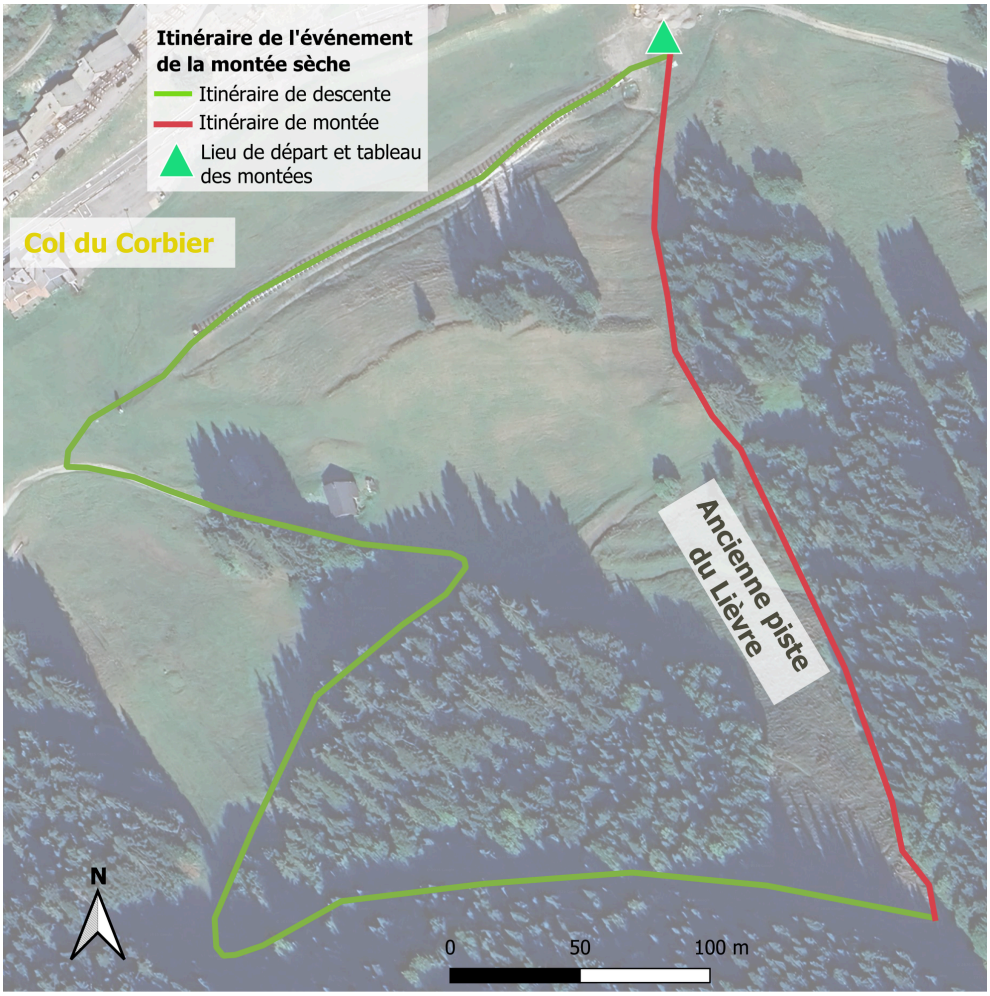

Carte 2 : Proposition de boucle réalisable pour l'évènement, Sources : Google Maps, Conception et réalisation : GCV

Installer une zone de pique-nique, table d'orientation et bivouac "Sur Gémet"

Fiche action n° **D9**

2

Orientation 2

Diversifier les activités

MAÎTRE D'OUVRAGE / PORTEUR DE L'ACTION :

Commune du Biot

OBJECTIFS:

- Proposer une réelle alternative au Mont Ouzon pour les familles et les publics peu avertis et développer une offre de randonnée destinée aux familles **(Objectif n°4 du PLUi-H)**
- Offrir un panorama de qualité **(Objectif n°32 du PLUi-H)**
- Inciter à la pause pour en faire un objectif de randonnée

SCENARIO :

Pour faire de Gémet une réelle alternative au Mont-Ouzon pour les familles, Gémet doit être identifié comme un objectif à atteindre. L'installation au sommet d'un espace d'observation et de tables de pique-nique permet d'y faire halte et de profiter du paysage (vue sur le Léman et Mont-Blanc notamment). Pour renforcer l'importance du site et mettre en valeur sa qualité paysagère, une zone de bivouac peut être instituée à la lisière de la forêt en contrebas du sommet. Cela permet aussi de limiter la pratique informelle du bivouac en plein essor et d'y dédier un espace spécifique.

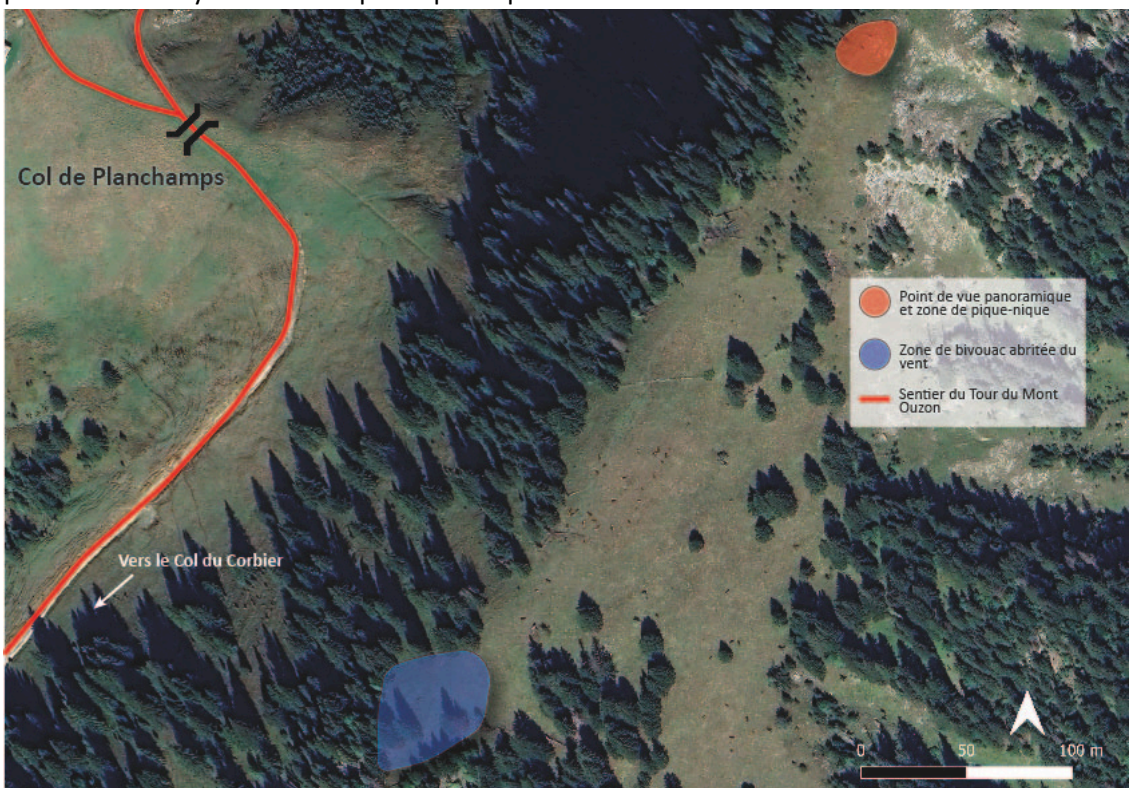

Carte 1 : Création d'un espace dédié au point de vue lié à une zone de bivouac,
Sources : *Google Satellite*, Carte topographique IGN, Conception et réalisation : GCV

Le choix de la localisation de l'emplacement de bivouac a été guidé par la volonté de permettre aux pratiquants de s'installer à l'abri du vent, à l'ombre sans pour autant détériorer l'alpage. Pour cela, l'espace désigné en bleu sur la carte semble le plus approprié en raison de son relief plat, en contrebas du point haut exposé aux vents, entouré d'arbres et excentré de l'alpage.
Cette action peut se heurter au refus de la *Société de la Montagne d'Ouzon*, propriétaire de la parcelle 0A0443.

Pour le point de vue et la zone de pique-nique, une entente entre la commune du Biot et celle de Bonnevaux peut être trouvée afin de se partager les coûts d'investissements et d'entretien. La mise en place de cette action nécessite le démontage *a priori* des éléments déjà présents Sur Gémet.



Photographie 1 : Situation actuelle au sommet de Sur Gémet, Sources: GCV, septembre 2025



Modélisation 1: Installation valorisant la qualité paysagère du site, Sources, conception et réalisation : GCV, septembre 2025



Modélisation 2 : Zone de bivouac en contrebas du sommet de Sur Gémet, Sources, conception et réalisation : GCV, septembre 2025

PARTENAIRES PRESSENTIS

- Commune de Bonnevaux
- CCPEVA

COÛTS PRÉVISIONNELS

- 400 € TTC / table de pique-nique
- Table d'orientation: 3 000 - 7 000 TTC € (sans la pose)
- Clôture en bois: 35 € HT / 2m (sans la pose)

Installer des aires de bivouac sur la Montagne de Drouzin

Fiche action n° **D10**

2

Orientation 2

Diversifier les activités

MAÎTRE D'OUVRAGE / PORTEUR DE L'ACTION:

Commune du Biot

OBJECTIFS:

- Participer à faire du secteur col de Drôline / Montagne de Drouzin un objectif de randonnée
- Diversifier les types de pratiques **(Objectif n°4 du PLUi-H)**
- Mettre en valeur le patrimoine naturel et paysager du site **(Objectif n°32 du PLUi-H)**
- Canaliser de potentiels usages informels vers des zones dédiées

SCENARIO :

Afin que le col de Drôline et la Montagne de Drouzin s'affirment comme des lieu représentant un objectif potentiel de randonnée et dans un esprit de diversification des types de pratiques, une aire de bivouac en bois peut être installée. Différemment de l'aire de bivouac du site de Gémet (action n° D10), cela pourrait ici se traduire par des esplanades en bois de 16 m² qui offriraient un espace plat et suffisant dégagé pour les usagers. A ces plateformes, il est souhaitable d'associer une cabane avec des toilettes sèches, des extincteurs, et éventuellement une trousse de premiers secours. La commune peut se réserver le droit de fermer cette cabane si des incivilités et dégradations ont lieu et n'en donner l'accès qu'avec une clé donnée au point d'information.

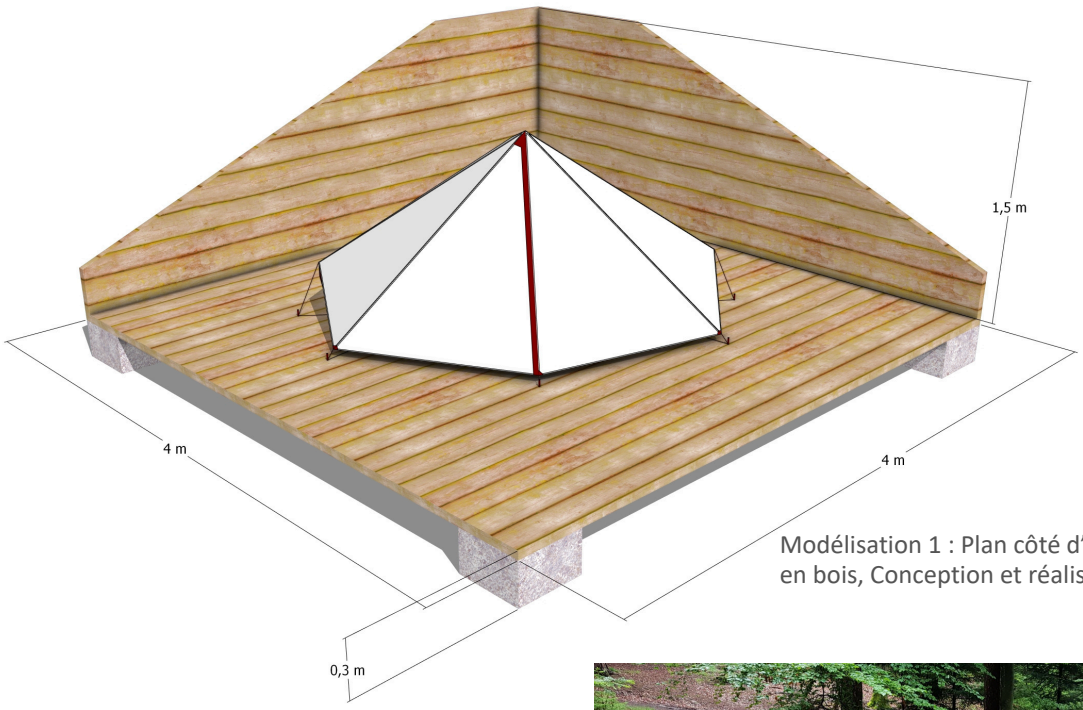

Modélisation 1 : Plan côté d'une aire de bivouac en bois, Conception et réalisation : GCV



Photographie 1 : Exemple d'un espace feu sécurisé dans une aire de bivouac, Sources : G. Jolain

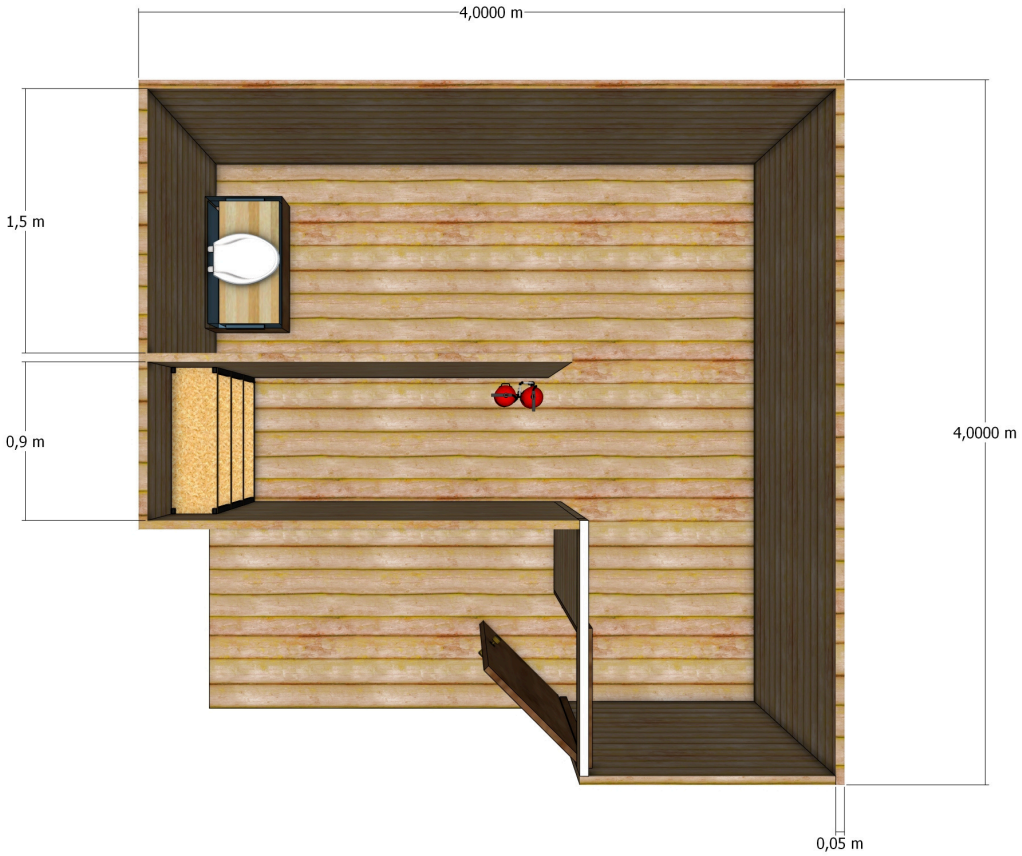

Modélisation 2 : Plan côté de la cabane service vue de l'intérieur, Conception et réalisation : GCV



Modélisation 3 : Plan côté de la cabane service vue de l'extérieur, Conception et réalisation : GCV

PARTENAIRES PRESSENTIS

- Association d'habitants pour l'entretien

COÛTS PRÉVISIONNELS

- Aire de bivouac (pose comprise) : 6 300 - 9 000 € TTC
- Cabane toilettes sèches (pose comprise) : 20 000 - 24 000 € TTC

Créer un sentier thématique sur le thème du partage de la montagne

2

Fiche Action n° **D11**

MAÎTRE D'OUVRAGE / PORTEUR DE L'ACTION:

Commune du Biot

OBJECTIFS :

- Sensibiliser les publics aux différents usages de la montagne et à la nécessité de les respecter
- Valoriser le patrimoine et la culture locale liés notamment à l'agriculture **(Objectif n°7 du PLUi-H)**
- Offrir un parcours ludique et pédagogique

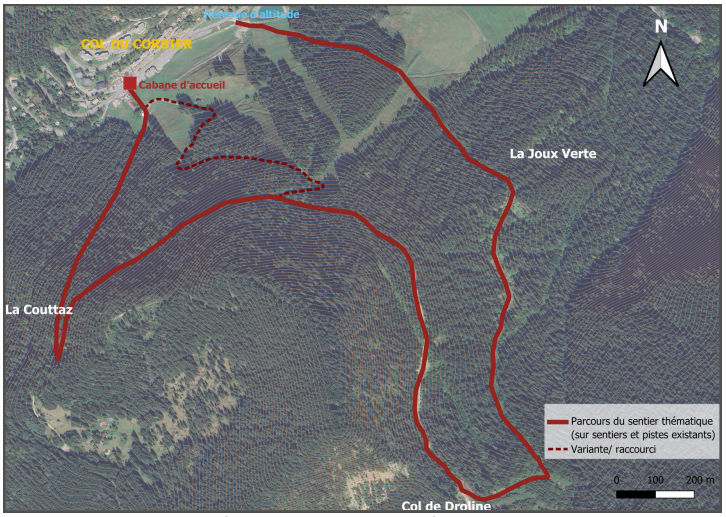

Carte 1 : Itinéraire du sentier thématique, Sources : *Google Satellite*, Conception et réalisation: GCV

DESCRIPTION :

L'instauration d'un sentier thématique sur les différents usages de la montagne permet d'offrir un type de parcours de randonnée alternatif, pédagogique et ludique pour les enfants et les adultes. Sur un parcours de 4,5 km et de 230 mètres dénivelé positif, les 7 panneaux thématiques ont pour objectif de sensibiliser locaux, excursionnistes et touristes aux enjeux inhérents aux usages de la montagne. Ce sentier ne nécessite pas la création de nouveaux sentiers mais la valorisation de l'existant. Les panneaux sont disposés au cours du chemin à des endroits clés qui permettent d'observer l'usage spécifié. Les panneaux ne sont pas inclinés afin de réduire la dépose de neige et donc de limiter leur dégradation avec les pointes de bâtons notamment. Un balisage spécifique est instauré pour guider les randonneurs. Le sentier thématique peut-être couplé avec un parcours de Roule Ma Boule (action n° D13) afin de rendre plus actif et attractif le sentier pour des enfants.



Modélisation 1 : Balisage du sentier thématique, Sources, conception et réalisation : GCV, décembre 2025

Avantages	Inconvénients
• Sensibilisation à des thématiques prégnantes en montagne • Facilité de mise en oeuvre • Peu d'entretien • Pas de création de nouveaux sentiers	• Nécessite la vérification de l'état du sentier et des panneaux • Possible dégradation rapide avec les intempéries • Lassitude des sentiers thématiques de la part des pratiquants

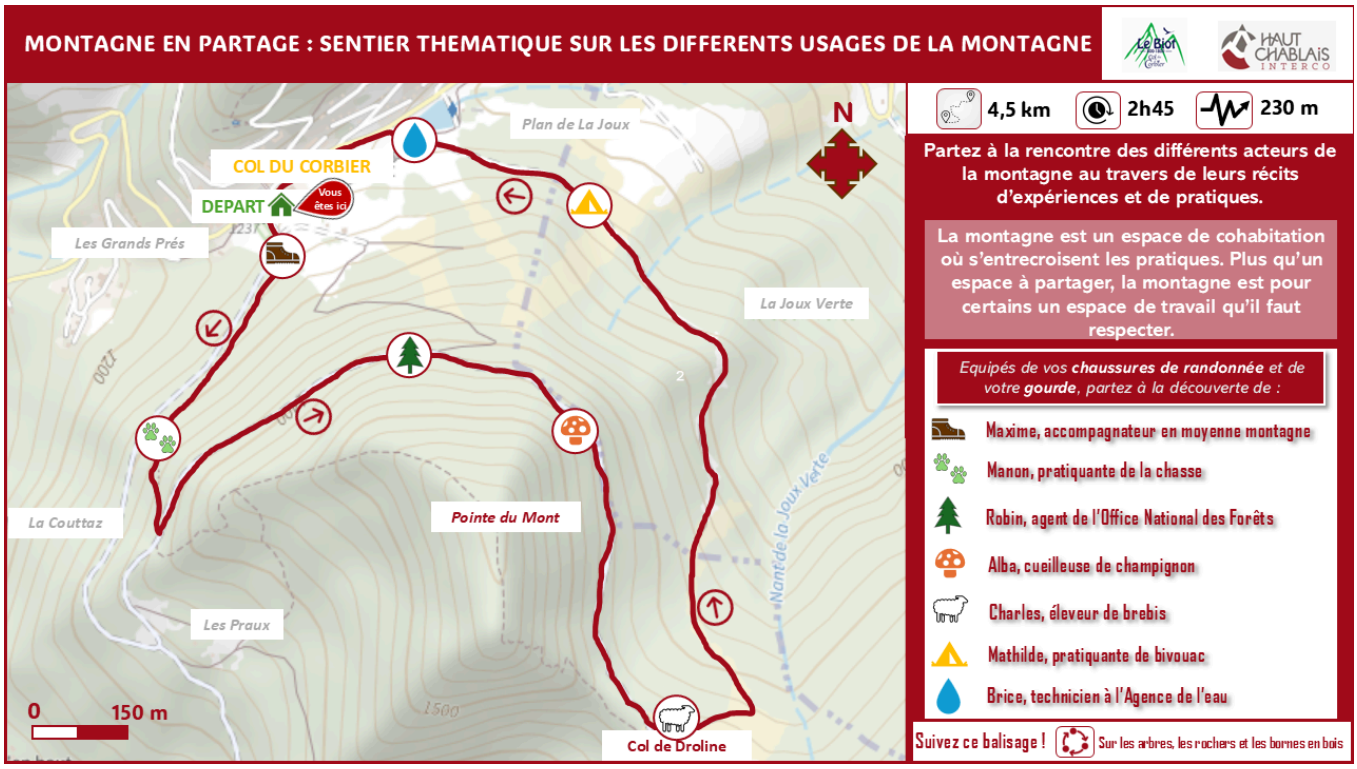

Figure 1 : Panneau introductif du sentier thématique installé proche de la cabane d'accueil , Conception et réalisation : GCV

Les thématiques sont abordées à travers le prisme du discours d'acteurs qui travaillent ou pratiquent dans le domaine concerné, afin de rendre la sensibilisation plus accessible et ludique. Les thèmes retenus permettent d'explorer un large éventail d'activités, susceptibles, dans certains cas, de générer des conflits d'usages. Dans cette perspective, la co-construction des textes des panneaux avec des acteurs locaux apparaît pertinente : elle permet d'intégrer une vision interne et intégrée du territoire tout en favorisant l'instauration d'un dialogue entre les différents usagers.

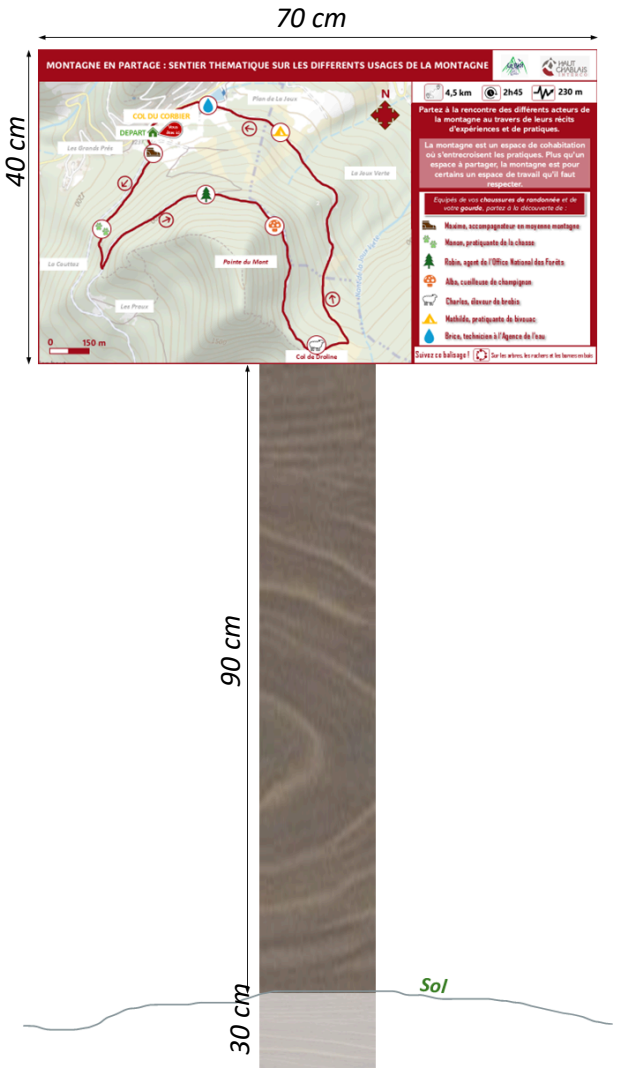

PARTENAIRES PRESSENTIS

- Commune du Biot
- Acteurs de la montagne du Col pour l'écriture des panneaux

COÛTS PRÉVISIONNELS

- 200 - 300 € le poteau de balisage
- 500 - 1000 € le panneau (varie selon la prise en compte de la conception graphique ou non)

Modélisation 2 : Dimension des panneaux du sentier thématique (hauteur prévue pour les enfants), Conception et réalisation : GCV

Penser à un évènement musical, dans l'ensemble de la vallée

Fiche Action n° **D12**

3

Orientation 2

Diversifier les activités

MAÎTRE D'OUVRAGE :

Office du Tourisme de la vallée d'Aulps

OBJECTIFS :

- Connecter le Col du Corbier au reste de la vallée d'Aulps **(Objectif n°26 du PLUi-H)**
- Penser à l'échelle du territoire et créer une unité
- Mettre en valeur l'acoustique particulière au Col liée au jeu de versants et des barres d'immeubles

DESCRIPTION

Intégrer le Col du Corbier dans une dynamique de territoire, c'est penser le Col à l'échelle du Haut-Chablais. De nombreux évènements existent dans toute la communauté de communes du Haut-Chablais : pour autant, le but ici est de lier les localités supports d'évènements afin de renforcer l'unité du territoire. Il s'agit donc de créer un évènement musical en itinérance d'abord en vallée d'Aulps, puis à l'échelle de toute l'intercommunalité si cela fonctionne, dont le Col serait un des lieux d'accueil.

Il s'agit d'organiser différents spectacles musicaux et/ou culturels sur une thématique donnée, dont les représentations se feraient à chaque fois sur une commune différente dans le Haut-Chablais. Les évènements pour 2026 étant déjà bouclés, cela pourrait être mis en place dès 2027.

- Une année = une thématique particulière
- Sur **une semaine** : semaine de la fête de la musique (du 14 au 21 Juin 2027), qui se clôturerait le 21 juin par un spectacle au **Col du Corbier**.
- Organisé par l'Office du Tourisme du haut Chablais
- Un "choix à la carte" pour les participants qui réserveraient en fonction de leurs préférences selon un tarif "au choix" en fonction des possibilités de chacun.

Il faut cependant s'adapter aux calendriers de chaque commune, notamment des stations qui ont déjà beaucoup d'évènements pendant l'été, comme *l'ultra trail* de Morzine fin juin et le festival du Conte à Saint-Jean d'Aulps mi-juin.

Cette proposition se veut être un exemple de ce qui pourrait être organisé pour cet évènement.

Avantages	Inconvénients
• Renforcer l'unité de territoire • Création d'un évènement propre à la vallée d'Aulps, appuyant davantage son identité • Incite les personnes à revenir au Col du Corbier pour profiter de l'acoustique particulière lors de cet évènement	• Une adaptation difficile aux calendriers de toutes les communes • Demande une bonne organisation à l'échelle de l'intercommunalité

EXEMPLE

Festival Chaillol dans le Champsaur (05)
Festival de découverte musicale en territoire alpin de mi-juillet à mi-août. Propositions de concerts, rencontres, et balades musicales organisés par l'espace culturel Chaillol (*association culturelle des Hautes-Alpes*) dans divers villages du département.



Photographie 1 : Un spectacle en plein air lors du festival de Chaillol en itinérance dans les Hautes-Alpes, Sources : France 3 Provence-Alpes-Côte d'Azur, A. Chevillard

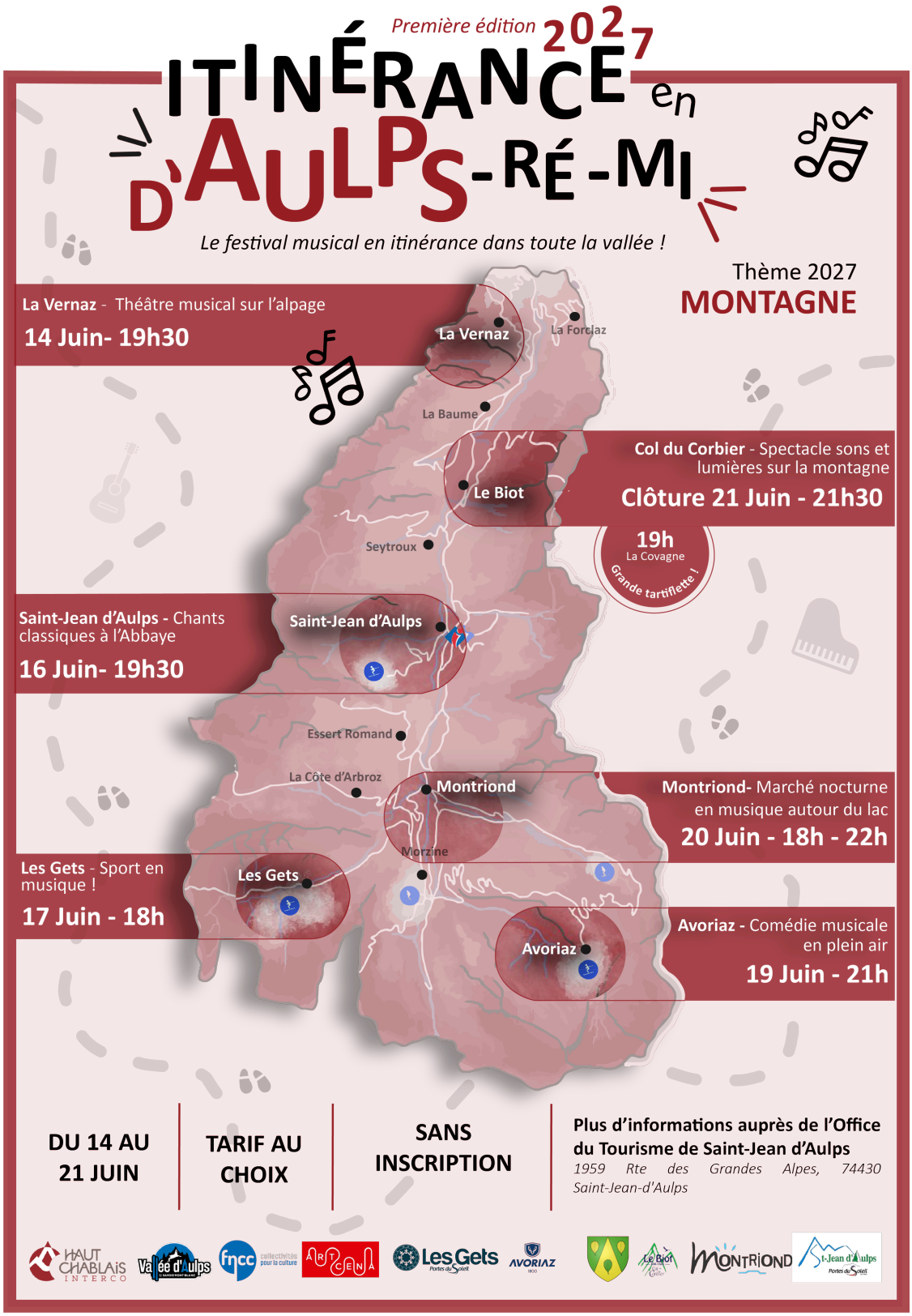

Figure 1 : Proposition de prospectus de l'évènement, Conception et réalisation : GCV, 2025

PARTENAIRES PRESSENTIS

FNCC : Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture
Artcena : Centre national des arts du cirque, de la rue et du théâtre

- Associations culturelles
- Médias locaux
- Communes

Créer un parcours de *Roule Ma Boule*

Fiche Action n° **D13**

2

Orientation 2

Diversifier les activités

MAÎTRE D'OUVRAGE :

Commune du Biot

OBJECTIFS:

- Installer un jeu pour tous les âges
- Se démarquer des offres environnantes
- Offrir une activité s'inscrivant dans une stratégie de Montagne Douce **(Objectif n°4 du PLUi-H)**

DESCRIPTION :

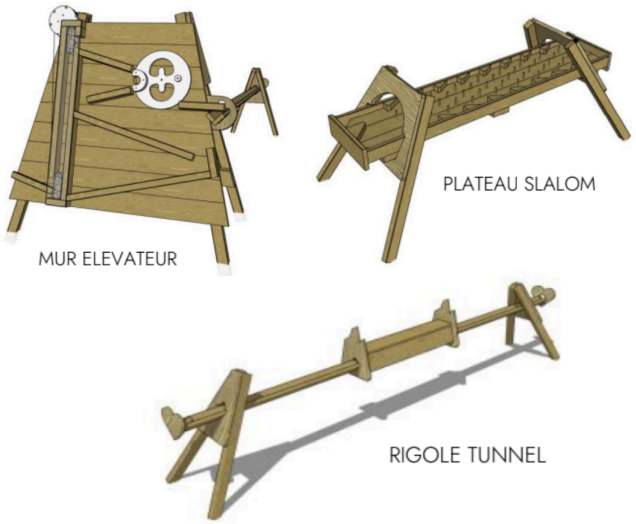

Modélisation 1 : Type de modules possibles, Sources : *Roule Ma Boule*

L'installation d'un parcours de *Roule Ma Boule* a été pensée par la commune afin de proposer une activité innovante et accessible à tous. Cette activité est intéressante et peut se coupler à l'action portant sur la mise en place d'un sentier thématique, les stations de *Roule Ma Boule* pouvant représenter un objectif à atteindre pour les enfants. Les types de modules peuvent être adaptés à la thématique suivante durant le sentier thématique afin de faire deviner la thématique suivante (exemple : la boule qui tombe dans un bidon de lait avant la thématique agricole).

Outre les stations de *Roule Ma Boule* entre les panneaux du sentier thématique, quelques modules peuvent être installés à côté du restaurant La Covagne et de l'actuel terrain de tennis afin de rendre l'activité visible depuis la route et accessible aux PMR et aux poussettes.

Avantages	Inconvénients
• Jeu pour enfants et adultes • Pas d'impact visuel majeur • Pas de travaux d'envergure • Activité novatrice dans le Chablais	• Nécessite d'exclure le pâturage sur les zones de jeux • Démontage conseillé pendant l'hiver • Entretien régulier

EXEMPLE



Photographie 1 : Entrée du site et distributeur de boules au Mont Saxonnex, Sources : GCV, novembre 2025

PARTENAIRES PRESSENTIS

Département de la Haute-Savoie

COÛTS PRÉVISIONNELS

60 000 € HT pour un parcours de 200 m (prix indicatif selon la visite de repérage de 2024)

Sensibiliser les pratiquants d'APN à la conciliation avec l'élevage

Fiche Action n° **D14**

2

Orientation 2

Informer les usagers

MAÎTRE D'OUVRAGE :

Commune du Biot

OBJECTIFS :

- Sensibiliser les usagers à la préservation des pâturages et aux usages agricoles
- Limiter la divagation en dehors des itinéraires identifiés **(Objectif n°7 du PLUi-H)**
- Valoriser l'activité agricole et pastorale du territoire
- Déployer une communication humoristique, accessible et visuellement marquante

DESCRIPTION

Cette action vise à mettre en place des campagnes de sensibilisation incitatives à destination des pratiquants d'activités de pleine nature, afin de favoriser le respect des espaces pastoraux.

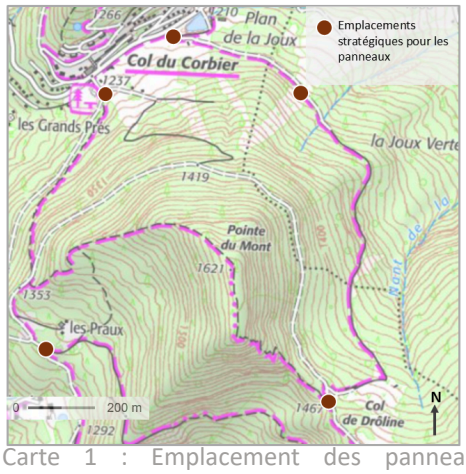

Carte 1 : Emplacement des panneaux, Sources : IGN, Conception et réalisation : CGV

Plutôt que de s'appuyer sur une communication normative ou restrictive, l'objectif est de recourir à des messages positifs, humoristiques et visuellement attractifs, afin de toucher un public large, sans générer de sentiment d'interdiction ou de contrainte. Inspirée des principes du *nudge,* cette démarche cherche à orienter les comportements par l'adhésion et la compréhension des enjeux liés au pastoralisme (respect des pâturages, limitation de la divagation, cohabitation avec les troupeaux), tout en valorisant le rôle des agriculteurs dans l'entretien des paysages de montagne. En rendant les messages accessibles et ludiques, cette action participe à une meilleure acceptation des usages agricoles et récréatifs, et contribue à une cohabitation apaisée des pratiques sur le territoire.

EXEMPLE



Photographie 1 : Panneau de sensibilisation humoristique à Aussois , Sources : GCV , décembre 2025

***Diffusion**:*

- *prospectus*
- *paquets de pain*
- *affichettes dans les PNR savoyards*

=> permet de sensibiliser un large public



Figure 1 : Campagne de sensibilisation à la conciliation des usages "Montagne...respect !", Sources : PNR des Bauges

MODALITES DE MISE EN OEUVRE

- Installation de panneaux à des **points stratégiques** (jonction de sentiers/ pistes)
- **Relais** possible de la campagne via les **supports numériques** de la commune, de l'intercommunalité et de l'office de tourisme et des **supports papier** sur les devantures des services du Biot et à *La Covagne*

PARTENAIRES PRESSENTIS

- Chambre d'agriculture
- Société d'Economie Alpestre 74
- Eleveur du Col

PARTENAIRES PRESSENTIS

- 5 x entre 200 et 500 € le panneau

Construire une cabane d'accueil plus grande

1

Orientation 2

Informer les usagers

Fiche action n° **D15**

MAÎTRE D'OUVRAGE / PORTEUR DE L'ACTION:

Commune du Biot

OBJECTIFS:

- Identifier clairement un point d'information pour les touristes
- Donner les moyens au personnel d'informer correctement les touristes
- Participer à la construction d'une centralité sur le col **(Objectif n°40 du PLUi-H)**

DESCRIPTION :

La nouvelle cabane vise donc à garantir des conditions d'accueil des touristes plus favorables. Elle se compose de deux pièces. Dans la première, le matériel et un bureau pourront y être entreposés. Cette première pièce donne accès à une seconde dont les fenêtres tournées vers la place permettent d'informer les touristes qui s'y présentent. Le choix est fait de ne pas faire entrer les touristes directement dans la cabane afin d'éviter une mise aux normes d'accueil du public contraignante. Il s'agit également d'identifier un point central d'information pour les usagers du Col, avec une signalétique claire et englobante des offres disponibles au Col.



Modélisation 1 : Insertion paysagère de la cabane d'information plus grande au départ des itinéraires de randonnée, Sources, conception et réalisation : GCV, décembre 2025

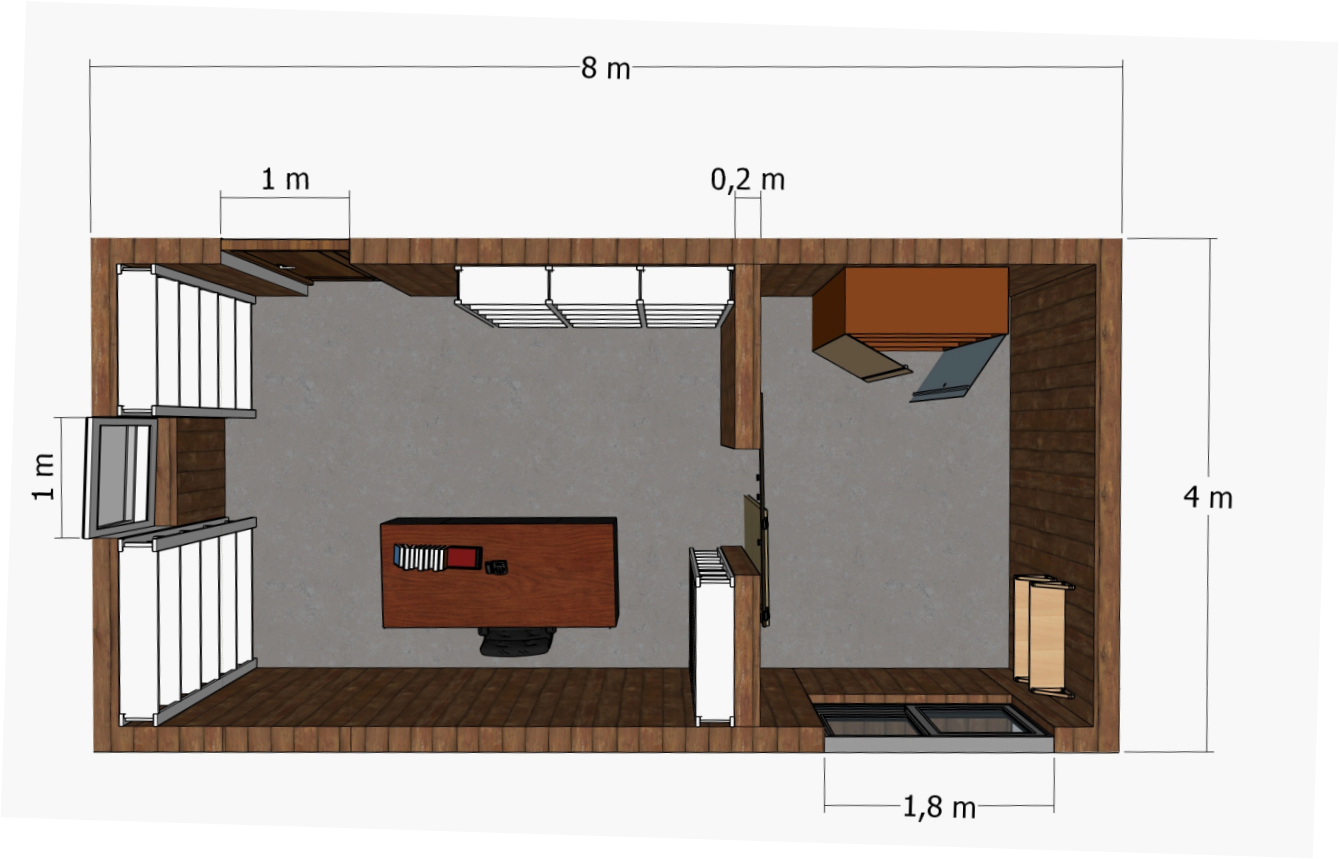

Modélisation 2 : Plan côté de l'intérieur de la cabane d'information, Conception et réalisation : GCV

COÛTS PRÉVISIONNELS

64 000 € - 80 000 €
(Hors achat de mobilier)

Poser des totems d'informations au départ des randonnées des deux versants

Fiche Action n° **D16**

1

Orientation 2

Informer les usagers

MAÎTRE D'OUVRAGE :

Commune Le Biot

OBJECTIFS :

- Mieux identifier les départs de randonnée
- Valoriser l'offre de randonnée existante **(Objectif n°4 du PLUi-H)**
- Améliorer la clarté des panneaux de randonnée

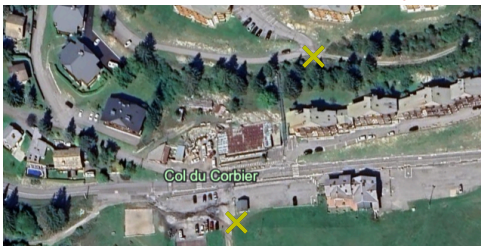

Carte 1 : Emplacement pressenti des totems de randonnée, Source : *Google Maps*, Conception et réalisation : GCV

DESCRIPTION

Les totems de départ de randonnée sont pensés dans le même esprit que les totems d'entrée de Col pour affirmer une identité commune. Ils accueillent un panneau d'information sur la randonnée mentionnée, avec tous les critères essentiels de dénivelé, durée et distance, ainsi que les éléments de commodités (parking, toilettes, point d'information). Le but est également d'avertir quant aux passages dangereux de la randonnée. Cela s'inscrit notamment dans une démarche de meilleure identification de l'offre de randonnée, alors aborbée lors de la concertation.

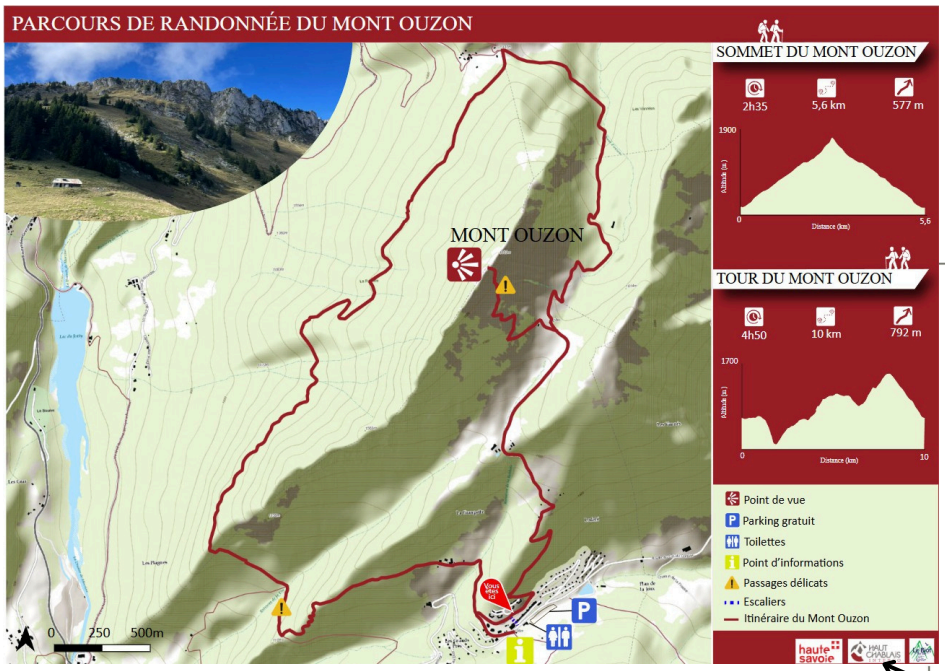

Figure 1: Panneau d'indication de la randonnée du Mont-Ouzon, Conception et réalisation: GCV

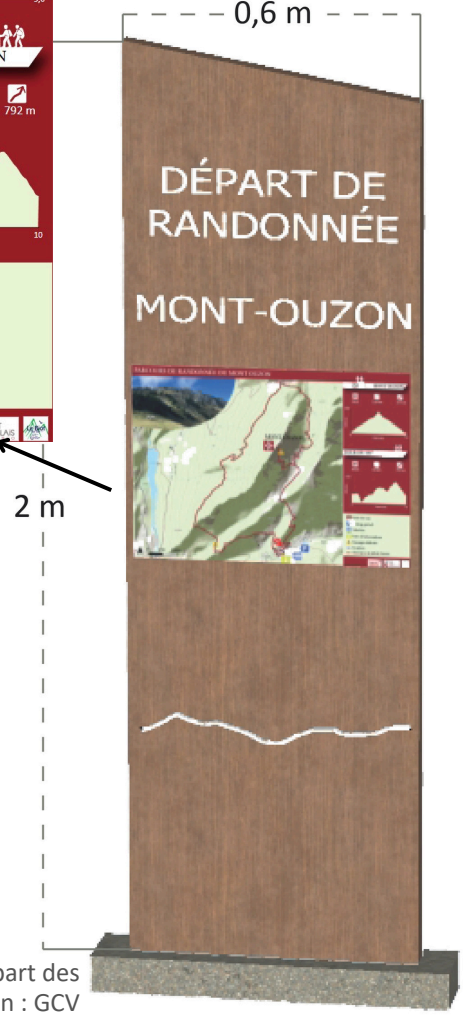

Modélisation 1 : Totem matérialisant le départ des randonnées , Conception et réalisation : GCV

COÛTS PRÉVISIONNELS

1 180.13 € U HT (avec la conception graphique - devis *PicBois cf.* annexe n°1)

EXEMPLE



Photographie 1 : Panneau d'information clair sur les départs de randonnées à Notre-Dame du Pré dans le chef-lieu, Sources : GCV, novembre 2025

Avantages	Inconvénients
• Participe à l'identité du Col • Rend plus attractives les randonnées car elles sont mieux identifiées • Participe à une clarification générale de la signalétique	• Nécessite un entretien annuel

Créer des panneaux photographiques diachroniques

Fiche Action n° **D17**

1

Orientation 2

Mise en valeur du site

MAÎTRE D'OUVRAGE

Commune du Biot

OBJECTIFS :

- Sensibiliser le public à la fermeture des stations de ski et aux cycles de vie touristiques
- Faire prendre conscience au public des mutations paysagères et socio-économiques induites par l'activité touristique

DESCRIPTION

L'installation de panneaux d'interprétation, présentant des photographies anciennes du site (avant l'aménagement touristique et durant la période d'exploitation de la station) mises en regard des paysages actuels vise à offrir au public une lecture diachronique du paysage, permettant de visualiser les différentes phases de développement touristique de la station. À travers la comparaison visuelle, les panneaux invitent les visiteurs à comprendre les transformations spatiales, paysagères et fonctionnelles du site, ainsi qu'à réfléchir aux enjeux contemporains liés à la fermeture des stations de ski et à l'évolution des modèles touristiques en montagne. Pour plus d'informations, il est possible de flasher un *QR code*.



Modélisation 1 : Panneau diachronique, Sources, conception et réalisation : GCV, décembre 2025

Possibilité de flasher un QR Code renvoyant au site internet du musée d'Oé et aux informations liées à la photographie

EXEMPLE



Photographie 1 : Parcours de photos anciennes dans le village d'Aussois Sources : GCV, décembre 2025

COÛTS PRÉVISIONNELS

- Entre 500 et 1000 € (varie selon la prise en compte de la conception graphique ou non) / grand panneau

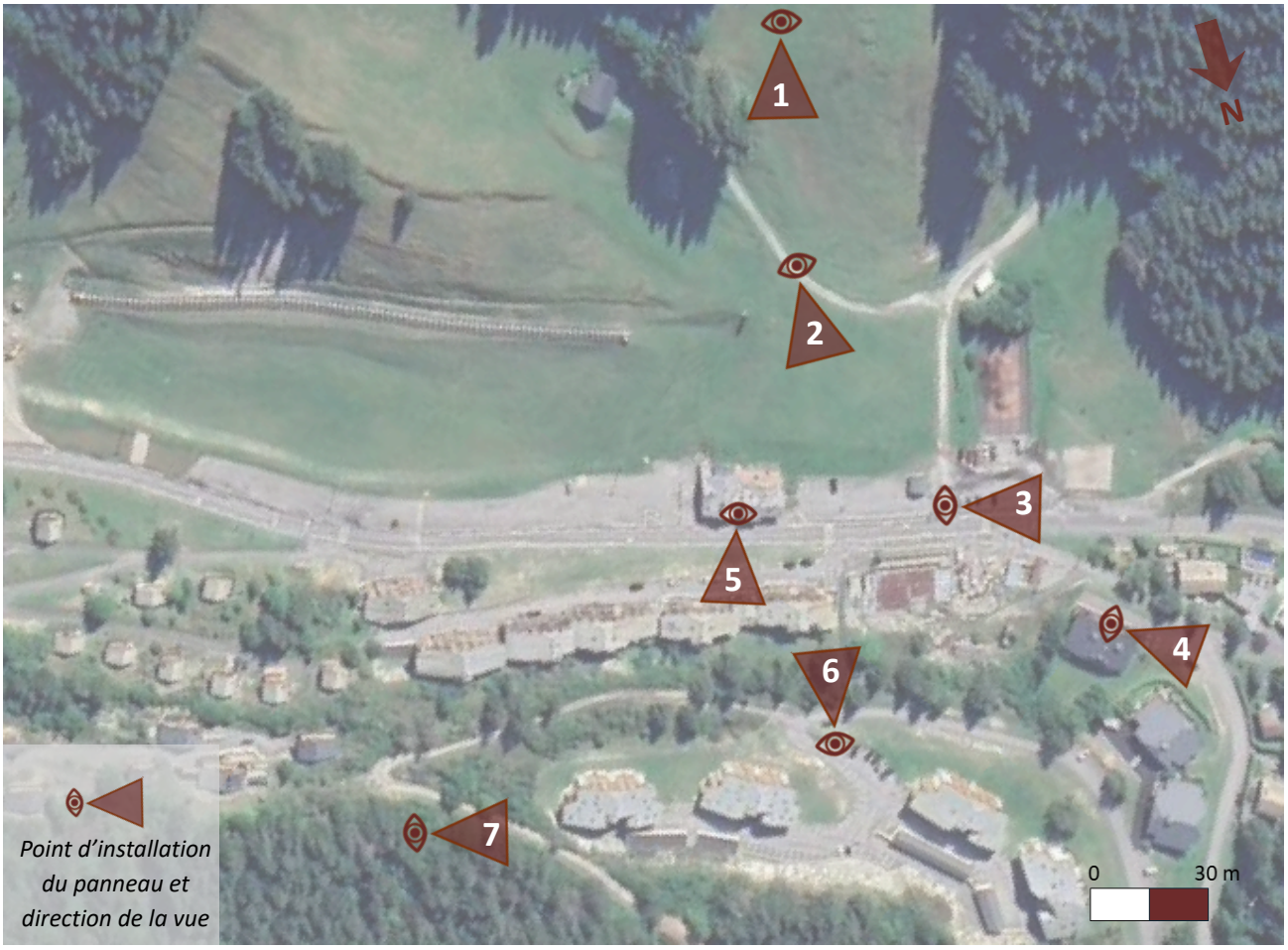

Carte 1 : Emplacement des panneaux diachroniques, Sources : Google Satellite, Conception et réalisation : GCV













Photographies 2, 3, 4 , 5, 6, 7 : Photographies anciennes du Col du Corbier, Sources : Archives de M. F. Teninge

Déployer un réseau de terrasses panoramiques

2

Fiche Action n° **D18**

MAÎTRE D'OUVRAGE :

Commune du Biot

OBJECTIFS :

- Mettre en valeur les paysages accessibles depuis le Col **(Objectif n°32 du PLUi-H)**
- Renforcer l'attractivité du versant de la montagne de Drouzin pour les pratiquants d'activités de pleine nature **(Objectif n°4 du PLUi-H)**

SCENARIIO

Le réseau de terrasses panoramiques permet d'accentuer la dimension contemplative des activités de pleine nature proposées au Col du Corbier. En plus de mettre en valeur les différents paysages accessibles depuis le Col, ces terrasses peuvent être aussi des objectifs à atteindre pour les différents pratiquants d'activités de pleine nature. Ce réseau vient se conjuguer à la création des zones de pique-nique, de l'aire de bivouac, du sentier thématique, etc. A noter que diversifier les formes de terrasses permet de gagner en attractivité et incite davantage les pratiquants à revenir. Le coût dépendant de la très grande diversité de tailles et de formes des terrasses ainsi que du choix de l'emplacement, il est peu souhaitable d'afficher une fourchette des coûts qui ne reflèterait aucune réalité.

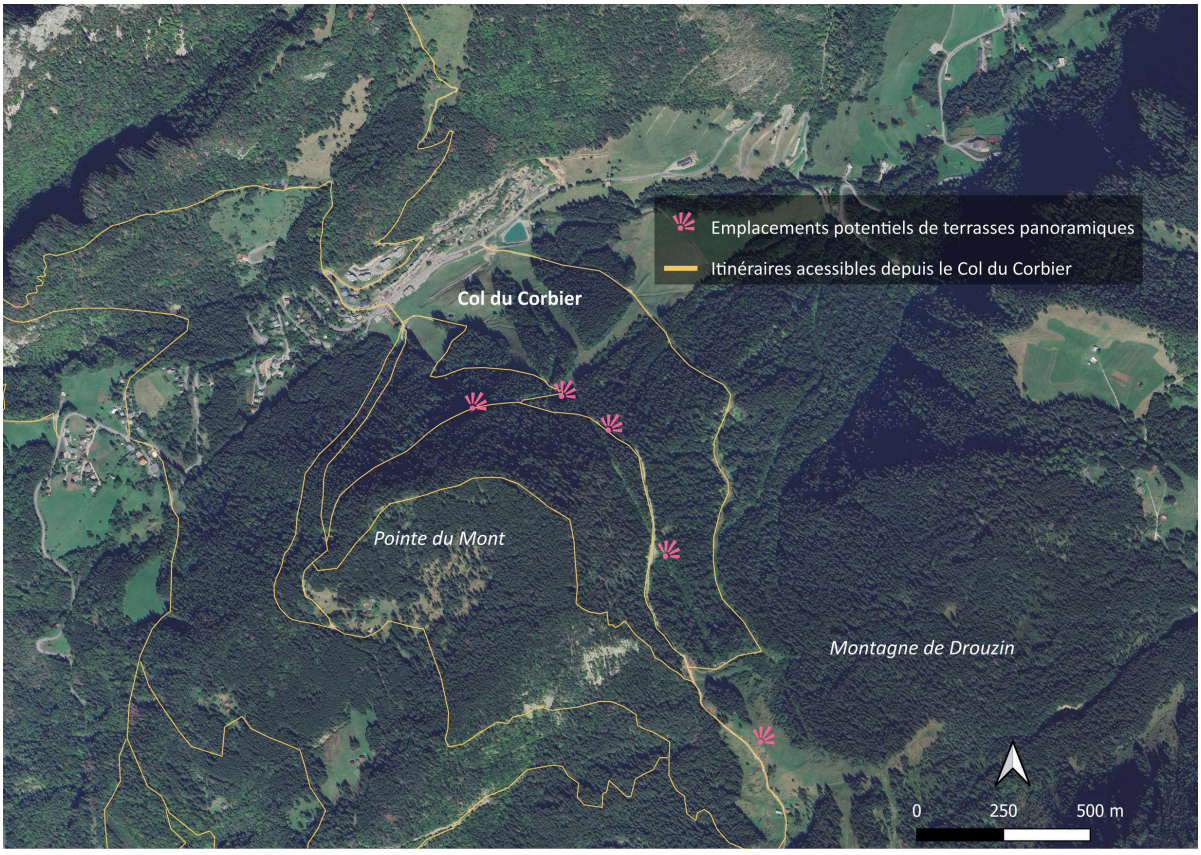

Carte 1 : Emplacements potentiels des terrasses panoramiques sur le versant de la montagne de Drouzin, Sources : *Google Satellite*, CCHC 2025, Conception et réalisation : GCV





Modélisation 1 & 2: Aménagement du col de Drôline avec une table de pique-nique et potentiellement une terrasse panoramique, Sources, conception, réalisation : GCV



Modélisation 2, 3 et 4: Insertions paysagères des différentes terrasses panoramiques
Sources, conception, réalisation : GCV, janvier 2026



Végétaliser la retenue d'altitude et ses abords

Fiche action n° **D19**

Orientation 2

Mise en valeur du site

1

MAÎTRE D'OUVRAGE :

Commune du Biot

OBJECTIFS :

- Améliorer la qualité paysagère du site **(Objectif n°32 du PLUi-H)**
- Créer une zone de fraîcheur et de contemplation
- Rendre utile un aménagement dénué de ses fonctions initiales
- Créer un espace propice au rassemblement **(Objectif n°40 du PLUi-H)**

DESCRIPTION :

La retenue d'altitude actuelle est aujourd'hui dénuée de toutes fonctions, hormis celle de réservoir d'eau en cas d'incendie. Depuis sa construction, la retenue n'est pas aux normes rendant de potentiels aménagements contraignants. Les abords de la retenue ne sont pas esthétiques, avec une bâche grise remise en état en 2015, suite à un percement de la bâche et une barrière qui permet d'empêcher l'accès motorisé à la retenue. Cette dernière a une profondeur de 2,30 m au maximum avec une pente de 50 % à 79 % sur ses abords. Ces caractéristiques rendent impossible le développement d'activités ludiques aquatiques en raison de la forte pente. Pour autant, cette étendue d'eau représente un potentiel de fraîcheur intéressant surtout dans un contexte où les étés sont de plus en plus chauds. De cette manière, la végétalisation de la retenue et de ses abords permettent de la rendre plus attractive et d'accentuer cet effet de fraîcheur. Un cheminement peut être créé autour de la retenue.
L'installation d'un amphithéâtre de verdure sous forme de banquettes en bois à l'extrémité ouest de la retenue favorise la pause et la contemplation.



Modélisation 1 : Vue aérienne avec l'impact visuel d'une végétalisation de la retenue d'altitude, Sources, conception et réalisation : GCV, octobre 2025

EXEMPLE



Ce lac artificiel est aménagé avec plusieurs pontons et des abords végétalisés. Ce lac invite à la promenade pour tous les publics et constitue une zone de fraîcheur.

Photographie 1 : Abords végétalisés du lac artificiel de Vonnes à Châtel, Sources : GCV, octobre 2025



Modélisation 2 à 4 : Impact visuel d'une végétalisation de la retenue d'altitude avec l'installation possible d'un amphithéâtre , Conception et réalisation : GCV



Le pourtour direct de la retenue à une largeur à plat de 1,4 m ce qui permet la création d'un sentier en stabilisé sans terrassement, accessible aux PMR, avec la mise en place de bancs et de transats en bois.

EXEMPLE



Photographie 2 : Amphithéâtre de verdure au Mont-Saxonnex, Sources : GCV, novembre 2025

Un amphithéâtre de verdure est mis en place pour inciter à la pause et à la contemplation à proximité de cet ilot de fraicheur.
Les rambardes en bois sont conservées en l'état.
La bâche actuelle est également conservée.

Afin de rendre plus esthétiques les abords de la retenue, un géotextile en fibre de coco peut être mise en place afin de permettre le recouvrement en terre et en semis de ce dernier, qui à terme constitueront de la végétation autour de la retenue et recouvriront la bâche. Afin d'éviter tout risque de percement de la bâche, la mise en place d'un feutre en géotextile de sécurité est essentiel pour rendre l'équipement aux normes. Les fibres de coco se dégradent après environ 5 ans d'installation mais la végétation est déjà installée, il n'y a donc pas d'intervention nécessaire.

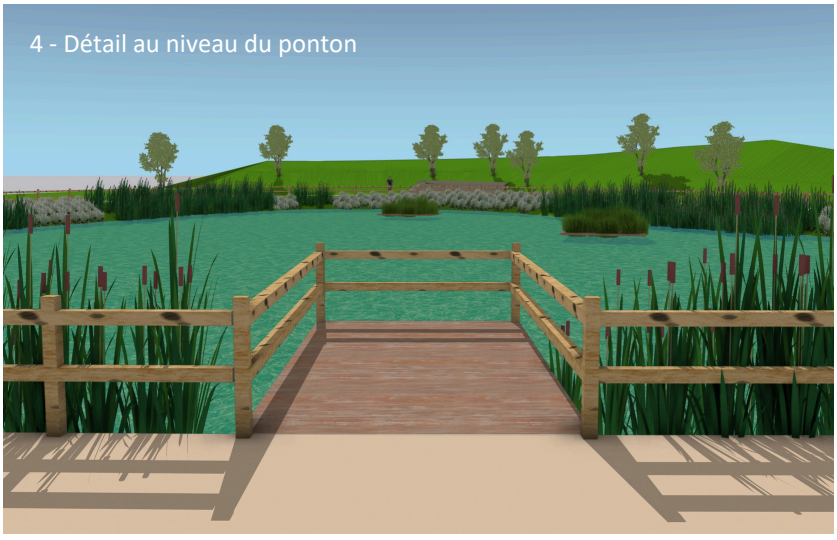

PARTENAIRES PRESSENTIS

- ASTERS
- Agence de l'Eau
- Syndicat intercommunal d'Aménagement du Chablais
- LPO, France Nature Environnement
- Direction départementale des territoires (DDT)
- Département et Région au titre du tourisme

COÛTS PRÉVISIONNELS

- Stabilisé : 50 €/m² soit 7 850 € pour 157 m²
- Géotextile de protection : 37 € les 10 m²
- Géo filet coco végétalisé : 320 € les 100 m²
- Radeau végétalisé : 2 000 € pour un radeau végétalisé de 10 m² soit 6 000 € pour les 3 radeaux

Renaturer la zone humide et réorganiser le système de drains

Fiche Action n° **D20**

1

Orientation 2

Mise en valeur du site

MAÎTRE D'OUVRAGE :

Commune du Biot

OBJECTIFS :

- Mettre en valeur une portion de la parcelle communale dont le sol est saturé en eau, limitant son utilisation pour d'autres aménagement (**Objectif n°24 et n°35 du PLUi-H)**
- Profiter de la présence de ce milieu pour en faire un espace pédagogique
- Utiliser cet espace pour accroître la naturalité du Col et renforcer les atouts naturels et calmes
- Stopper les effets néfastes du système de drains actuel

DESCRIPTION

La réorganisation du système de drains permet de stopper l'érosion des sols notamment au niveau des anciennes pistes de ski alpin. Les différents écoulements ainsi drainés peuvent alors alimenter la zone humide en eau (cf annexe 5). Renaturer la zone humide, quelle que soit son origine, s'inscrit dans une vision pragmatique de l'aménagement du col. En effet, une valorisation de cet espace qui passerait autrement que par un enrichissement écologique de la zone humide irait à l'encontre de l'avis des services de l'Etat et engendrerait des coûts de drainage et de remblaiements très importants. A ces coûts, viendraient s'additionner les dépenses nécessaires à l'implantation d'un nouvel aménagement. L'impact paysager de la zone humide dépendra du type choisi (marais, mare, tourbière, prairie humide). Le captage d'eau entouré par un grillage doit aussi être traité dans le cadre de cette action afin de limiter son impact visuel.



Modélisation 1 : Zone humide au départ de l'ancien tapis, Sources, conception et réalisation: GCV, septembre 2025

PARTENAIRES PRESSENTIS

- CEN 74
- Agence de l'Eau
- Syndicat intercommunal d'Aménagement du Chablais
- LPO, *France Nature Environnement*

COÛTS PRÉVISIONNELS

La longueur et l'état du linéaire de drains n'étant pas connu, il n'est pas possible d'estimer les côuts nécessaires à la mise en place de cette action

ORIENTATION 3

Incitation à l'attractivité résidentielle du Col du Corbier

Lancement d'une proposition d'amendement de la loi sur la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Fiche action n° **H1**

1

Orientation 3

Mixité du logement

PORTEUR DE L'ACTION:

CCHC

OBJECTIFS:

- Mieux prendre en compte la définition de “lits froids” au sens du rapport d’information n°384 du Sénat du 19 février 2014
- Inciter les propriétaires de résidences secondaires à davantage occuper leur logement ou d’avantage le louer afin de limiter l’effet “volets clos” et offrir de potentiels clients aux services qui s’implanteraient **(Objectif n°17 du PLUi-H)**
- Afficher la majoration de la taxe d’habitation sur les résidences secondaires davantage comme un outil de politique publique locale et non comme une taxe punitive afin d’améliorer son acceptation

DESCRIPTION

L’article *1407 ter* du *Code Général des Impôts* permet aux communes situées dans des zones dites “tendues” de voter une majoration facultative de la part communale de la taxe d’habitation sur les résidences secondaires. De nombreuses communes de la CCHC, à l’image de celle du Biot, ont appliqué le taux maximum pour cette majoration. Si elle vise à inciter les propriétaires ou les futurs acquéreurs à faire de leur logement leur résidence principale, elle est peu adaptée au contexte du Biot par exemple. En effet, si le territoire de l’intercommunalité connaît de très fortes tensions entre l’offre et la demande en logements, les effets de la taxe d’habitation sur les résidences secondaires sont jugés peu efficaces, par un rapport de 2025 de la Cour des Comptes portant sur l’“*Evolution de la répartition des impôts locaux entre ménages et entreprises et de la (dé)territorialisation de l’impôt*” qui s’appuie sur l’article de Antoine Belgodère et Georges Casamatta intitulé “*Fiscalité des résidences secondaires : effets de la réforme française de 2015*” publié en 2023. La majoration de cette taxe est alors perçue comme une mesure punitive et/ou injuste par les propriétaires des résidences secondaires sans être assez conséquente pour inciter davantage à occuper le logement comme résidence principale. D’autres contournent aussi la mesure en déclarant leur résidence secondaire de ces zones tendues comme résidence principale sans l’occuper davantage.
Ainsi, malgré le fait qu’elle permette des recettes fiscales plus importantes, la majoration ne permet pas de contribuer activement à l’attractivité du Col du Corbier et de la commune du Biot. Il peut alors être imaginé qu’à défaut de changer la vocation des logements, la majoration de cette taxe soit modulée en fonction de l’occupation effective du logement que ce soit par le propriétaires, par des touristes ou des locataires de plus longues durées. Un barème de réduction de la majoration, voire de l’ensemble de la taxe pour être encore plus incitative, peut être mis en place en fonction du temps d’occupation effective du logement. Chaque année d’imposition, le propriétaire peut demander une réduction de cette taxe sur l’année à venir en apportant la preuve de l’occupation de son logement (relevé d’eau ou d’électricité). La promotion de cette mesure devra s’assurer en lien avec les élus de Haute-Savoie que ce soit à l’échelle départementale, régionale et nationale.

Développer une méthodologie de comptage des lits froids

Fiche Action n° **H2**

1

Orientation 3

Mixité du logement

PORTEUR DE L'ACTION :

CCHC

OBJECTIFS :

- Connaître le nombre approximatif du nombre de lits froids afin de mieux lutter contre ce phénomène **(Objectif n°18 du PLUi-H)**

CONTEXTE

En raison du temps réduit de l'étude et de la difficulté d'accès aux différentes données qui pouvaient être mobilisées pour développer une méthodologie de comptage des lits froids, il n'a pas été possible de tester ces méthodologies. Les deux méthodologies permettent de donner une estimation du nombre de lits froids.

Dans le cadre de ce travail, la définition de lits froids qui a été retenue ici est celle du rapport d'information n°384 du Sénat du 19 février 2014.
Ainsi, **est considéré comme un lit froid un lit occupé moins de 4 semaines, là où un lit chaud est occupé au moins 12 semaines**.

METHODES

Méthode 1:

Connaître le nombre de lits total dans les bâtiments

Pour estimer le nombre de lits, il sera retenu 4 lits par logement pour les studios, et 6 pour les plus grands logements des immeubles. Pour les formes d'habitat individuel, le nombre de 8 lits par logement est retenu. Ces choix résultent d'un croisement des différentes offres de location de ces types de logements qui permet d'avoir un aperçu du nombre de lits moyens selon la taille des logements.

↓

Déterminer le nombre de lits rattachés à chaque compteur d'eau

Si la consommation d'eau par logements ne peut être connue, notamment pour les logements en copropriété, il faut cependant déterminer le nombre de logements alimentés par chaque compteur d'eau. Cela permettra de connaître le nombre de lits desservis en eau et donc le nombre de personnes par logement.

↓

Estimer la consommation d'eau par personne

ENGIE estime qu'un Français moyen consomme 150 litres d'eau par jour, soit 1050 litres ou 1,05 m³ par semaine. Un lit chaud doit donc au moins représenter (12 x 1050) 12 600 litres ou 12,6 m³ par an.

↓

Estimer le nombre de lits froids

Il faut alors diviser la consommation annuelle du compteur par 12 600. Le résultat donne le nombre de lits chauds. La soustraction de ce résultat au nombre total de lits rattachés à chaque compteur permet de connaître le nombre de lits froids.

Figure 1 : Méthode de comptage des lits froids par bâtiment, Conception et réalisation : GCV

Avantages	Inconvénients
• Donne un ordre de grandeur du nombre de lits froids par bâtiment • Permet de distinguer différentes zones au niveau du Col ou de formes de bâtis plus ou moins touchées par ce phénomène	• Sous-estimation du nombre de lits froids

Méthode 2:

Connaître le nombre de lits total dans les bâtiments

Pour estimer le nombre de lits, il sera retenu 4 lits par logement pour les studios, 6 pour les plus grands logements des immeubles. Pour les formes d'habitat individuel, le nombre de 8 lits par logement est retenu. Ces choix résultent d'un croisement des différentes offres de location de ces types de logements qui permet d'avoir un aperçu du nombre de lits moyens selon la taille des logements.

↓

Calculer la consommation d'eau totale du Col

Additionner la consommation annuelle des différents compteurs du Col pour connaître la consommation annuelle totale du Col.

↓

Soustraire la consommation des habitants permanents

ENGIE estime qu'un Français moyen consomme 55 000 litres d'eau ou 55 m³ par an. Il faut multiplier ce chiffre par le nombre d'habitants permanents, soit 65 habitants qui représentent autant de lits chauds. Le résultat est soustrait à la consommation totale du Col.

↓

Estimer le nombre de lits chauds restants

Le produit de cette soustraction doit alors être divisé par 12 6000 (litres) ou (12,6 m³) qui correspond à la consommation annuelle minimale d'un lit chaud. Cela va permettre d'estimer un nombre d'équivalent lits chauds au Col et par soustraction le nombre de lits froids (*nb total de lits - nb d'habitants permanents - nb de lits chauds estimés = nb lits froids*)

Figure 2 : Méthode de comptage des lits froids à l'échelle du Col, Conception et réalisation : GCV

Avantages	Inconvénients
• Réduit la marge d'erreur sur le nombre de lits froids	• Ne quantifie pas les lits froids par bâtiment

PARTENAIRES PRESSENTIS

- ANAH

Mettre en place un dispositif de soutien en faveur de la transformation des studios cabines en logements permanents

Fiche action n° **H3**

1

Orientation 3

Mixité du logement

PORTEUR DE L'ACTION:

Commune du Biot

OBJECTIFS:

- Favoriser l'installation d'habitants permanents **(Objectif n°17 du PLUi-H)**
- Permettre aux jeunes ménages et familles locales de pouvoir se loger **(Objectif n°20 du PLUi-H)**
- Mettre en avant le positionnement stratégique du col
- Réutiliser le bâti existant **(Objectif n°18 du PLUi-H)**

DESCRIPTION

Pour qui ?

- Propriétaires de deux studios cabines mitoyens voulant les regrouper en un seul logement pour de l'habitat permanent
- Propriétaires de résidences secondaires devant apporter des modifications à leur logement pour en faire leur résidence principale

Comment ?

- Création d'un fond d'aide à la transformation des logements touristiques alimenté par la taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- Contractualisation entre la commune et le demandeur de cette aide pour s'assurer de la destination des logements aidés (apport de la preuve d'un seuil de consommation d'eau ou d'électricité préalablement défini)
- Si cette preuve n'est pas apportée la commune pourrait se réserver le droit d'exiger le remboursement de l'aide

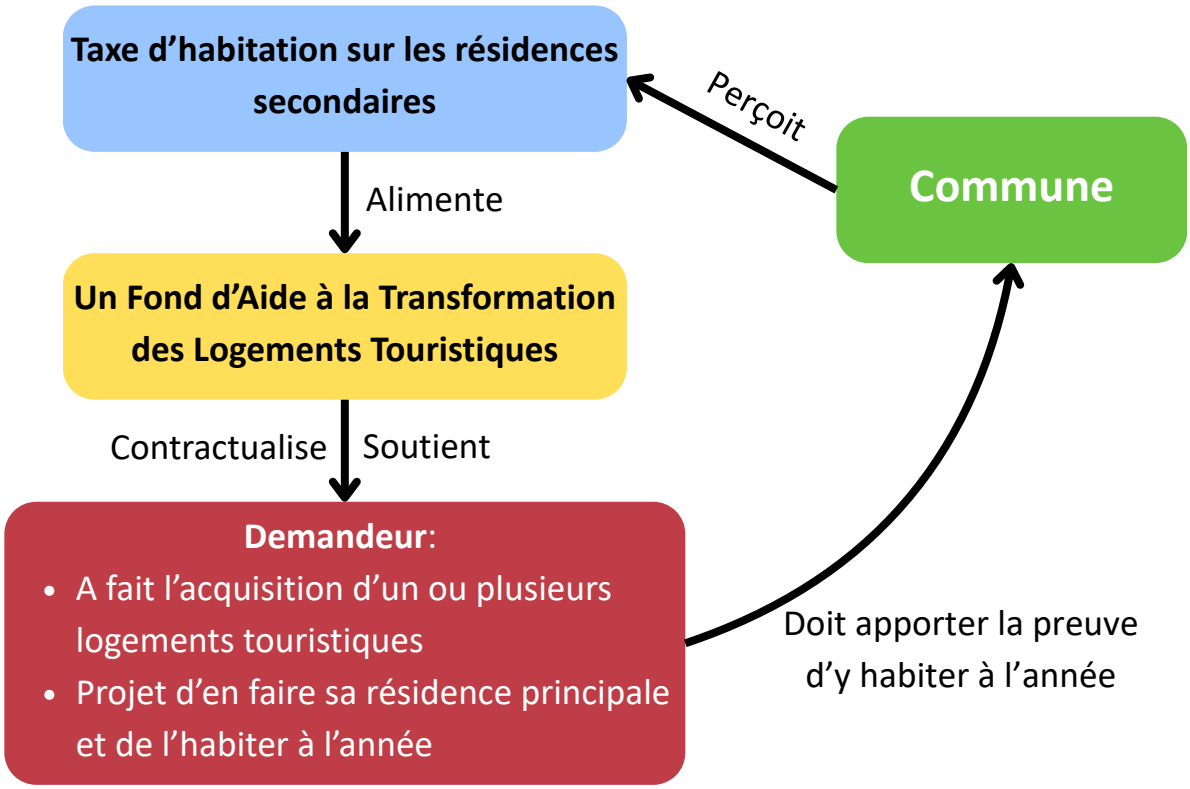

Figure 1 : Fonctionnement du fond d'aide à la transition des meublés touristiques, Conception et réalisation : GCV

Développer une stratégie d'acquisition foncière

Fiche Action n° **H4**

1

Orientation 3

Services de proximité

PORTEUR DE L'ACTION :

Commune Le Biot

OBJECTIFS :

- Réduire l'impact paysager de parcelles à l'abandon **(Objectif n°30 du PLUi-H)**
- Acquérir les parcelles stratégiques pour le développement du Col **(Objectif n°18 du PLUi-H)**
- Permettre l'installation de services de proximité (action n°H7)
- Envisager une centralité agrandie qui ferait le lien entre les deux versants (action n°E4)

ACTIONS POTENTIELLES À MENER :

1. L'état d'abandon manifeste:

Cette procédure est mise en œuvre par le maire lorsque des parcelles et les biens qu'ils comportent sont sans occupants à titre habituel, ne sont manifestement plus entretenus et sont en état d'abandon. Cette procédure viserait notamment les parcelles 0A1680, 0A1682, 0A1684 et 0A1981 ainsi que les locaux commerciaux fermés sur la parcelle 0A1919. Cette procédure ne nécessite pas l'existence d'un péril. Elle se déroule en trois phases :

- La première phase vise à constater provisoirement l'abandon manifeste de la parcelle
- La deuxième phase laisse 3 mois au(x) propriétaire(s) de la parcelle pour se manifester et s'engager à remédier à cet état d'abandon
- La poursuite de la procédure dépend alors de la réaction ou non des propriétaires face au constat provisoire d'abandon manifeste.
  - en l'absence de réponse des propriétaires, le Maire poursuit la procédure
  - les propriétaires réalisent des travaux mettant fin à l'état d'abandon
  - les propriétaires font part de leur volonté de réaliser des travaux dans un délai fixé avec le Maire

Si la procédure se poursuit, un procès-verbal définitif d'état d'abandon manifeste est dressé puis le Conseil Municipal est saisi afin de lancer l'expropriation.

Avantages	Inconvénients
• Un procédure qui n'a pas besoin de notion de "péril" • Laisse l'opportunité aux propriétaires de faire cesser l'état d'abandon manifeste • Permet à la commune de devenir propriétaire de nouveaux biens afin de les réhabiliter ou de poursuivre l'aménagement du Col. • Procédure plus courte que la DUP travaux	• Procédure relativement lourde

2. La Déclaration d'Utilité Publique de travaux (DUP travaux)

Cette procédure est mise en œuvre lorsque l'acquisition des biens répond à un aménagement préalablement déterminé. La DUP suit donc un but d'utilité publique, cet objectif devant être clairement mentionné dans l'acte de DUP. Une enquête publique doit obligatoirement être conduite. Cette procédure viserait surtout les parcelles 0A1680, 0A1682, 0A1684 et 0A1981.

Avantages	Inconvénients
• Evite toute la procédure d'état d'abandon manifeste • Permet l'expropriation même si l'état d'abandon manifeste n'est pas prouvé	• Ne laisse pas l'opportunité aux propriétaires de faire cesser l'état d'abandon • Lourdeur de la procédure

3. Taxe sur les Friches Commerciales (TFC)

Cette taxe vise à inciter les propriétaires de locaux commerciaux à exploiter ou à louer leurs biens vacants. Les communes et les collectivités à fiscalité propre peuvent instituer cette taxe à deux conditions :

- Les biens visés ne sont **plus affectés à une activité** entrant dans le champ de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) **depuis au moins deux ans** et inoccupés durant cette période.
- L'absence d'exploitation doit relever de la volonté du contribuable à ne plus exploiter. Si cette absence d'exploitation est imputable à une cause étrangère, la TFC ne s'applique pas.

La recette dégagée peut alors alimenter un fond visant à aider l'implantation de commerces et de services.

Avantages	Inconvénients
• Représente une nouvelle recette • Incitation à exploiter ou louer moins violente que l'expropriation	• Dans le contexte du Col, cela représente une recette limitée • Eventuelle difficulté à prouver que la cessation d'activité résulte de la volonté du contribuable

4. Droit de préemption urbain (DPU)

Le droit de préemption urbain permet à la commune de devenir propriétaire d'un bien lorsque ce dernier est en mis en vente ou donné (sauf au sein d'une même famille). La commune se substitue alors à l'acquéreur à la condition que cette procédure soit justifiée en vue d'une opération d'aménagement. Si un prix à l'amiable n'est pas trouvé, il sera défini par la juridiction compétente en matière d'expropriation selon les règles de l'article L.213-4 du code de l'urbanisme.

Avantages	Inconvénients
• Facilité de mise en œuvre • Préserve les intérêts de la commune avec une fixation juridictionnelle du prix	• Attente de la vente des biens par les propriétaires • Nécessite des fonds suffisants

PARTENAIRES PRESSENTIS

- **EPF 74**
- **Département de la Haute-Savoie** (Plan ruralité)
- **Région**
- **Préfecture de Haute-Savoie** : Dotation d'équipement des territoires ruraux
- **Préfecture AURA** : Dotation de soutien à l'investissement local
- ***Banque des Territoires*** : Réhabiliter les friches urbaines et reconquérir des emprises foncières pour recomposer le tissu urbain
- **ANCT & Ministère de l'Aménagement du territoire et de la transition écologique** : Débloquer les projets de revitalisation des friches
- **DDT** : Fond Vert - recyclage foncier (momentanément indisponible)
- **Union Européenne** : Fonds européen de développement régional

Imaginer le devenir de l'emplacement réservé

1

Orientation 3

Services de proximité

Fiche Action n° **H5**

MAÎTRE D'OUVRAGE :
Commune du Biot

OBJECTIFS :

- Réhabiliter le point noir paysager sur le Col
- Renforcer l'identification d'un espace central **(Objectif n°40 du PLUi-H)**
- Abriter des services particuliers afin de bénéficier à l'ensemble de la population communale **(Objectif n°22 du PLUi-H)**
- Attirer des actifs privilégiant le télétravail complet ou partiel

SCENARIO

La construction d'un bâtiment sur l'emplacement réservé, sur la même emprise spatiale que le bâti actuel permettrait d'abriter différents services particuliers et de renforcer l'identification d'un espace central à l'échelle du Col. Ce bâtiment accueille un espace de détente et de convivialité ainsi qu'une salle de sport à destination de la population locale. Le couloir traversant le bâtiment permet d'accueillir des expositions permanentes et temporaires. A l'étage, l'espace de co-working permet à des actifs de télétravailler depuis le col.
L'ensemble des espaces décrits, à l'exception du couloir et des toilettes, ne sont accessibles qu'aux habitants de la commune ou de l'intercommunalité qui en on fait la demande. L'accès se fait, sur le modèle des forfaits de ski, grâce à des cartes nominatives. Cela a pour but de limiter l'accès à ces équipements pour la population locale et de décourager toutes incivilités. Bien qu'il soit proposé comme étant un service public gratuit, ce système laisse la possibilité de rendre l'accès payant.



Modélisation 1 : Bâtiment communal ou intercommunal abritant des services pour la population locale, Sources, conception et réalisation : GCV

Le choix fait ici est de présenter le scenario le plus ambitieux afin de montrer le plein potentiel de l'utilité de la parcelle dans la constitution d'une offre de services de qualité aux habitants de la commune et permettrait au Col d'avoir un rayonnement à l'échelle intercommunale sur le plan des services.

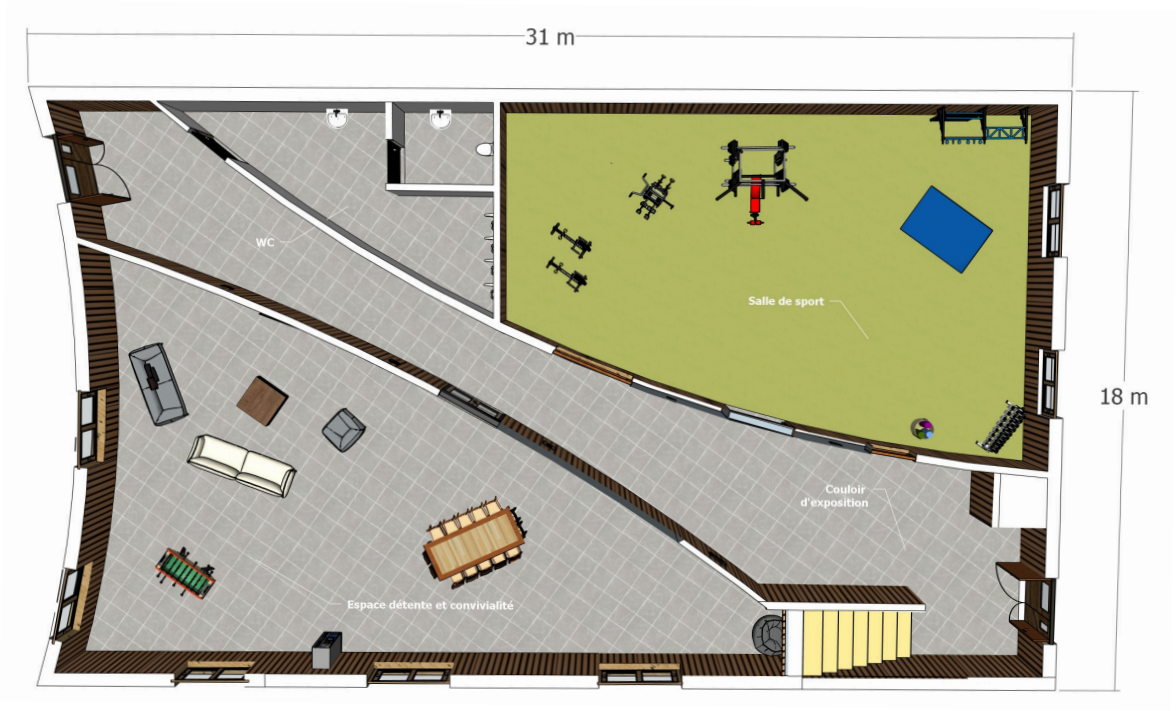

Modélisation 2 : Plan côté du rez-de-chaussée du bâtiment,
Sources, conception et réalisation : GCV



Modélisation 3 : Plan du 1er étage du bâtiment,
Sources, conception et réalisation : GCV

PARTENAIRES PRESSENTIS

- **Préfecture de Haute-Savoie :** Dotation d'équipement des territoires ruraux
- **Préfecture AURA** : Dotation de soutien à l'investissement local
- ***Banque des Territoires*** **:** Réhabiliter les friches urbaines et reconquérir des emprises foncières pour recomposer le tissu urbain
- **ANCT & Ministère de l'Aménagement du territoire et de la transition écologique :** Débloquer les projets de revitalisation des friches
- **DDT :** Fond Vert - recyclage foncier (momentanément indisponible)
- **Union Européenne** : Fonds européen de développement régional

COÛTS PRÉVISIONNELS

- Parcelle : dépend du procédé de détermination du prix (amiable, décision de justice, estimation du Domaine)
- Démolition: 111 150 €
- Bâtiment (sans mobilier): 1 573 000 €

Construire une centralité sportive en amont de la retenue d'altitude

Fiche Action n° **H6**

1

Orientation 3

Service de proximité

MAÎTRE D'OUVRAGE :

Commune du Biot

OBJECTIFS :

- Offrir un espace de déambulation supplémentaire qui complète celui proposée par les autres fiches actions
- Lier la zone humide, la fin du cheminement en platelage et celui autour de la retenue d'altitude
- Créer un espace d'arrivée des sentiers de randonnée, du sentier thématique et de la montée sèche (**Objectif n°4 du PLUi-H)**
- Offrir un panel de module sportif, notamment à destination des occupants des plus petits logements (**Objectif n°22 du PLUi-H)**

SCENARIO

Cette centralité, dont la surface est désimperméabilisée, accueille l'arrivée du sentier thématique avec la station sur les usages de l'eau avec la proximité de la zone humide restaurée et la végétalisation des abords de la retenue d'altitude. Cette place est équipée d'agrès sportifs, de braseros couverts et de bancs. Elle gagnerait en fonctionnalité à être entourée d'arbres notamment des feuillus afin d'offrir de l'ombre en été. Cette place vise à être le pendant plus "naturel" de la centralité imaginée au sommet du Col. La piétonnisation de cet espace permet d'interdire, sauf aux ayants droits, l'accès à la piste agricole qui la traverse. Cette centralité serait complémentaire à celle proposée en entrée de Col (cf. fiche action n° E4).



Modélisation 1 : Insertion paysagère de la centralité sportive au-dessus de la retenue d'altitude, Sources, conception et réalisation : GCV

COÛTS PRÉVISIONNELS

- Sols stabilisé : 149 490 € (fourchette haute - pose comprise)
- Braseros et tables abrités : 7 780€ / abris

EXEMPLE





Photographies 1 et 2 : Éléments de loisir sportif (à gauche) et de halte pique-nique (à droite) à Aussois, Sources : GCV, janvier 2026



Photographies 3: Exemple de brasero abrité, Sources : Chaletenbois.fr

Développer au fur et à mesure une offre de services de proximité

Fiche Action n° **H7**

1

Orientation 3

Services de proximité

MAÎTRE D'OUVRAGE :
Commune du Biot

OBJECTIFS :

- Améliorer l'accès aux services essentiels de proximité pour les habitants permanents **(Objectif n°22 du PLUi-H)**
- Revitaliser le Col du Corbier par la création de commerces et de lieux de rencontre
- Rendre attractif le Col du Corbier
- Réduire l'utilisation systématique de la voiture pour recourir aux besoins de première nécessité
- Participer à l'animation d'une vie publique au Col **(Objectif n° du PLUi-H)**

SCENARIOS :

Scénario 1 : Réutilisation des locaux commerciaux présents pour accueillir des commerces de proximité au Col du Corbier

L'ouverture de commerces dans les locaux commerciaux déjà présents est une action fortement demandée par la population. Le questionnaire administré a permis de faire ressortir deux besoins essentiels : une **épicerie** pour les produits de première nécessité et **une laverie automatique,** notamment à destination des occupants des plus petits logements qui sont rarement équipés de lave-linge. La taille de ces commerces potentiels permet de réinvestir uniquement les locaux commerciaux sous les arcades du bâtiment *"Le Pied des Pistes".* Ce réinvestissement de locaux abandonnés permettrait d'améliorer l'image du Col. Toutefois, la situation actuelle ne permet pas à ce scénario d'être envisageable à court et moyen terme.

Avantages	Inconvénients
• Réponse aux besoins des répondants du questionnaire • Renforcement de l'attractivité du Col • Participation à l'animation d'une vie publique au Col	• Inaccessibilité en l'état des locaux commerciaux • Renovation des locaux commerciaux laissés dans un état d'abandon • Necessité d'attirer au commerçants et investisseurs au Col malgré une population à l'année relativement faible

PARTENAIRES PRESSENTIS

- **ANCT** (*France Ruralités*)
- **Monépi** (Ouverture et accompagnement de nouvelles épiceries associatives et participatives)

EXEMPLE



Photographie 1 : Laverie en libre-service au Col de la Croix-Fry, Manigod, Sources : GCV, novembre 2025

Scénario 2 : Mise en place d'un espace de service de proximité automatisé intérieur

Afin de pallier aux difficultés que pourraient rencontrer la mise en application du scenario 1, il peut être préférable d'utiliser des locaux disponibles et de privilégier l'installation de casiers alimentaires en libre-service et d'une laverie automatique. Il semble pertinent d'utiliser la salle du 27e Bataillon de Chasseurs Alpins à cette fin, elle qui avait été pensée comme une salle hors-sac ouverte au public et qui est aujourd'hui fermée. Cela permettrait d'accueillir ces différents équipements dans un espace abrité qui pourrait aussi être le support à l'animation d'une vie publique. Ces casiers permettent l'accès en permanence à certaines denrées alimentaires et non alimentaires de première nécessité. Les casiers peuvent être réfrigérés ou tempérés en fonction de leur contenance (*cf.* plan des casiers). Afin d'en faciliter la gestion, les denrées ont des dates de péremption longues. Les producteurs locaux peuvent aussi bénéficier de ce point de vente fixe. Les casiers sont installés à proximité de la cabane d'accueil et alimentés par un agent communal dans un premier temps puis cette gestion peut évoluer vers une gestion privée, si elle s'avère rentable.

Régie communale de recette Dispositif porté par la commune. Approvisionnement assuré par la collectivité Encaissement via une régie de recettes	• Maîtrise du dispositif et traçabilité directe des coûts et des recettes	• Charge administrative élevée (régies, marchés, contrôles) • Responsabilité juridique directe de la collectivité (hygiène, sécurité alimentaire) • Gestion des invendus, pertes et risques sanitaires
Montage d'une franchise avec un magasin à proximité Mise à disposition d'un emplacement public par convention. Le commerçant reste propriétaire des denrées jusqu'à la vente, assure l'approvisionnement, l'encaissement et la gestion fiscale (TVA).	• Pas besoin de monter une régie communale • Externalisation des risques sanitaires et commerciaux • Expertise logistique et commerciale du partenaire • Simplification du pilotage administratif	• Pas de maîtrise des prix • Coût du transport jusqu'au Col • Dépendance contractuelle vis-à-vis d'un acteur privé
Gestion par le réseau associatif Dispositif porté par une ou plusieurs associations via convention avec la collectivité. Financement par subvention et participation financière des usagers. Encadrement variable selon la structuration associative.	• Met en valeur l'action associative • Favorise l'intégration des habitants dans la requalification du Col du Corbier	• Nécessite une volonté associative forte (tissu associatif au Col mais pour l'instant peu porteur d'actions ou de projets) • Action nécessitant beaucoup de rigueur (traçabilité des produits, respect de la chaîne du froid) donc besoin de personnes de confiance

Tableau 1: Les différents modes de gestion possible des casiers, Sources : Association des Maires de France, Règlement (CE) n°178/2002 (normes denrées alimentaires), Code de la Commande Publique, Conception et réalisation : GCV



Photographie 2 : Casiers en intérieur,
Sources : Moncasirfrais.fr

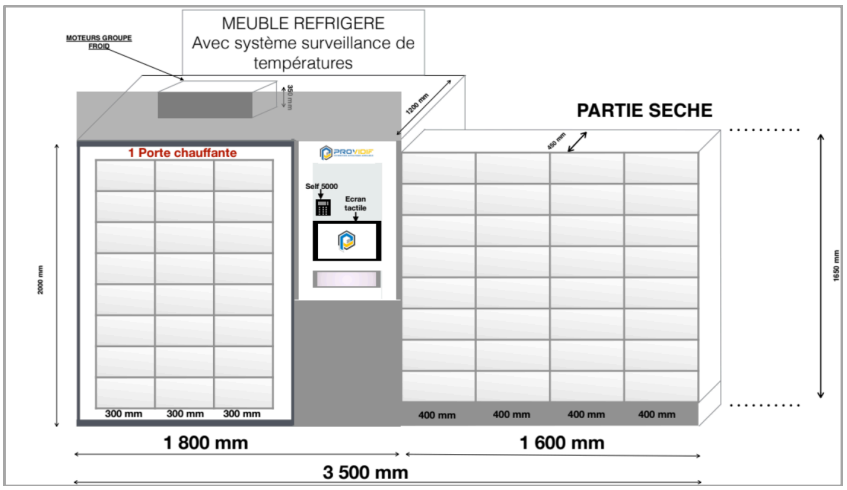

Figure 1 : Plan des casiers alimentaires, Sources : Providif (devis, cf annexe n° 6)

Avantages	Inconvénients
• Esprit épicerie et support d'animation de la vie publique locale • Casiers abrités et coûts d'entretiens inférieurs aux casiers en extérieur • Eprouver la rentabilité (ou non) d'une activité d'épicerie au Col • Accès 24H/24 et 7j/7	• Coût de reconversion de la salle du 27e BCA • Une utilisation provisoire avant l'arrivée d'un potentiel commerçant

PARTENAIRES PRESSENTIS

- Producteurs locaux
- Associations au Col

COÛTS PRÉVISIONNELS (ACHAT DES CASIERS)

Total TTC 31 338,00 €
Possibilité de financer en LOA (Location avec Option d'Achat)

Scénario 3 : Mise en place d'un espace de service de proximité automatisé extérieur

Les casiers peuvent être installés en extérieur, les infrastructures étant pensées pour résister aux intempéries, avec une borne qui permet de choisir le casier et de payer. Les casiers sont disponibles à la vente ou à la location, en fonction des besoins. Ils peuvent alors être positionnés à proximité de la cabane d'information, visible depuis la route pour inciter les automobilistes à s'arrêter. Dans les trois scenarios ici présentés, s'impose la nécessité de signaler l'existence d'une offre de services aux usagers de la route.

Avantages	Inconvénients
• Possibilité de mise en place sans locaux commerciaux • Résistant aux intempéries • Accès 24H/24 et 7j/7 • Démontable facilement	• Moins de convivialité • Risques de dégradations (naturelles et humaines) • Ne peut pas être associé à une laverie automatique

PARTENAIRES PRESSENTIS

- Producteurs locaux
- Associations au Col

COÛTS PRÉVISIONNELS (ACHAT DES CASIERS)

Total TTC 31 338,00 €
Possibilité de financer en LOA (Location avec Option d'Achat)

Créer une liaison piétonne entre le Biot et le Col

3

Orientation 3

Améliorer la mobilité et accessibilité

Fiche Action n° **H8**

MAÎTRE D'OUVRAGE :

Commune du Biot

OBJECTIFS :

- Favoriser l'interconnexion piétonne entre les différentes entités bâties qui constituent la commune du Biot **(Objectif n°26 du PLUi-H)**

DESCRIPTION

Cette interconnexion piétonne nécessite de:

- Créer le sentier indiqué en rose qui permet d'éviter le passage technique du Pas de l'Ours
- Sécurisation du sentier qui passe en contrebas du site d'escalade du Pas de l'Ours
- Valoriser et signaler l'itinéraire une fois créé

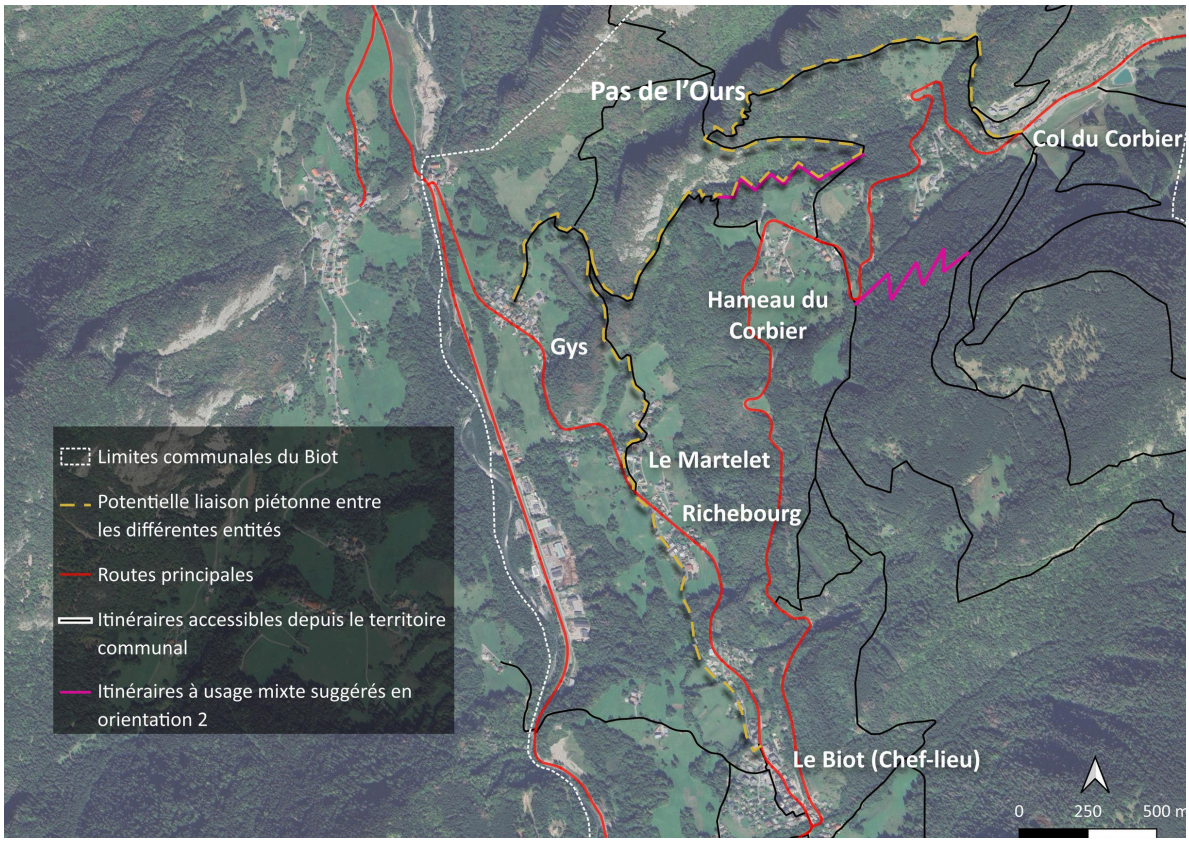

Carte 1 : Tracé de la liaison piétonne entre les différentes entités bâties de la commune dont le Col du Corbier, Sources : *Google Satellite*, BD TOPO IGN 2025, CCHC 2025, Conception et réalisation : GCV

COÛTS PRÉVISIONNELS

Coût du segment à créer (dépend de sa longueur) : 20 000 - 35 000 € /km

Créer une halle couverte

1

Orientation 3

Améliorer la mobilité et accessibilité

Fiche Action n° **H9**

MAÎTRE D'OUVRAGE :

Commune Le Biot

OBJECTIFS :

- Proposer un espace public couvert à proximité de la centralité et de l'aire de jeux imaginées **(Objectif n°40 du PLUi-H)**
- Renforce la fonction de centralité à ce niveau du Col (action n°E4)
- Permettre d'abriter d'éventuels exposants lors d'évènements

DESCRIPTION :

La halle est en arc de cercle afin d'épouser la forme de la place imaginée sur l'emplacement du parking devant le terrain de tennis. Elle peut servir d'abri pour accueillir des évènements et/ou les exposants qui y participent. La réalisation de la place et des divers équipements récréatifs (fiche action n°H6), ne fera que renforcer son utilité. Il faut noter que cette halle est l'une des fortes attentes de la population au Col aussi bien pour les habitants permanents que pour les résidents secondaires.

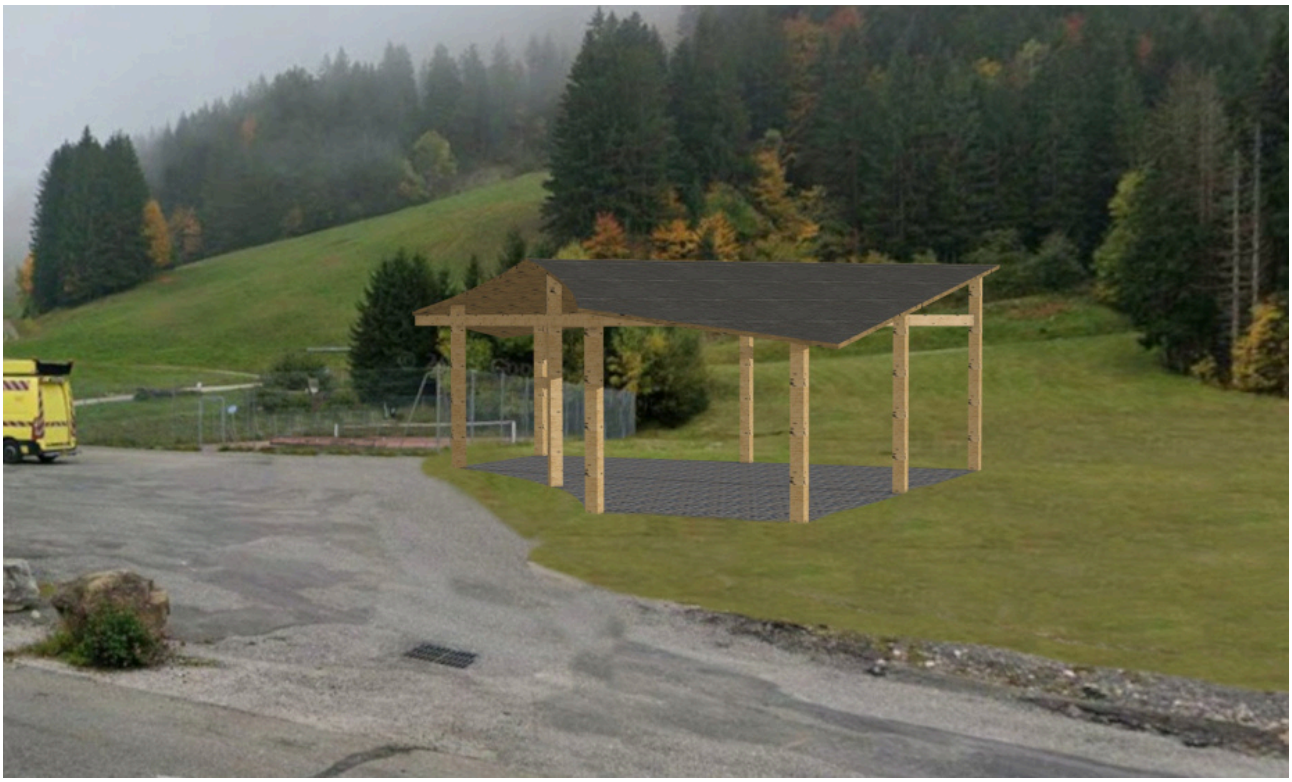

Modélisation 1 : La halle, d'environ de 150 m² sur l'emplacement du boulodrome et le terrain de tennis. Cet emplacement permet la réalisation des autres fiches actions envisagées autour.
Sources : *Google Maps*, Conception et réalisation : GCV

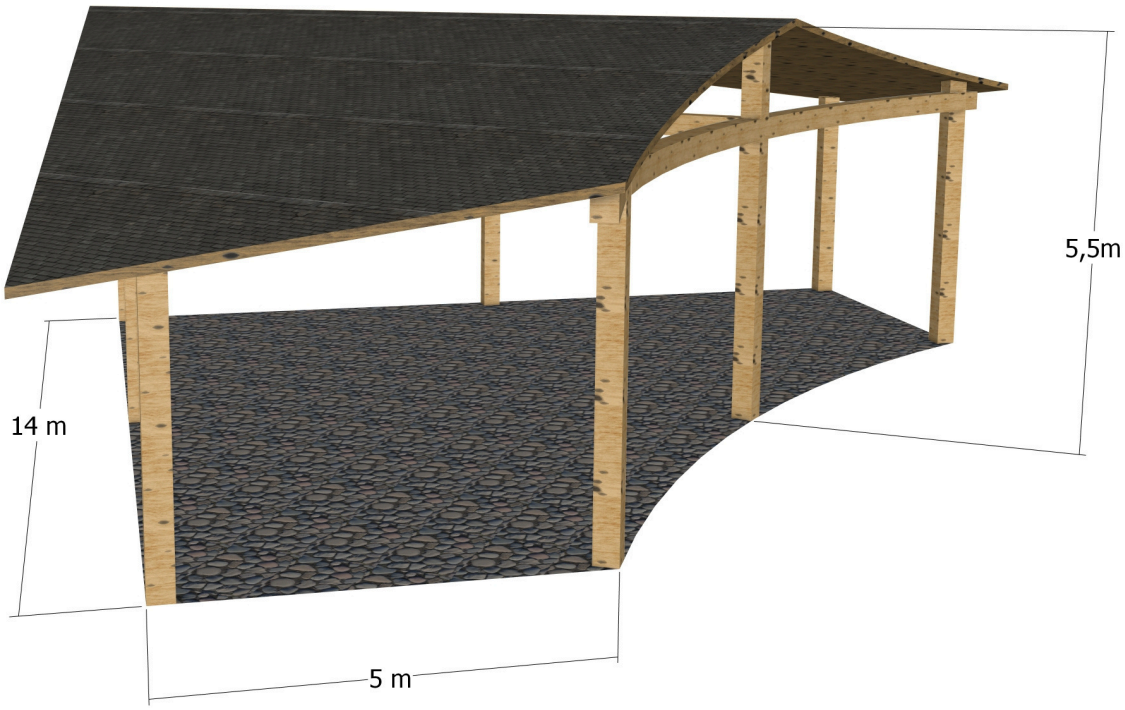

Modélisation 2 : Plan côté de la halle, Conception et réalisation : GCV



Photographie 1 : Exemple d'une halle couverte réalisée à Odenas dans le Cantal d'une surface de 120 m² en 2023, Sources : Gustave Ingénieur du Bois

PARTENAIRES PRESSENTIS

- **Préfecture de Haute-Savoie** : Dotation d'équipement des territoires ruraux
- **Préfecture AURA** : Dotation de soutien à l'investissement local
- **Conseil départemental**

COÛTS PRÉVISIONNELS

- 190 500 € TTC (sur la base du coût des travaux de la halle de Odenas)

Lier les deux vallées par la création d'une offre de transports en commun

1

Orientation 3

Améliorer la mobilité et accessibilité

Fiche Action n° **H10**

MAÎTRE D'OUVRAGE :

Commune du Biot ou CCHC

OBJECTIFS :

- Réduire la dépendance à la voiture
- Connecter davantage les deux vallées **(Objectif n°26 et n°27 du PLUi-H)**
- Offrir la possibilité aux adolescents de se déplacer de façon autonome

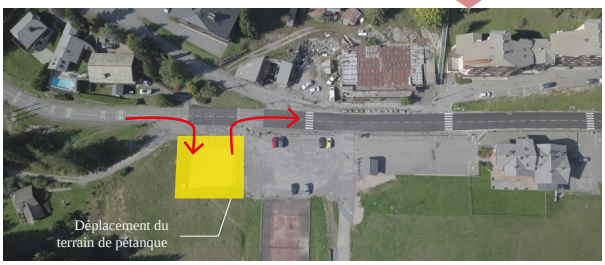

Figure 1 : Plan de localisation de l'aire de navette, Sources, conception et réalisation : CGV

DESCRIPTION

Une ligne de transport en commun traversant le Col est une des attentes principales des habitants (permanents et secondaires) et pratiquants du Col (questionnaire et concertation). La ligne 3 de *Balad'Aulps* Bus développée pour le tourisme par la CCHC, dont le Col du Corbier était le terminus, a dû fermer, manque de fréquentation. Dans l'optique de créer une ligne de transport en commun, le Col du Corbier ne doit ainsi pas en être le terminus, mais une étape, reliant les deux vallées. Or, l'intercommunalité n'est pas AOM sur le territoire (mais la région oui), tandis que la CCPEVA a conservé cette compétence. Cette proposition d'aménagement se heurte ainsi à des contraintes administratives importantes, bien que le besoin soit identifié.

Cette proposition se veut être un exemple de ce qui pourrait être organisé :

Cette ligne transvalléenne de navette pourrait relier Les Gets à Châtel (et inversement) en passant par le Col du Corbier :

- aux **heures de pointe** pour les travailleurs et saisonniers (densité élevée en saison)
- **ponctuellement** dans la journée pour les touristes et usagers

Possibilités de délégation :

- **La Région** prend la main sur cette ligne de navette (*ligne moins intéressante à l'échelle de la région*)
- **Déléguer au niveau du SIAC** (*ce qui est le plus pertinent, car cette ligne serait stratégique à l'échelle du territoire*)



Modélisation 1 : Insertion paysagère de l'aire de parking pour les navettes au Col, Sources : Google satellite, conception et réalisation : GCV

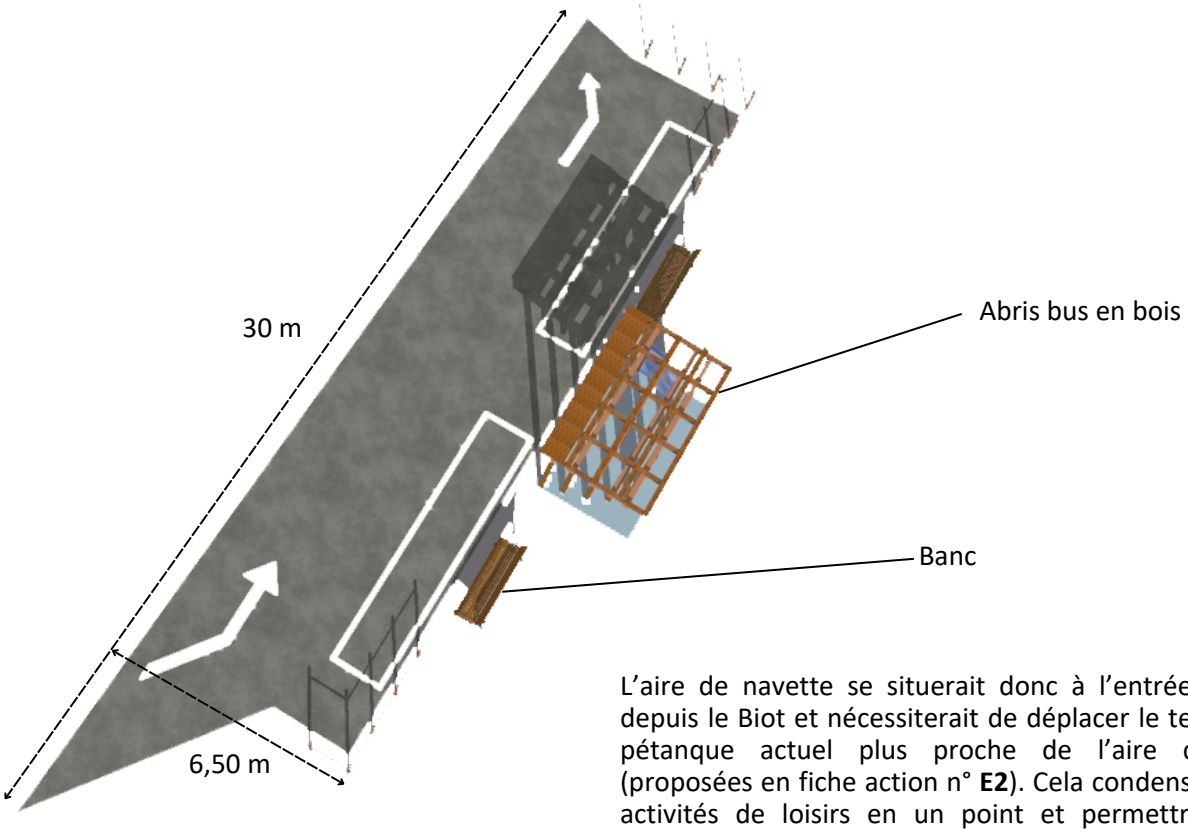

Modélisation 2 : Plan côté de l'aire de navette au Col, Conception et réalisation : GCV

L'aire de navette se situerait donc à l'entrée du Col depuis le Biot et nécessiterait de déplacer le terrain de pétanque actuel plus proche de l'aire de jeux (proposées en fiche action n° **E2**). Cela condenserait les activités de loisirs en un point et permettrait à la navette de récupérer les usagers à proximité des espaces de loisirs proposés, de la cabane d'information et du restaurant. De même, que cette proposition d'emplacement permet de profiter de la surface déjà artificialisée.

Avantages	Inconvénients
• Renforce la connexion entre la vallée d'Aulps et la vallée d'Abondance autrement que par les passages d'automobilistes • Renforce l'autonomie des adolescents sur le territoire • Réduit la dépendance à la voiture pour les déplacements dans le territoire • Permet de placer le Col du Corbier comme lieu d'étape et de halte (au lieu de terminus uniquement) et renforcer son positionnement stratégique	• Nécessite un investissement important ne garantissant pas un amortissement intégral du fonctionnement par l'utilisation des usagers • Implique de créer un réseau de transport à l'échelle de deux vallées qui n'ont pas les mêmes autorités organisatrices de mobilité (forte contrainte administrative)

PARTENAIRES PRESSENTIS

- CCPEVA
- SIAC
- Région

COÛTS PRÉVISIONNELS

- Prix d'une navette : 100 000 €
- Prix d'un abribus en bois : 1 700 à 6 000 €
- Coût d'exploitation 3,5 à 5 € / km

Créer un cheminement piéton entre les ensembles bâtis

1

Orientation 3

Améliorer la mobilité et l'accessibilité

Fiche Action n° **H11**

MAÎTRE D'OUVRAGE :

Commune Le Biot

OBJECTIFS :

- Créer une connexion piétonne au sein des espaces bâtis
- Améliorer la sécurité pour les piétons et réduire l'utilisation de la voiture **(Objectif n°28 du PLUi-H)**
- Rendre plus fonctionnels et connectés les ensembles bâtis entre eux

DESCRIPTION :

La création de cheminements bien définis entre les ensembles bâtis permet de mieux les connecter entre eux, et de "piétonniser" ce versant. La canalisation des cheminements piétons en matérialisant des "chemins du désir"* évite ainsi les piétinements informels ailleurs. Ces propositions de connexion piétonnes reprennent ainsi pour la plupart des chemins informels créés au fur et à mesure des passages. Cela répond également à un besoin des résidents (parmis le Syndic) du Col afin de se déplacer à pied plus aisément.

PARTENAIRES PRESSENTIS

- Syndic des copropriétés

**Chemins créés au fur et à mesure d'un passage informel répété. Cela témoigne d'une logique de déplacement à emprunter ce trajet et pas un autre.*



Figure 1 : Plan de localisation du projet, Source : Google satellite, Conception et réalisation : GCV



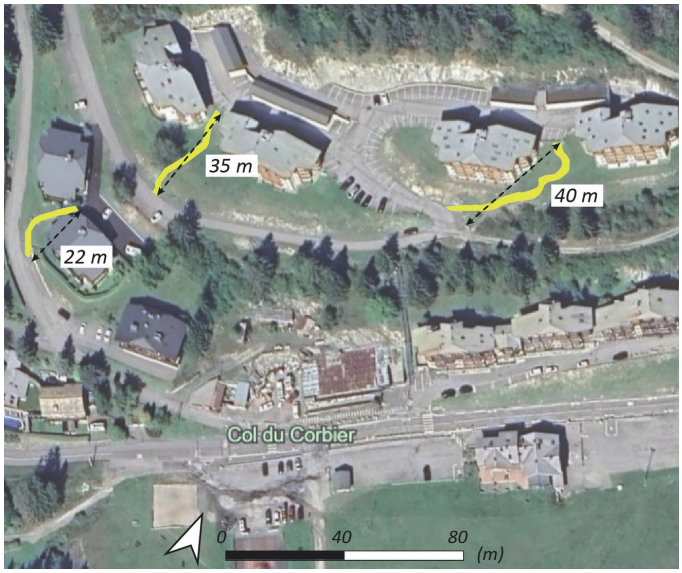

Figures 2 et 3 : Plans des emplacements des chemins piétons entre les bâtiments, Sources : Google satellite, Conception et réalisation : GCV

Avantages	Inconvénients
• Permet une meilleure connectivité entre les bâtiments résidentiels au Col • Permet de lier les deux versants du Col par la marche • Donne aux piétons une réelle place pour se déplacer en sécurité • Permet de créer du lien si les promeneurs réguliers se croisent sur ces passages	• Nécessite des travaux de création du passage (débroussaillement...) • Nécessite un entretien annuel

ANNEXES

Table des annexes

ANNEXE 1: Devis pour les totems d'entrée de Col et de départ de randonnée.....100

ANNEXE 2 : Extrait du guide de la voirie accessible, Ministère de la TEAT, DMA et CEREMA, 2025.....103

ANNEXE 3 : Extrait du rapport de France Stratégie 2019 - Coût de désimperméabilisation.....105

ANNEXE 4 : Devis pour deux barrières en bois (Tehcnicontact).....106

ANNEXE 5 : Fiche de synthèse de la zone humide du Col du Crobier Est, Inventaire des zones humides, 2014.....107

ANNEXE 6 : Devis pour des casiers alimentaires (Providif).....111

ANNEXE 1: Devis pour les totems d'entrée de Col et de départ de randonnée

Signalétique & mobiliers
CONCEPTION & FABRICATION FRANÇAISE

mercredi 21 janvier 2026

Devis 1

Pic Bois Rhône-Alpes SARL
ZI LA BRUYERE 01300
BREGNIER CORDON
0479879640 info@pic-bois.com

MAIRIE DE LE BIOT M. TOURNIER Sébastien 18 route de l'Eglise 74430 LE BIOT

Affaire suivie par :BARBIERI Stéphane avec M. TOURNIER Sébastien, port: 06 68 91 68 29, mail: montagnedouce.lebiot@orange.fr
Nos références :***043-26-BIOT LE-MAIRIE-74***
Vos références :
Chantier :Totems Col du Corbier
Titre :

DESIGNATION	*QTE*	*PRIX U HT*	*PRIX HT*
Totem d'entrée * 1 STRUCTURE en Douglas lamellé collé, finition poncée, hauteur 3000 mm et de section 640 x 90 mm. Coupe en biais au sommet. * RECTO : - Gravure d'un texte + crête de chaine de montagne + Vache à la commande numérique. Gravure peinte de 1 couleur blanche. -1 Panneau en Dibond épaisseur 3 mm avec décor en vinyle imprimé contrecollé, dimensions Ø = 500 mm. Pelliculage mat et anti-UV. Découpe de forme ronde. Arêtes chanfreinées. Décor sur 1 face. Perçages et vis tête laquée 4.8x38 comprises pour une fixation en face avant sur support Bois. * VERSO : - Gravure d'un texte + crête de chaine de montagne à la commande numérique. Gravure peinte de 1 couleur blanche. * CONCEPTION GRAPHIQUE - MISE EN PAGE : - Gravure : Réalisation des maquettes d'après vos textes (Word/Excel) et dessin (PDF HD), adaptation à nos contraintes de gravure. Présentation d'un BAT pour validation avant fabrication. 1 étape de correction. - Panneau Ø 500 mm : Mise en page avec vos données : logo/pdf HD. Présentation d'une maquette graphique en couleurs, pour validation par vos soins (BAT) avant fabrication. 1 étape de correction comprises	2.0	1 156.78 €	2 313.56 €

DESIGNATION	QTE	PRIX U HT	PRIX HT
Totem de départ de sentiers * 1 STRUCTURE en Douglas lamellé collé, finition poncée, hauteur 2500 mm et de section 520 x 90 mm. Coupe en biais au sommet. * RECTO SEUL : - Gravure d'un texte + crête de chaine de montagne à la commande numérique. Gravure peinte de 1 couleur blanche. - 1 Panneau en Dibond épaisseur 3 mm avec décor en vinyle imprimé contrecollé, dimensions l x h = 480 x 700 mm. Pelliculage mat et anti-UV. Arêtes chanfreinées. Décor sur 1 face d'après notre conception graphique. Perçages et vis tête laquée 4.8x38 comprises pour une fixation en face avant sur support Bois. * CONCEPTION GRAPHIQUE - MISE EN PAGE : - Panneau 480 x 700 mm : - Cartographie : Création d'un fond de carte épuré incluant le réseau routier, l'hydrographie, la toponymie, ainsi que les zones bâties, boisées et agricoles, en fonction des éléments que vous fournirez (délimitation de la zone à représenter). Identification et repérage des points remarquables à l'aide de pictogrammes standards provenant de notre base de données, en fonction du positionnement des éléments que vous fournirez à mettre en avant (rivières, réseaux routiers, grandes directions, parkings, lieux-dits, etc.). Intégration des sentiers, légende, rose des vents et échelle. Hors relief, Hors courbes de niveau Fichiers fournis libres de droits. - Mise en page : Mise en page avec vos données : texte/Word, photo/jpeg, logo/pdf HD. Présentation d'une maquette graphique en couleurs, pour validation par vos soins (BAT) avant fabrication. 2 étapes de correction comprise. - Gravure : Réalisation des maquettes d'après vos textes (Word/Excel) et dessin (PDF HD), adaptation à nos contraintes de gravure. Présentation d'un BAT pour validation avant fabrication. 1 étape de correction. Marquage 'Vous êtes ici' directement sur le panneau OU sticker fourni à contrecoller par vos soins. A NOUS PRECISER.	2.0	1 180.13 €	2 360.26 €
Note - Livraison 1 fois 1 point - Hors-Pose			
Note Livraison Le transport inclut une livraison en un seul point en France métropolitaine, en une seule fois, sur site accessible en camion (19t max, sauf mention contraire). Le déchargement est à la charge du client, avec les moyens adaptés à la nature des produits. Toute demande particulière (accès restreint, livraisons multiples, stockage différé, manutention spécifique…) devra être signalée avant la commande et pourra faire l'objet d'un ajustement tarifaire.			
Note Bois Le bois est un matériau naturel avec des singularités (fentes, grisaillement, résine…). Nous n'assurons pas la garantie d'évolution de teinte de bois, ni les phénomènes de retrait, fissurations ou déformations liés à l'évolution du matériau dans le temps. Ces particularités n'affectent pas la solidité, ni la résistance du mobilier.			

Plus d'infos sur www.pic-bois.com
Siège Social : ZI La Bruyère
01300 Bregnier Cordon
SARL au capital de 1 368 240€ - APE 1629 Z
TVA intracom : FR 70 812 270 130
SIREN 812 270 130
SIRET ... 812 270 130 00022

Note environnementale - La signalétique et les mobiliers en bois spécifiés sur ce devis sont certifiés PEFC (minimum 70%) Notre entreprise soutient la gestion forestière durable au niveau mondial en adhérant au label PEFC, et suit la provenance et le caractère certifié de nos approvisionnements en bois. Cette chaîne de contrôle certifiée PEFC – N°QUAL/19-1155, est vérifiée par un organisme indépendant.			

Total HT départ emballé	Participation frais de port [1]	HT port compris	TVA	Montant TVA	***Total € TTC***
4 673.82 €	Compris	***4 673.82 €***	20.00 %	934.76 €	***5 608.58 €***

Poids estimatif: 410.80 kg.

Notre TVA intracommunautaire : FR70812270130

Présentation des maquettes sous 2 semaines

Expédition 9 à 10 semaines après BAT [2] [3]

Bon pour Accord, le :

Nom et signature :

PRIX VALABLES 30 JOURS calculés pour un réglement : Virement ou chèque à 45 jours date de facture, voir nos conditions de vente. Les délais sont donnés à titre indicatif et confirmés à la réception de la commande. Ils démarrent à la validation des informations nécessaires à la réalisation de l'ensemble de la commande. ---------- Dématérialisation obligatoire des factures à partir de 2019 : merci de nous communiquer votre numéro de SIRET et votre numéro d'engagement. ----------

Merci de renseigner vos coordonnées, ainsi que les adresses de livraison et de facturation.

[1] Calculée d'après la facture du transporteur; [2] Donnés à titre indicatif; [3] Hors congés

Siège Social : ZI La Bruyère
01300 Bregnier Cordon

SARL au capital de 1 368 240€ - APE 1629 Z
TVA intracom : FR 70 812 270 130

SIREN 812 270 130
SIRET ... 812 270 130 00022

ANNEXE 2 : Extrait du guide de la voirie accessible, Ministère de la TEAT, DMA et CEREMA, 2025

UNE VOIRIE ACCESSIBLE

Décryptage du décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 - Arrêté du 15 janvier 2007 modifié relatif à l'accessibilité de la voirie aux personnes handicapées (modifié par l'arrêté du 27 octobre 2023).

Décret n° 2006-1658	Décryptage de l'arrêté du 15 janvier 2007 modifié ◇ *Recommandations* ● *Informations*
CHEMINEMENT ■ **Sol** Non meuble, non glissant, sans obstacle à la roue, à la canne et au pied. ■ **Largeur** Largeur suffisante.	◆ 1,40 m minimum libre de tout obstacle. ◆ 1,20 m si aucun mur ou obstacle de part et d'autre du cheminement. ◆ Trous et fentes < 2 cm. 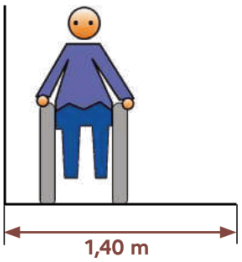 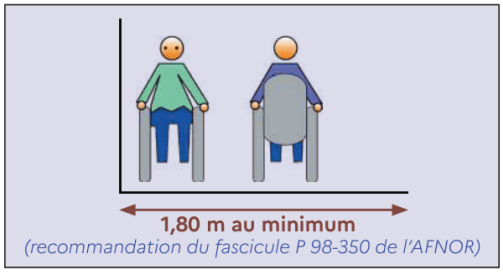 *(recommandation du fascicule P 98-350 de l'AFNOR)* ◇ *Cheminement le plus usuel.* ◇ *Cheminement le plus direct et le plus court.* ◇ *Possibilité d'utiliser les couleurs et les différences de revêtement de sol pour faciliter le repérage par les déficients visuels.* ◇ *Pose d'appuis ischiatiques : hauteur 0,70 m.* ◇ *Bancs, Abris tous les 200 m.*
■ **Profil en long et pente** Pente la plus faible possible. Toute dénivellation importante peut être franchie par un plan incliné qui respecte les caractéristiques minimales définies dans l'arrêté.	◆ Pente 5 % maximum. ◆ Si impossibilité technique, pentes tolérées : - 8 % maximum sur 2 m ; - 12 % maximum sur 0,50 m. ◆ Palier de repos : - 1,20 m x 1,40 m ; - horizontal et hors obstacle ; - tous les 10 m pour les pentes > 4 % ; - en haut et en bas de toute pente ; - à chaque changement de direction. 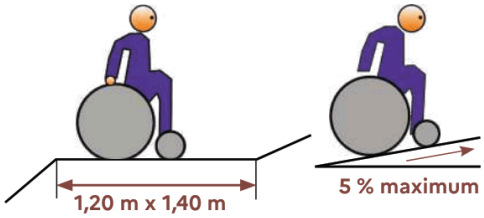 ◆ Garde corps préhensible si rupture de niveau > à 0,40 m. ◇ *Main courante à 0,90 m de hauteur environ le long des rampes > 4 %* ◇ *Main courante à mi-hauteur* ◇ *Bordure chasse roue le long des ruptures de niveau*

Décret n° 2006-1658	Décryptage de l'arrêté du 15 janvier 2007 modifié
■ Devers Pente transversale la plus faible possible.	◆ 2 % max. en cheminement courant.  ◇ *1 % de devers est préférable.*
■ Ressauts Minimum de ressauts avec bords arrondis ou chanfreinés s'ils ne peuvent être évités.	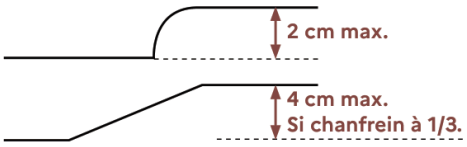 ◆ 2,50 m minimum netre 2 ressauts sur les pentes. ◆ « Pas d'âne » interdits. ◇ *Chanfrein à 1/4 plus confortable.*
■ Traversée de chaussée Bateaux (abaissés) de trottoir. Bande d'éveil de vigilance conforme. **■ Passage piéton** - Clairement identifié sur la chaussée. - Contraste tactile ou autre moyen équivalent.	◆ Largeur mini. de l'abaissé de trottoir : 1,20 m ◆ Mise en œuvre de la bande d'éveil de vigilance (BEV) conforme à la norme NF P98-351 pour signaler la partie abaissée des bordures de trottoir au droit des traversées de chaussée matérialisées : - 0,50 m du bord du trottoir - sur toute la largeur de l'abaissement de la bordure de trottoir, rampants compris jusqu'à une hauteur de vue minimum de 5 cm. ◆ Marquage conforme à l'arrêté du 16 février 1988 et à l'article 113 de l'IISR 7e partie, contraste visuel entre chaussée et marquage (annexe 1). ◆ Contraste tactile sur la chaussée pour repérer le passage ou ses limites ou autre dispositif assurant la même efficacité. 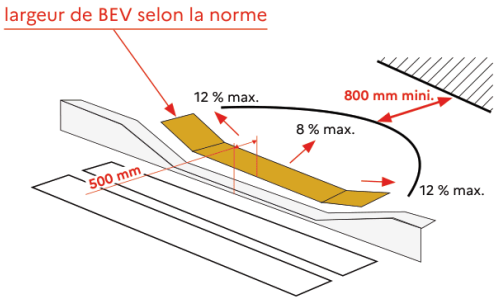 ◇ *Zone 30 : possibilité d'utiliser les bandes d'éveil de vigilance conformes ou des bandes podotactiles pour signaler des aménagements de traversées : chaussée surélevée, abaissement de trottoir.* ◇ *Dossier CEREMA* *Répétiteurs de feux piétons pour personnes aveugles et malvoyantes.*
FEUX DE SIGNALISATION **■ Dispositif conforme aux normes en vigueur permettant aux personnes aveugles et malvoyantes de connaître la période de traversées des piétons.**	◆ Obligation de sonorisation (cette sonorisation est déclenchable avec la télécommande). ◆ Complété par un dispositif sonore ou tactile conforme à l'arrêté du 21 juin 1991 et à l'article 110.2 de l'IISR 6e partie. ◆ Conforme aux normes en vigueur NF S32-002. ◆ Hauteur des commandes entre 0,90 m et 1,30 m (si elles existent). 

ANNEXE 3 : Extrait du rapport de France Stratégie 2019 -Coût de désimperméabilisation

Tableau 1 – Éléments de chiffrage des coûts de renaturation

Étape du processus	Coût moyen
Déconstruction	65 €/m² dont 35 €/m² de coûts de démolition et 30 €/m² de traitement des déchets*
Dépollution	2 à 65 €/m^2 pour les processus de phytoremédiation
Désimperméabilisation	60 à 270 €/m^2
Construction de technosols	33 à 55 €/m² **

** Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi (2010), Guide relatif à la prise en compte du coût global dans les marchés publics de maîtrise d'œuvre et de travaux, mai.*

*** Il faut 3,34 à 3,42 tonnes d'anthroposol pour construire un mètre carré de sol. À partir des coûts pour une tonne d'anthroposol, nous estimons ensuite les coûts par unité de surface. Nous estimons un coût de 33 à 57 €/m² en fonction de la ville considérée et de l'hypothèse retenue.*

Source : France Stratégie

ANNEXE 4 : Devis pour deux barrières en bois (Tehcnicontact)

Devis N°1517996389
Client n° 392985827

Comment valider votre devis ?
En ligne : lien au bas du document (recommandé)
Par email : p.sophie@techni-contact.com
Par fax : 01 83 62 36 12
Par courrier : à l'adresse en en-tête du document

Numéro : 1517996389 - Le 07/01/2026	Adresse livraison	Adresse facturation
Affaire suivie par : Sophie PETIT A Tel : 01 55 60 29 21 Email : p.sophie@techni-contact.com **Validité :** 30 Jours **Mode de réglement :** A la commande		

Référence	Désignation	P.U. € HT	Rem	PU HT Rem	Qté	Total € HT
561523590 	Barrière levante en bois - Passage (mm) : 4000 - Hauteur (mm) : 1100 - Finition : Pin traité - Poids (kg) : 90 Livraison : 3 semaines - Hors période de fêtes	796.36			2	1592.73
806154051 	Contre poids 35 kg - Poids (kg) : 35 OPTION Livraison : 3 semaines - Hors période de fêtes	387.27			2	774.55
743273624 	Cadenas pompier pour clé de 14 - Passage (mm) : - - Hauteur (mm) : - - Finition : - - Poids (kg) : - Livraison : 3 semaines - Hors période de fêtes	52.31			2	104.62
718588889 	Clé de 14 - Passage (mm) : - - Hauteur (mm) : - - Finition : - - Poids (kg) : - Livraison : 3 semaines - Hors période de fêtes	21.54			2	43.08
	Frais de port offerts					

Bon pour accord	Base € HT	Taux	Montant TVA	Montant total H.T. 2514.97€
	2514.97 €	20%		Montant total T.T.C. 3017.96€

Valider le devis ›

ANNEXE 5 : Fiche de synthèse de la zone humide du *Col du Crobier Est,* Inventaire des zones humides, 2014

FICHE DE SYNTHÈSE DE LA ZONE HUMIDE

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nom usuel de la zone humide
Col du Corbier Est

Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Département
HAUTE-SAVOIE (74)

Code de la zone humide
74ASTERS1414

Commune [surface ZH/surface commune]
Le Biot (74034) [1%]

Typologie SDAGE
07 - zones humides de bas fonds en tête de bassin

Typologie SAGE

Bassin versant
Dranses - HR_06_04

Date d'établissement
01/01/2005

Date des dernières modifications
07/11/2014

Auteur de la fiche
Bernard BAL

Auteur des dernières modifications
Bernard BAL

Organisme
Asters, CEN Haute-Savoie

Organisme des dernières modifications
Asters, CEN Haute-Savoie

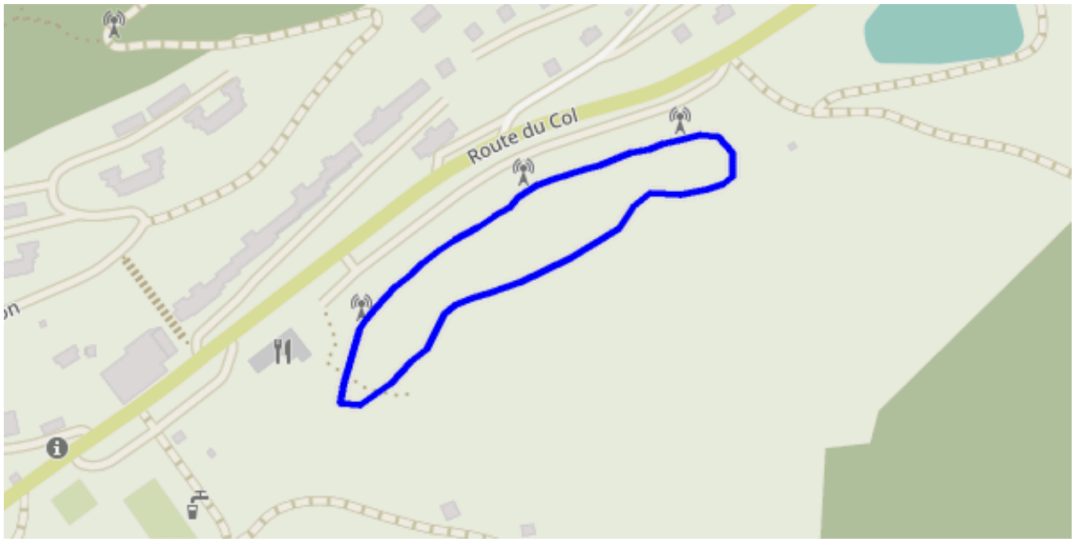

Superficie de la zone humide
5949,120 ha

Superficie de l'espace de fonctionnalité
Non identifié ou non calculable

DÉLIMITATION DE LA ZONE HUMIDE ET DE SON ESPACE DE FONCTIONNALITÉ

Critères de délimitation de la zone humide

Critères utilisés :

Présence ou absence d'une végétation hygrophile

Répartition et agencement spatial des habitats (types de milieux)

Remarques : Aucune

Critères de délimitation de l'espace de fonctionnalité

Critères utilisés :

Remarques : Aucune

PRINCIPAUX TYPES DE MILIEUX HUMIDES (H) OU POTENTIELLEMENT HUMIDES (P)

Corine Biotope

Code Corine Biotope	Libellé Corine Biotope	Humidité
37.219	Prairies à Scirpe des bois	H

Remarques : Aucune

FONCTIONNEMENT DE LA ZONE HUMIDE

Régime hydrique

Entrée d'eau	Permanence	Toponymie et compléments d'information
Ruissellement diffus	Non déterminé	

Sortie d'eau	Permanence	Toponymie et compléments d'information
Cours d'eau	Non déterminé	Un exutoire au Nord-Est / Récepteur : Nant de la Joux Verte via ruisseau temporaire

Fréquence des submersions : Non déterminé

Étendue des submersions : Non déterminé

Connexion de la zone humide dans son environnement

Sortie 

Diagnostic fonctionnel

Fonctionnalité hydrologique / biogéochimique : Non évaluée

Fonctionnalité biologique / écologique : Non évaluée

Remarques : Après l'actualisation de 2014 :

- Zone humide extrêmement perturbée. Modification importante de la topographie (remblai ?).
- Tassement du sol avec les demeuses.

USAGES OU PROCESSUS NATURELS

Activité	Localisation	Impacts (facteurs influençant l'évolution de la zone)
00 - Pas d'activité marquante	Non déterminée	
07 - Tourisme et loisirs (camping, zone de stationnement)	Au niveau de la zone humide	
10 - Urbanisme	Au niveau de la zone humide	

Remarques : Aucune

STATUTS ET GESTION DE LA ZONE HUMIDE

Régime foncier - Statut de propriété

Statut	Remarques

Structure de gestion

Instruments contractuels et financiers

Instruments contractuels et financiers	Date de mise en oeuvre

Principaux statuts

Autres inventaires

ZNIEFF Terre Type 1	Aucun
ZNIEFF Terre Type 2	Aucun
RAMSAR	Aucun
Natura 2000 – Directive « Habitats, faune, flore »	Aucun
Natura 2000 – Directive « Oiseaux » (ZPS)	Aucun
Autres études / inventaires naturalistes	Non

Zonage des documents d'urbanisme

Commune	Type de document communal	Type de classement	Remarques

ÉVALUATION GÉNÉRALE DU SITE

Fonctions et valeurs majeures

Principales fonctions hydrologiques / biogéochimiques	Justifications	Qualifications	Connaissance

Principales fonctions biologiques / écologiques	Justifications	Qualifications	Connaissance

Intérêts patrimoniaux	Justifications	Qualifications	Connaissance

Nombre d'espèces faunistiques patrimoniales	Nombre d'espèces floristiques patrimoniales

Nombre d'habitats naturels humides patrimoniaux	Recouvrement total sur la ZH (%)
0	

Principales valeurs socio-économiques	Justifications	Qualifications	Connaissance

Commentaires :

Bilan des menaces et de l'état fonctionnel de la zone humide

Évaluation globale des menaces potentielles ou avérées	Fonctionnalité hydrologique / biogéochimique	Fonctionnalité biologique / écologique
Non évaluée	Non évaluée	Non évaluée

Commentaires

Milieu assez stable

Stratégie de gestion et orientations d'actions

Stratégie de gestion

Non définie

Propositions d'actions	Niveau de priorité	Remarques

Commentaires

Secteur non visité en 1999

; Pâturage

; Zone humide en cours de destruction : terrassement de pistes de ski, creusement d'une réserve collinaire (pour l'enneigement artificiel). ; PROPOSITION DE CLASSEMENT : ND

ANNEXE 6 : Devis pour des casiers alimentaires (Providif)

PROVIDIF
DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES MODULABLES

DEVIS

N° : BDC00010263
Date : 07/01/2026
N° client : CLT00004696
Devis valable jusqu'au 06/02/2026

SARL VL SOLEIL
COURRIER : 4 rue d'Alsace 57190 FLORANGE
SIEGE SOCIALE 15 rue de Paris
57100 - THIONVILLE
FRANCE

Siret : 44941975300024

Tél. : +33382530411
Email : providif@providif.fr
Site web : http://www.providif.fr

Libellé	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
DEVIS SUIVI PAR M. DI ROSA SALVATORE TEL: 06 09 47 63 76				
PARTIE REFRIGEREE				
MEUBLE RÉFRIGÉRÉ MODELE A+ AVEC COL. COMMANDE INTEGREE - 1800 MM PORTE CHAUFFANTE Meuble réfrigéré avec colonne de commande intégrée. Fermeture de porte automatique. Cadre Aluminium avec vitres chauffantes, triple vitrage, éclairage Leds, avec filtre anti-UV intégré. Largeur intérieur 1000mm, profondeur extérieur 1200mm, largeur extérieur 1800mm, haut. 2000mm (Hauteur prévoir 2500mm). Les meubles réfrigérés ne doivent en aucun cas être exposés directement au rayon du soleil. Compris dans la colonne de commande : Colonne de commande (blindée). Gestion sans limite de casiers. Affichage des prix automatisés sur chaque casier. Écran Tactile 15'' , imprimante thermique, gestion par mail (manque de stock, casiers vides, chiffre d'affaire). Câble Ethernet conseillé ou routeur en option. Système DRIVE inclus (réservation de casiers pour commande, déblocage par code). - Possibilité de lecteur QR-code en option - Possibilité de souscrire à un abonnement mensuel de 29€90 HT pour bénéficier de la présence virtuelle à votre distributeur depuis votre ordinateur, tablette, téléphone, Androïd ou Apple etc... ainsi que l'accès à la comptabilité, aux statistiques de vente téléchargeables en tableau excel.	1,00	9 900,00 €	9 900,00 €	20,00%
CASIER 300X8 LA - SANS DISPLAY Colonne prof. 450 mm, larg. 300 mm, de 8 casiers tout inox 304. Portes motorisées, éclairage par led, perforé sur le fond pour une bonne ventilation. Vitre en verre feuilleté.	3,00	1 750,00 €	5 250,00 €	20,00%
PARTIE SECHE				
CASIER 400X8 LA - SANS DISPLAY Colonne prof. 450 mm, larg. 400 mm, de 8 casiers tout inox 304. Portes motorisées, éclairage par led, perforé sur le fond pour une bonne ventilation. Vitre en verre feuilleté.	4,00	1 750,00 €	7 000,00 €	20,00%
CB SELF 5000 AVEC ET SANS CONTACT Kit de Paiement SELF 5000, Licence CB Sans limite de paiement. Tout-en-un, le Self 5000 comprend tous les lecteurs dans une borne compacte et tactile. Contrat passerelle sécurisée SYMOTRONIC à souscrire 7,00€ par mois, et abonnement annuel 8€ pour service gestion. Sous réserve de connexion internet, le cas échéant prendre option routeur. Surcharge logistique sur TPA Worldline 5€.	1,00	1 685,00 €	1 685,00 €	20,00%
SYSTEME DE TEMPERATURE AVEC ALERTE DISTRIBUTEUR ECRAN TACTILE ET ENREGISTREMENT Système de surveillance de température avec alerte et enregistrement sur 2 mois. Une prise de température est enregistrée toutes les 30 minutes et conservée environ 2 mois.	1,00	380,00 €	380,00 €	20,00%

PROVIDIF
DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES MODULABLES

DEVIS

N° : BDC00010263
Date : 07/01/2026
N° client : CLT00004696
Devis valable jusqu'au 06/02/2026

SARL VL SOLEIL
COURRIER : 4 rue d'Alsace 57190 FLORANGE
SIEGE SOCIALE 15 rue de Paris
57100 - THIONVILLE
FRANCE

Siret : 44941975300024

Tél. : +33382530411
Email : providif@providif.fr
Site web : http://www.providif.fr

Libellé	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
INSTAFOR DISTRIBUTEUR AVEC MEUBLE REFRIGERE Installation, hors fixation du distributeur à la charge du client.	1,00	750,00 €	750,00 €	20,00%
FORFAIT LIV/EMB Réfrigéré Forfait emballage, livraison (avec meuble réfrigéré)	1,00	1 150,00 €	1 150,00 €	20,00%
GARANTIE 5 ANS GARANTIE 5 ANS PIÈCES ET MAIN D'OEUVRE (hors déplacement). Hors système de paiement C.B (Nayax, Système carte bleue Self, Ingénico etc..) Espèces (Bill, Moreno). Hors alarme, routeur , imprimante, surveillance température et meuble réfrigéré, kiosque, et hors distributeur tournant (qui sont garantis 2 ans).	1,00	0,00 €	0,00 €	20,00%

Acompte 30% a la commande, le Solde moins l'installation (INSTAFOR) payable avant depart usine. A la mise en route du distributeur, le paiement de l'installation (INSTAFOR) sera à remettre en main propre à notre installateur.

Détail de la TVA

Code	Base HT	Taux	Montant
Normale	26 115,00 €	20,00%	5 223,00 €

Total HT	26 115,00 €
TVA	5 223,00 €
Total TTC	**31 338,00 €**

Règlement	Virement
Echéance(s)	Acompte de 9 401,40 € au 07/01/2026

Bon pour accord

Date et signature

Coordonnées bancaires

Nom	CREDIT MUTUEL VERDUN
IBAN	FR76 1027 8025 0000 0200 3550 139
BIC	CMCIFR2A

Le montant total s'élève à trente et un mille trois cent trente-huit euros

Bon pour accord ferme et définitif,
Date et signature

MESURES EXTERIEURES A PREVOIR
Pour la Partie réfrigérée

Profondeur 1200mm
PREVOIR Hauteur 2500 mm sous plafond. Et passage de porte, nous consulter.

PROFONDEUR DES CASIERS = 450 mm
Hauteur de la colonne des casiers = 1520 mm

Maquette

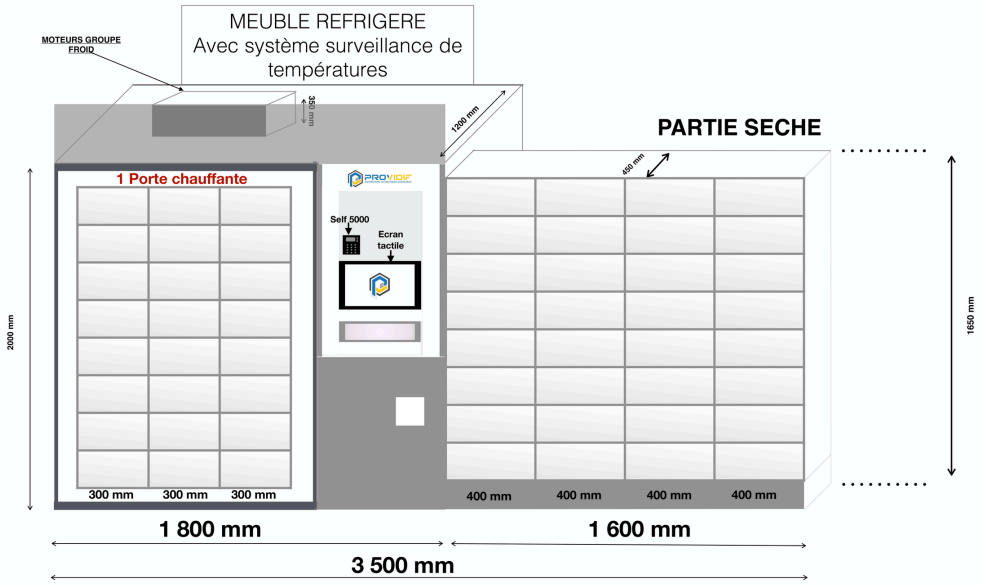

Document non contractuel
Le client est responsable de mise hors eau
La SARL VL SOLEIL se réserve le droit de modifier à tout moment les informations et éventuelles modifications de mesure.
Toute modification de l'implantation définie fera l'objet d'une facturation supplémentaire.

Libellé	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
OPTION DISPLAYS - INFORMATIONS IMPORTANTES **L'option "Displays" installée sur les distributeurs est une fonctionnalité optionnelle et n'est en aucun cas obligatoire pour le bon fonctionnement du distributeur. Le distributeur est entièrement opérationnel sans cette option.** **Veuillez noter que si cette option n'est pas choisie lors de la commande initiale, il ne sera pas possible de l'ajouter ultérieurement.** **Nous vous invitons à bien vérifier vos besoins avant validation du devis.**	1,00	0,00 €	0,00 €	20,00%
DISPLAY UNIQUEMENT POUR DISTRIBUTEUR ECRAN TACTILE Display à Leds (afficheur), affichage des prix automatisés sur chaque casier	56,00	49,00 €	2 744,00 €	20,00%

Acompte 30% a la commande, le Solde moins l'installation (INSTAFOR) payable avant depart usine. A la mise en route du distributeur, le paiement de l'installation (INSTAFOR) sera à remettre en main propre à notre installateur.

DEVIS

N° : BDC00010264
Date : 07/01/2026
N° client : CLT00004696
Devis valable jusqu'au 06/02/2026

SARL VL SOLEIL
COURRIER : 4 rue d'Alsace 57190 FLORANGE
SIEGE SOCIALE 15 rue de Paris
57100 - THIONVILLE
FRANCE

Siret : 44941975300024

Tél. : +33382530411
Email : providif@providif.fr
Site web : http://www.providif.fr

Détail de la TVA			
Code	**Base HT**	**Taux**	**Montant**
Normale	2 744,00 €	20,00%	548,80 €

Total HT	2 744,00 €
TVA	548,80 €
Total TTC	**3 292,80 €**

Règlement	Virement
Echéance(s)	Acompte de 987,84 € au 07/01/2026

Bon pour accord
Date et signature

Coordonnées bancaires	
Nom	CREDIT MUTUEL VERDUN
IBAN	FR76 1027 8025 0000 0200 3550 139
BIC	CMCIFR2A

Le montant total s'élève à trois mille deux cent quatre-vingt-douze euros et quatre-vingt centimes

Bon pour accord ferme et définitif,
Date et signature